

FOUGERES

MEMOIRE DU PAYS

Les hommes, le temps, les lieux



Ouvrage collectif

FOUGERES MEMOIRE DU PAYS

Les hommes, le temps, les lieux

Ouvrage collectif

publié avec le concours de l'association le Pays de Fougères

PRÉFACE

La mémoire des hommes, de leurs engagements, de leurs conflits, de leurs souffrances comme de leurs succès, compose invariablement le patrimoine commun aux membres d'une communauté, nation, pays ou ville. A Fougères, ce patrimoine est particulièrement riche. Il appartient aux historiens de saisir toutes les occasions de le communiquer au plus grand nombre de leurs concitoyens.

Ainsi est née en 1986 dans les colonnes d'Ouest-France, une rubrique intitulée "Mémoire du pays". Le propos était alors d'illustrer d'un bref éclairage historique, et au moment où elles survenaient, les grandes commémorations, les innovations urbaines et architecturales, les transformations des lieux familiers aux habitants du pays de Fougères.

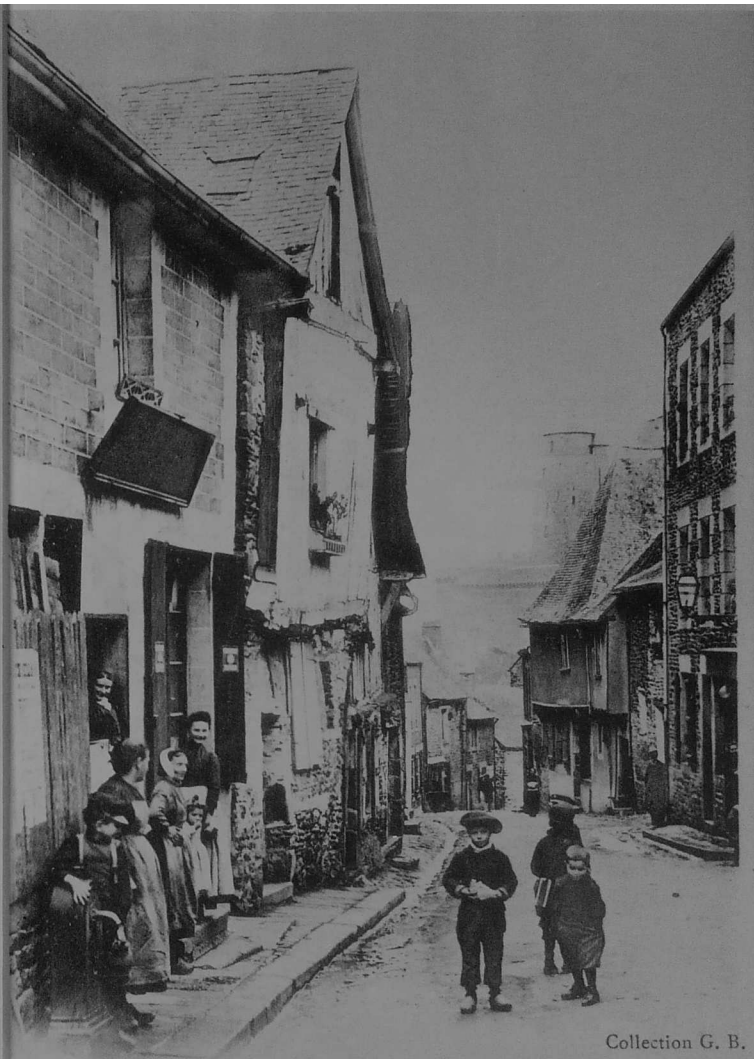
Le succès de ces textes auprès des lecteurs, l'érudition et la passion des historiens locaux, la richesse des Archives et de la Bibliothèque municipales, ont permis d'élargir le champ de cette rubrique bi-mensuelle. Cent cinquante articles sont ainsi venus compléter l'œuvre entamée quelques années plus tôt par Bernard HEUDRÉ, dans l'ouvrage intitulé "Fougères, le pays et les hommes".

Soigneusement sélectionnés, complétés, mis à jour et illustrés, quatre-vingt-dix de ces articles composent le présent ouvrage. Ses auteurs pensent que la compréhension du présent et la construction de l'avenir ne sont possibles que grâce à une large connaissance des mille années de l'histoire fougèraise.

Philippe LEPAROUX.

La diffusion des ouvrages
est assurée par
la Maison de la Presse
16 place Aristide Briand
35300 Fougères

Tous droits de reproduction réservés
Association Le Pays



Collection G. B.

40

Fougères — La Rue des Fontaines

(Carte postale, coll. Duneufgermain)

Table des auteurs

(par ordre alphabétique)

R.A.	Rémy ALLAIN
H.B.	Hélène BONNIN
G.B.	Georges BOUGEARD
R.C.	René CINTRÉ
J.C.	Jérôme CUCARULL
J.H.	Jacky HAMARD
J.Ht.	Jean HERISSET
D.H.	Daniel HEUDRÉ
M.H.	Marcel HODEBERT
J-Y.L.	Jean-Yves LEFÈVRE
L.L.	Luc LEGEARD
Ph.L.	Philippe LEPAROUX
M.S.	Marguerite SALAÛN
R.T.	Roger TANCEREL

De Clovis à Charlemagne : les métamorphoses de la marche

LA MARCHE MÉROVINGIENNE, OU LE TEMPS DES « GUERCHES »

Dès la fin du V^e siècle et tout au long du VI^e, la pression exercée simultanément sur les marges armoricaines par les Bretons, à l'ouest, et les Francs, à l'est, traduisait encore le grand remuement des peuples avant leur mise en place définitive ou presque. Il s'ensuivit l'émergence d'une véritable zone intermédiaire, en forme de territoire âprement disputé, bientôt érigé en un immense champ de bataille d'où allait naître historiquement la « marche » ; s'agissant pour commencer de la marche dite « franko-bretonne », autrement désignée dans les textes par les expressions suivantes : « *marca britannica* », « *limes britannicus* », « *brittanorum limes* », ou encore « *marca contra britones* »...

Par essence, très mouvante et assez vaste, cette marche « franko-bretonne » s'étendait sur les « pays » — au sens gallo-romain du terme — de Rennes, Nantes et Vannes. En réalité, elle s'articulait de part et d'autre du bassin de la Vilaine, tandis qu'au sud elle s'arrêtait au niveau de la Loire dont l'heure du franchissement par les Bretons n'avait pas encore sonné.

Conçue à la manière d'une zone de sécurité au service du royaume franc, elle constituait un espace stratégique de toute première importance, organisé autour d'une multitude de points d'appui, de postes d'observation et de places de refuge, dont le plus lointain souvenir s'est perpétué à travers les noms de lieux en « *Guerche* ». Selon l'hypothèse la plus vraisemblable, il s'agissait d'ouvrages fortifiés d'un type tout à fait primitif, jalonnant une ligne de défense établie par les Francs pour contenir à l'ouest les Bretons et vers le sud, à hauteur de la Loire, les Wisigoths. Leur localisation non loin des anciennes voies romaines ou au sommet des interfluves dominant les cours d'eau tend à mettre en évidence la volonté des Francs de maîtriser les principaux axes de communication dans un rayon de 5 à 10 kms autour de chaque poste. Ainsi se trouvaient contrôlées les voies d'Angers à Carhaix, d'Avranches à Nantes, de Rennes à Angers, de Nantes à Poitiers... tandis que tout au long du Moyen Age, de générations en générations, la vieille citadelle de La Guerche-de-Bretagne ne cessa de monter la garde à la porte du duché breton...

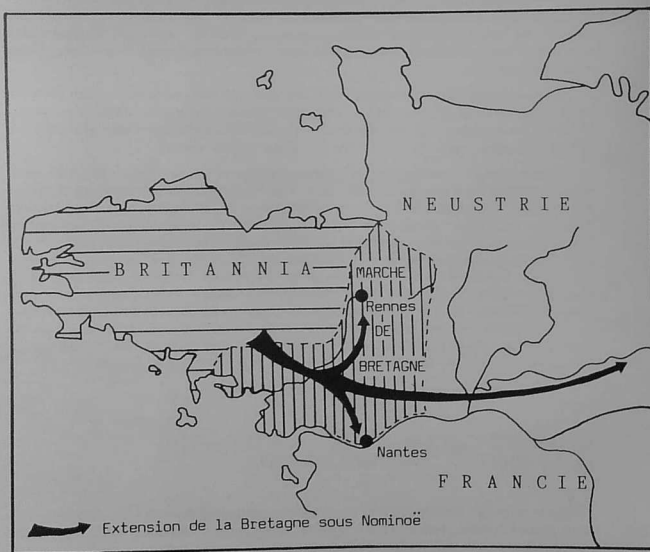
LA MARCHE CAROLINGIENNE, OU LE SOUVENIR DU COMTE ROLAND...

Mais ce ne fut pas avant le règne de Charlemagne que la « marche » subit les effets d'une première phase d'évolution capitale dans le sens de son organisation systématique. Le but de cette transformation était de renforcer son efficacité stratégique pour des opérations de défense et d'attaque, afin de tenir en respect les peuples récemment soumis qui se pressaient à la périphérie du monde franc. Alors s'érigèrent, à partir du VIII^e siècle, autant de marches que cela s'avéra nécessaire : la *marche d'Espagne* — qui demeure la plus connue —, la *marche de Bénévent*, la *marche de Frioul*, la *marche d'Aubriche*... et bien sûr, la *marche de Bretagne* ; celle-ci expressément mentionnée dès 778, tendant à suggérer qu'elle fut aussi sans doute la première créée.

En tant que telle, elle formait une circonscription militaire qui comprenait les comtés de Vannes, Rennes et Nantes, y compris le Craonnais. Zone éminemment névralgique, elle était placée sous la responsabilité d'un haut personnage particulièrement digne de confiance : *le marquis, le margrave*, ou encore *le préfet de la marche*... dont l'un des plus fameux ne fut autre que le comte Roland, le propre neveu de l'empereur, immortelle figure désormais rangée parmi les grands mythes de l'imagination populaire. Et, tout près d'ici, au cœur du petit bois de Dompierre-du-Chemin, le lieu-dit « *le Saut-Roland* » continue d'entretenir dans la mémoire collective le souvenir vivace du héros de Roncevaux, tant il est vrai que cet endroit, un peu singulier et empreint d'un certain mystère, semble lui aussi faire partie intégrante de la légende... Sans parler des nombreux autres lieux-dits en « *marche* », particulièrement abondants au cœur du pays fougereais, là où venait mourir la zone frontière aux limites encore indéfinies.

Quant à l'histoire proprement dite, elle s'écrit en lettres de sang, ponctuée par les nombreuses expéditions punitives qui s'abatirent sur la région : en 811, 818, 824-825, 833-834 et 837, sans toutefois jamais parvenir à briser les indomptables ressorts de la rébellion bretonne... bientôt en passe de devenir la plus forte.

R. C.



La marche carolingienne (IX^e - X^e siècle)



L'église de Saint-Sauveur-des-Landes destinée à accueillir les sépultures des seigneurs de Fougères.
(Cl. Ph. Leparoux)

Fougères, mille ans d'histoire ?

Le moment où un lieu émerge de l'anonymat est toujours difficile à cerner. Les sources manuscrites et l'archéologie nous permettent d'approcher quelque peu la vérité.

Pour le vicomte Le Bouteiller, « c'est en l'année 990, dans une charte du duc Conan le Tort (...) contenant des donations au Mont-Saint-Michel qu'on trouve pour la première fois le nom du premier auteur connu de la maison de Fougères. Il s'appelait Méen (...). Il était le neveu de l'archevêque de Dol qui portait le même nom que lui ». En fait, Fougères n'est pas citée dans ce texte et rien ne prouve que Méen, neveu de l'archevêque de Dol, soit seigneur de Fougères.

Le Bouteiller fait également référence à un texte antérieur à 1008 dans lequel figurerait comme témoin « *Aulfredus Filgeriensis* » (Alfred de Fougères). Toutefois, ce texte semble avoir été rédigé plus tard. Fougères serait également citée dans une charte rédigée entre 1015 et 1032. Mais ce texte, dont l'original a disparu, contient plusieurs erreurs qui font douter de son authenticité, ou du moins de sa datation.

La première mention authentique de Fougères dans un texte figure dans une charte de 1040-1045 (conservée aux archives départementales) par laquelle Main, qui se qualifie « *chevalier de la province de Rennes* », donne à l'abbaye de Marmoutier l'église de Saint-Sauveur-des-Landes, destinée à devenir un prieuré et le lieu de sépulture des seigneurs de Fougères.

Main donne également une maison située à Fougères (« *in castro Filgerio domum unam* »). Il cite son épouse Adélaïde. D'autres textes suivent, dont celui de la fondation du prieuré de La Trinité, vers 1060-1070, par Adélaïde devenue veuve. Les textes permettent donc d'affirmer l'existence de Fougères au XI^e siècle.

L'ARCHÉOLOGIE

L'archéologie permet, elle, de remonter beaucoup plus loin dans le temps puisque les récentes fouilles réalisées au château ont permis la découverte d'une couche néolithique (vers 2000 avant J.-C.). Mais l'occupation ainsi attestée ne s'est pas poursuivie. Plusieurs siècles après, une palissade en bois et une petite tour accolée à cette palissade ont été édifiées (les fouilles ont mis au jour les trous de poteau de cette construction). Une monnaie de la fin du X^e siècle a été retrouvée sur place.

La première construction du château serait donc de cette période, au plus tôt, ou du début du XI^e siècle. Ainsi l'archéologie et les textes semblent converger, nous permettant d'affirmer l'existence de notre ville depuis environ mille ans.

H. B.

Sources : Renseignements fournis par M. Hubert Guillotel, maître de conférences, Université de Paris II, Champagne (F.) et Cucarull (J) « *Bilan de trois années de fouilles archéologiques au château de Fougères* », in le Pays de Fougères n° 68.

Et le Couesnon devint frontière

En 1027, le baron de Fougères, Alfred de Fougères, en mariant sa fille Innoguen au baron Tristan de Vitré, lui donna en dot toutes les paroisses du Vendelais située au sud du Couesnon.

Il semble plutôt que ce fut Méen II, frère d'Innoguen et fils d'Alfred de Fougères, qui, alors seigneur de Fougères, dota ainsi sa sœur, comme le relatent les Vieilles chroniques de Vitré. Par la dot de sa femme, Tristan étendait son gouvernement jusqu'aux portes même de Fougères, le Couesnon servant ainsi de frontière naturelle.

Si le mariage, surtout à cette époque, avait ses raisons, celui-ci fut aussi, dit-on, un mariage d'amour. Pour ce qui est de la raison, il assurait au sire de Vitré, qui avait alors de graves difficultés avec ses vassaux révoltés, d'entrer en possession d'un territoire non négligeable d'où il pourrait organiser la lutte pour reconquérir ses Etats. C'est d'ailleurs ce qu'il fit avec succès.

« Tristan, fils et successeur de Ruwallon, premier seigneur de Vitré, vit ses chevaliers si révoltés contre lui et, avec l'aide du duc de Bretagne, s'emparer de ses châteaux et le chasser de sa terre... ».

Mais cette mésaventure se transforma pour lui en bonne fortune car « il trouva refuge chez le sire de Fougères, son parent, qui le reçut fort bien, prit fait et cause pour lui et lui donna moyen de faire la guerre au duc... ». Avec l'appui de Méen de Fougères, Tristan reprit peu à peu possession de ses terres et il fut à part entière baron de Vitré de 1030 à 1045, date de sa mort.

LA DEMOISELLE DE FOUGÈRES

Les vieilles chroniques relatent également l'idylle du jeune baron et de la demoiselle de Fougères : « Or avoit cely Main, Seigneur de Fougères, une sœur nommée Innoguen, belle à merveille, laquelle aima Tristan de Vitray et, désirant l'avoir à époux et non aultre, révéla le secret de son cœur à son frère Main, qui de ce requit Tristan... Tristan, en s'excusant, répondit qu'il étoit deshérité et n'avoit terre où il put la mener quand il l'auroit épousée. Adonc Main lui promit en dot de mariage avec ladite Innoguen, sa sœur, tout ce qu'il avoit en Vendelay outre le fleuve le Couaynon (c'est-à-dire au sud). Quand Tristan se vit ainsi pressé et requis, il considéra la grâce que lui avoit faite ledit Main, ainsi ne l'osa refuser, mesmement pour l'honneur et la beauté de la Damoiselle et la print à femme avec cely dot qui luy fist ainsi baillé... Et on icelle partie de Vendelay que Main donna à Tristan en mariage, fit ledit Main construire et fermer (fortifier) un chasteau pour Tristan, moult fort et défensable, en un plessis, lequel pour ce qui étoit du lot de ladite Innoguen, fut en après appelé le Plessis-Innoguen... ».

M. de la Borderie précise que « c'est de ce même château qui depuis s'est appelé Châtillon-en-Vendelais, que Tristan de Vitré continua la lutte contre ses vassaux révoltés et rentra en pleine possession de l'héritage paternel. Il gagna donc à cette révolte une charmante femme et un beau fief en Vendelais qui ajouta quinze à seize paroisses à la baronnie de Vitré ».

Ces paroisses étaient Billé, Combourtille, Chesné, Vendel, Saint-Jean-sur-Couesnon, Parcé, Javené, Dompierre, Luitré, La Selle, une partie de Beaucé, Princé, Châtillon, Mécé, Montreuil, Sens et Vieux-Vy. Ces deux dernières firent retour à la baronnie de Fougères en 1291. Les autres restèrent désormais attachées au Vitréais.



A Vendel, la Croix de l'Union témoigne toujours de l'ancienne frontière entre les seigneuries de Fougère et de Vitré.
(Cl. Ph. Leparoux)

M. Le Bouteiller ajoute que le Seigneur de Fougères se réservait seulement le droit de pêche sur les deux rives du Couesnon, et qu'il est assez vraisemblable que cette cession fut une des causes qui fit définitivement choisir Vitré comme siège du Seigneur de cette Maison. Jusque là, les Seigneurs de Vitré avaient principalement habité Marcellé-Robert (ce fut surtout Robert, fils de Tristan et d'Innoguen qui s'y fixa). Tristan, avant de résider à Châtillon, avait habité quelque temps à La Pilière en Javené et aussi à Saint-Jean-sur-Couesnon. « Quoiqu'il en soit, poursuit l'historien fougérais, Tristan et Innoguen donnèrent naissance à la grande Maison de Vitré et la Baronnie de Fougères se trouva dès lors limitée au sud par le Couesnon ».

Une croix située sur le pont du Couesnon entre Vendel et La Chapelle-Saint-Aubert, datée de 1599, marque encore l'ancienne limite entre les baronnies de Fougères et de Vitré. Son piédestal porte sur l'une de ses faces le mot « Fougères » et sur l'autre le mot « Vitray ». Cette petite croix est connue sous le nom de « croix de l'Union », rappelant également le traité de non-belligérance qui fut signé entre les deux Barons à l'occasion de ce mariage.

Ce mariage modifia la configuration géographique de deux très importantes baronnies bretonnes, pour plus de sept siècles, car elles persistèrent en qualité de seigneuries féodales et les seigneurs des paroisses rattachées vers 1027 durent continuer de rendre aveu de leurs terres aux Barons de Vitré jusqu'à la Révolution.

M. H.

Les églises romanes du Pays de Fougères

Dans notre société laïcisée, beaucoup de personnes ne fréquentent plus d'églises qu'à l'occasion des grandes fêtes (Pâques ou Noël).

Les choses ont bien changé depuis les XI^e et XII^e siècles, époque durant laquelle l'église rythme la vie des hommes au son des cloches et par la succession des fêtes, tout au long de l'existence, depuis le baptême jusqu'à la mort. C'est à ce moment que se renforce la paroisse, mieux affirmée par la construction d'une église au moins partiellement en pierre, - *Blanc manteau* - qui couvre peu à peu toutes les régions.

Un grand nombre de ces édifices ont disparu, victimes des temps. Dans le pays de Fougères, on peut en recenser dix-sept. Dans la plupart des cas, le plan général de ces constructions reste inconnu, notamment à cause des remaniements ultérieurs, qui montrent des techniques de construction très différentes sur seulement quelques mètres comme à Landéan. Souvent il ne reste qu'un mur avec des ouvertures obstruées : à Beaucé, Coglès, Lécousse, Romagné. A Saint-Marcel-Blanc, il ne subsiste que la nef, sans que l'on puisse préjuger de la forme de l'église primitive. Cependant, dans ce cas, comme à Saint-Sauveur-des-Landes, on a l'impression que les plans ultérieurs ont été repris à l'identique de l'époque romane.

C'étaient des édifices modestes par leurs dimensions : leur longueur ne dépasse pas en moyenne 30 mètres. Les nefs sont en règle générale couvertes en charpente ; et seul le chœur, voire l'abside, sont voûtés en pierre : c'est à cette seule opération que s'engagent les moines de Saint-Florent-de-Saurmur, quand ils prennent en mains, vers 1060, la construction de l'église de Tremblay.

EVOLUTION DES CONSTRUCTIONS

Elles sont généralement construites sur un plan simple. La nef unique est fréquente. Quand il y a des bas-côtés, la nef communique avec eux par une série d'arcades en plein cintre, sans tribune ni galerie de circulation. Les chevets sont plats. A Antrain, Livré et Tremblay, ce plan est compliqué par l'adjonction d'une absidiole dans chaque croisillon, très rapprochée du chœur.

Leur mode de construction subit une importante évolution. Le XI^e siècle est un siècle de transition : les traditions anciennes, héritées de l'antiquité, cèdent le pas devant des méthodes de construction vraiment médiévales. Le petit appareil cubique se trouve dans les parties basses au sud du chevet de Livré, daté du début du XI^e siècle, sous le duc Alain III, l'appareil - *en épi* - (opus spicatum), technique romaine, est visible sur la face sud de l'église de Tremblay, construite en 1058. Le moyen appareil finira par remplacer tout cela de plus en plus fréquemment après le milieu du XI^e siècle : c'est le cas à Saint-Marc-le-Blanc, qui date de la fin de ce siècle.

Manifestation de ferveur de la foi médiévale, ces édifices font partie de notre patrimoine. Leur visite s'impose car leurs pierres nous racontent notre lointain passé.

J. C.

Sources : Roger Grand, *L'art roman en Bretagne*, Paris, 1958.
André Chédeville, « Construction d'églises en pierre au XI^e siècle dans le diocèse de Rennes », in *Artistes, artisans et production artistique en Bretagne au Moyen Age*, colloque de Rennes, 1983, p. 107-109.



L'église de Tremblay construite
par les moines de Saint-Florent-de-Saurmur.
(Cl. Ph. Leparoux)

Les premiers châteaux du Pays de Fougères : un patrimoine méconnu

L'homme a toujours ressenti la nécessité de se protéger du monde extérieur. Pour cela, dès les temps les plus reculés, il a édifié des remparts de terre en des lieux naturellement protégés.

A partir de la fin du X^e siècle apparaît la « *motte castrale* ». Elle comprend deux parties : d'une part, une éminence destinée à servir d'assise à un donjon avec une enceinte extérieure qui enferme cette motte ; d'autre part, une basse cour délimitée par une levée de terre surmontée d'un fossé. Facilement et vite construites, ce sont alors des défenses efficaces qui sont érigées dans toutes les régions françaises.

On estime actuellement qu'il y eut 140 mottes dans l'actuel département d'Ille-et-Vilaine au Moyen Âge. Dans le pays de Fougères, on peut en dénombrer une vingtaine mais le compte est loin d'être clos. Dans certaines communes, on en recense plusieurs : cinq à La Bazouge-du-Désert, quatre à Landéan...

Leur site d'implantation manifeste leur vocation défensive. Certaines sont situées à flanc de coteau, ce qui permettait de dominer le paysage afin d'assurer le guet et la défense des exploitations alentour et de surveiller la circulation dans les vallées. Les sites de plaine, quant à eux, sont situés près de rivières ou de marais qui leur offrent une protection naturelle. C'est le cas de la « *Butte des châteaux* », à La Bazouge-du-Désert, sur le ruisseau de Bignette, de la Butte Maheu à Landéan sur le bord du Nançon.

BEAUCOUP ONT DISPARU

Il y a parfois un rapport direct entre la présence d'une motte et l'existence d'une seigneurie. Le donjon est alors la résidence seigneuriale privilégiée. Le plus bel exemple est la motte dégagée lors des fouilles à l'intérieur de la troisième enceinte du château de Fougères. Elle était probablement le siège de la baronnie dès la fin du X^e siècle.

Beaucoup de ces mottes n'ont pas résisté aux exigences de l'agriculture et ont été arasées. De ce fait, leur organisation exacte est encore mal connue. De nombreux bâtiments (cuisines, écuries...) devaient occuper la basse cour. Dans certains cas, comme au château de Fougères, les fouilles archéologiques permettent d'exhumer les trous de poteau qui portèrent ces édifices en bois.

Aussi faut-il imaginer une vie grouillante autour de ces châteaux qui vont souvent déterminer les points de fixation de la population.

Il ne reste plus que l'imagination et quelques documents comme la tapisserie de Bayeux pour s'en faire une idée. Un recensement précis reste à faire pour l'arrondissement de Fougères. Espérons que ce travail pourra être effectué rapidement car c'est le seul moyen de protéger ces vestiges de châteaux d'un autre âge.

J. C.

Sources : Paul Banéat, *le département d'Ille-et-Vilaine*, 4 vol., 1927-1929.
Michel Brand'honneur, *les mottes médiévales d'Ille-et-Vilaine*, Institut Culturel de Bretagne, 1990, 98 p.



Au pied de la tour Mélusine,
les restes de la première enceinte fortifiée.
(Cl. Ph. Leparoux)

L'aventure fougeraise en Angleterre



Les sceaux de Raoul II, (moulages) conservés à la bibliothèque municipale.
(Cl. Ph. Leparoux)

Remontons en l'an 1066. Cette année-là, Guillaume Le Bâtard devient Le Conquérant. Méen II est alors seigneur de Fougères. Était-il l'un des compagnons de Guillaume lors de la conquête de l'Angleterre ? Aucun texte ne permet de l'affirmer. Toutefois, on peut le supposer car, en 1086, le Domesday-Book fait mention de possessions fougeraises en Angleterre. Raoul 1^{er}, fils et héritier de Méen II, y possédait alors des terres à Inkpen (Berkshire) et les manoirs de Twyford (Buckinghamshire), Ipplepen et Galmpton (Devon), Osmondiston (Norfolk), Stuston (Suffolk) et Headley (Surrey). Ce domaine est dispersé dans tout le sud de l'Angleterre et il est resté modeste comparé à celui d'autres seigneurs bretons.

On assiste, dans les années qui suivent la mort de Méen II, à un accroissement de ce domaine. Ainsi, Guillaume de Fougères, l'un des fils de Raoul 1^{er}, est entré en possession du manoir de Turweston, dans le Buckinghamshire. Méen III, autre fils de Raoul 1^{er}, lui succède en 1120. Il meurt en Angleterre, le 4 janvier 1122, et est enterré dans l'église Saint-Pierre de Winchester. Son frère Henri lui succède à la tête de la baronnie. De son mariage avec Olive, fille du comte Etienne, il obtient des terres dans le Lincolnshire et le Yorkshire. Des terres lui appartiennent également, vers 1130, à Kington, dans le Wiltshire et dans la ville de Winchester. Elles lui ont été données par le roi Henri d'Angleterre.

LA FIN DE L'AVENTURE

C'est sous le règne d'Henri II Plantagenêt que le domaine fougerais en Angleterre va commencer à être dispersé. Ce roi d'Angleterre, qui brûle le château de Fougères en 1166, emprisonne Raoul II (fils d'Henri de Fougères), à Dol, en 1173. Il confisque ses terres et celle de son frère Guillaume et, notamment, ses possessions anglaises. Toutefois, Guillaume réussit à s'entendre avec le roi pour récupérer ses terres de Twyford. Il réussit même à augmenter son domaine dans les premières années du règne de Richard 1^{er}. Mais, tout est à nouveau confisqué en 1203. La majeure partie des propriétés fougeraises en Angleterre est alors aux mains de Ranulf, duc de Chester, mari de Clémence de Fougères, petite-fille de Raoul II. Quand il meurt en 1232, sans héritier mâle direct, son domaine revient à la cour.

Aux liens de la propriété se sont substitués les liens d'amitié entre Fougères et Ashford (qui ne faisait pas partie des possessions médiévales). N'est-ce pas mieux ainsi ?

H. B.

Sources : Renseignements fournis par M. Michael Jones, professeur d'histoire médiévale à l'université de Nottingham.

Echos et soupirs de la forêt de Saint-Aubin-du-Cormier au Moyen Age

Il n'est pas de meilleur moment que l'automne pour songer à la forêt, cet univers encore étrange et mystérieux où, derrière chaque grand arbre, semble parfois se dissimuler le souvenir des époques précédentes, agité par les ombres du passé.

UN MONDE REMPLI D'ANIMAUX...

Tout d'abord, les comptabilités seigneuriales du Moyen Age ne manquent jamais de faire apparaître ces immenses quantités d'animaux domestiques conviés à se repaître sous les frondaisons. Ainsi les *rolles* du receveur domanial de Saint-Aubin-du-Cormier pour l'année 1388-1389 ne comptabilisent pas moins d'un bon millier de gros bovins *mis à l'année* dans la forêt du même lieu, moyennant le règlement d'un droit dit de *panage*, autrement appelé *droit de breil et cloison*. Ce dernier équivalait à la très modique somme de 18 deniers par an et *par beste* appartenant aux hommes qui relevaient directement de Monseigneur le Duc ; il s'élevait à deux sous pour les autres et n'était que d'un denier par porc. En cette fin du XIV^e siècle, la documentation fait état de 250 usagers permanents de ladite forêt, répartis sur vingt-trois paroisses environnantes ; plus les moniales de l'abbaye de Saint-Sulpice autorisées, quant à elles, *à avoir et tenir esdites forêts beuffs, vaches, porcs, harats et autres bêtes, tant comme elles en voulaient metre, sans aucune chose en payer*.

A cette première concentration, s'en ajoutait une autre qui totalisait plus de 1 500 bestiaux mis en panage occasionnellement pendant quelques mois, voire quelques jours seulement. Quant aux fameux cochons, ils faisaient l'objet d'un décompte spécial intitulé *le mynu des porcs mis es forêts de mondilseigneur*. En 1393, le receveur en recensait plus de 550 appartenant à une trentaine de propriétaires. En réalité, leur nombre subissait d'importantes variations d'une année sur l'autre, selon l'état de la glandée toujours aléatoire. Quoiqu'il en fût, il faut souligner l'extrême importance du secteur de Saint-Aubin-Liffré pour le ravitaillement de la ville de Rennes, en tant que principale agglomération aux besoins sans cesse accrus. En outre, la forêt constituait une formidable réserve de gibier et d'oiseaux sauvages dont le piégeage était autorisé. En 1401, le receveur de Saint-Aubin incluait dans ses comptes le revenu de *22 pantières*, affermées au prix de 6 chapons chacune et consistant en manière de filets tendus pour la capture des grives, des faisans, des perdrix, des bécasses et autres volatiles bons pour la broche ou la marmite.



Scène de glandée au mois de novembre.
(miniature de la fin du Moyen Âge, extraite d'un manuscrit
de la Bibliothèque Nationale).

...ET D'UNE FOULE DE GENS TRÈS OCCUPÉS

Au mythe de la forêt nourricière s'ajoute celui de la forêt industrielle, partout en proie à une intense exploitation. En réalité, on n'a pas idée aujourd'hui du grouillement de personnes qui œuvraient à l'intérieur de celle-ci : les unes occupées à ramasser des bois morts, des racines ou des glands, les autres à prendre des *« jaons, des genêts, des bruyères et toutes choses nécessaires à la confection des litières et foulages »* de leurs maisons et étables. Pendant ce temps d'innombrables gens de métiers s'affairaient chacun dans son coin respectif : bûcherons, charpentiers, fabricants de lattes et d'essentes, coupeurs de rames, cercliers, vanniers, écorceurs... tous adonnés au travail du bois ; sans oublier les charbonniers et les cendriers qui passaient pour des gens hirsutes et des mœurs primitives... Il s'ensuivait une véritable surexploitation du parc forestier dont les conséquences n'allaient malheureusement pas tarder à se faire ressentir, à tel point qu'au début des Temps Modernes, les forêts de Saint-Aubin et de Liffre n'étaient plus que des étendues décharnées *« ruinées et dépeuplées »*, en proie à la plus complète dégradation. Aussi, le 15 octobre 1536, le procureur du roi préconisait-il purement et simplement de les interdire pour une durée d'un demi-siècle : une mesure radicale qui s'avérait cependant inapplicable. Même usée à ce point, la forêt restait une habitude, une nécessité, un droit ; un droit inhérent, depuis toujours, à celui de vivre et d'exister.

R. C.

(D'après les Archives Départementales de la Loire-Atlantique, série B 2451).



La forêt de Fougères sous le givre.
(Cl. R. Cintré)

Hivers d'hier et d'aujourd'hui

Valse des saisons, après l'automne, voici venu le temps de l'hiver qui frappe à la porte avec toutes ses rigueurs. Et chacun, chez soi bien au chaud, de se rappeler — de son vivant, certes ! — qu'en telle ou telle année, les éléments se montrèrent particulièrement ingrats : des températures très basses, de la neige en quantité industrielle, du verglas parfaitement lisse ; mais aussi une nature subitement embellie comme par enchantement, littéralement pétrifiée sous le givre de cristal... à la manière d'une douce miniature directement héritée de l'époque médiévale.

Et pourtant l'on ne saurait davantage comparer avec certains hivers du Moyen Âge qui font encore frissonner rien que d'y penser. Ajoutant aux malheurs de l'époque, le XV^e siècle semble s'inscrire dans une phase de relatif refroidissement du climat, elle-même inaugurée par le fameux hiver 1407-1408, de notable référence : « *En cel an fut moult grant yver de gelées et de neiges, lesquelles durèrent plus de trois mois entiers* ».

Pour la première fois, « *de mémoire d'homme* », on vit geler la Seine de part en part... supposant des températures quasiment sibériennes : « *et au dégeler furent les eaux si grandes que les ponts en plusieurs lieux, tant à Paris comme ailleurs, furent rompus et emportés par la raideur des grands glaçons qui étaient très forts et très épais* ».

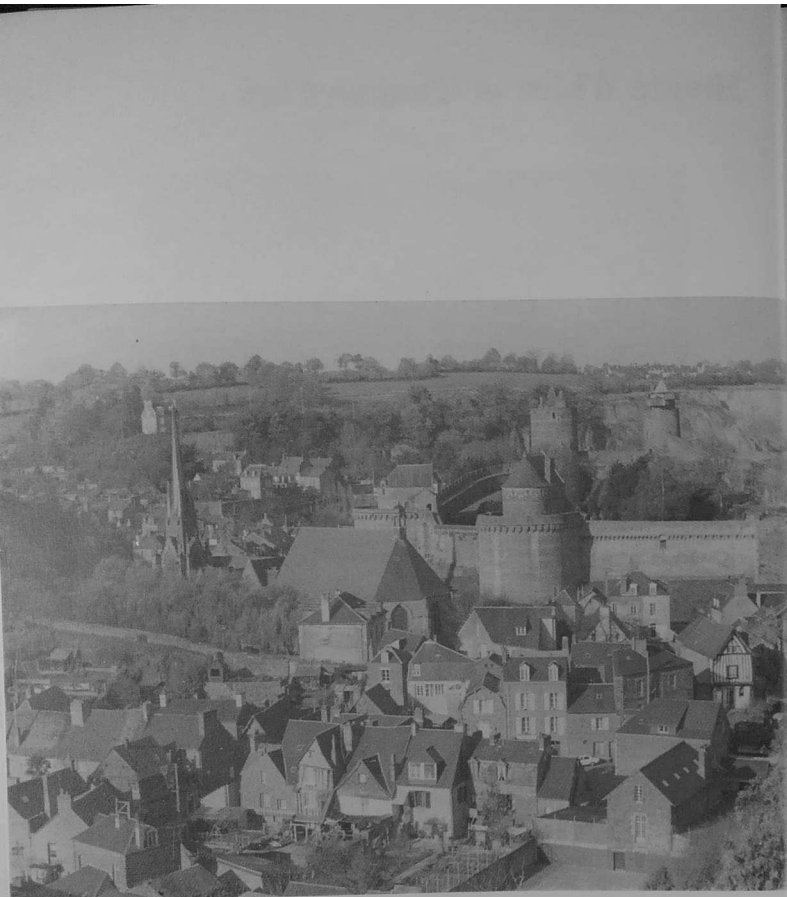
CHRONIQUE DES ANNÉES DE GLACE

Il en fut de même en 1421-1422, 1435-1436, date à laquelle « *la force de l'hiver et des gelées* » provoqua notamment « *la stérilité des blés* » dans le pays de Fougères ; puis en 1459-1460, 1464-1465 ; mais surtout en 1479 lorsque se réveilla — aux dires de tous les chroniqueurs — « *le plus angouïseux yver* » qu'il fut donné de subir depuis plus de quarante ans : « *Et dura l'horrible froidure du vingt-troisième jour de décembre jusqu'au septième de février sans jamais discontinuer ; et furent toutes les rivières si très gelées que les chevaux, charrettes et charrois chargés passaient par-dessus ; et gèlèrent les vins et les cidres dans les caves ainsi que le pain ; et cuisirent de froid la plupart des arbres fruitiers ; et furent plusieurs gens de cheval engelés par les champs, lesquels moururent à leurs logis au descendre ; et nombreux furent les habitants des bois, tout comme les pèlerins, que l'on retrouva tout raidés engelés ; même des petits enfants étant en leurs berceaux... tandis que les oiseaux « chéaient » morts sur la terre ainsi que les bêtes sauvages* ».

Prélude à l'une des plus terribles famines engendrées par ce siècle de souffrances. Ainsi se manifesta dans toute sa splendeur l'indomptable dérèglement de la nature et du ciel. Enfin notons qu'à de multiples reprises, en 1465, 1467, 1481, 1482 et 1496, les communications devinrent plus que problématiques dans toute la région tant pour cause de « *la grande indisposition du temps* » que des exceptionnelles froidures, de l'abondance des neiges ou de « *la submersion des eaux* » : « *chemins lacéaux, fondus, casematés, ruinés et empirés, rendus comme impraticables et tant mouillés qu'on ne pouvait aucunement charroyer* »... Au bout du compte, l'isolement aggravé des villages, la rarefaction des vivres, le pillage des loups et la reprise des vagues de mortalité, revêtant à l'occasion le manteau hideux de la peste dont le pays de Fougères ne fut, lui aussi, en aucun cas épargné...

R. C.

(D'après les textes de l'époque)



Vue sur le quartier Saint-Sulpice...
ou le faubourg du Gast au Moyen Âge.
(Cl. A. Simon)

Immigrés normands à Fougères au XV^e siècle

LA NORMANDIE « TOUTE EXILLÉE »

La Bretagne, terre d'accueil et d'asile pour fleuves d'immigrés venus de l'extérieur, est un thème souvent utilisé par les narrateurs afin de mieux mettre en évidence la gravité de la situation caractérisant, dans leur ensemble, les provinces les plus touchées par la Guerre de Cent Ans. C'est un fait, à la charnière des XIV^e et XV^e siècles, la Normandie notamment devint la proie d'une effroyable accumulation de calamités : épidémies, intempéries, accentuation des opérations militaires, surimposition fiscale. Aussi retiendrons-nous pour mémoire « les horribles et piteuses mortalités » des années 1399-1400, 1409-1410 ; les descentes des Anglais « à très grande puissance et forces de gens d'armes » en 1402, 1405, 1407 et 1415 ; le terrible hiver de 1407-1408 ; la grande course du sire de Clarence en 1412 laquelle fit « moult dommages » dans la région des marches... sans oublier le sort des principales villes étranglées par la peste et la famine, à l'image de Rouen où « convint manger les chevaux, les chiens, les chats et les rats... à bonne saveur », selon le chroniqueur Pierre Cochon témoignant des événements, en 1418.

DES CENTAINES ET DES MILLIERS DE FAMILLES JETÉES SUR LES CHEMINS DE L'EXODE

Combien furent-ils à franchir la frontière en provenance des régions dévastées. Il est probable qu'on ne le saura jamais. Pour Bertrand d'Argentré, écrivant son Histoire de Bretagne au XVI^e siècle, ce ne furent pas moins de « 25 000 ménages » qui se pressèrent ainsi aux portes du duché ; soit environ 125 000 personnes... correspondant d'un seul coup au dixième de la population armoricaine ! Un tel nombre et une telle proportion semblent pour le moins excessifs aux yeux des historiens d'aujourd'hui plutôt enclins à supprimer un zéro. En réalité, la documentation de l'époque ne livre au maximum que quelques dizaines de familles par grande ville ; voire un peu plus d'une bonne centaine pour les plus gros centres d'accueil tels Rennes, Vitré, Dol, Dinan et Fougères. Ainsi le compte de fabrique de la paroisse Saint-Sulpice de Fougères, en 1422, recense tout juste 100 « noms de Normans demourans hors la ville en ladite paroisse ». Il s'agissait pour la plupart d'artisans drapiers venus de Saint-Lô qui, en attendant ceux de Saint-James, se trouvaient inscrits au titre des généreux bienfaiteurs du quartier ; une façon pour eux de signifier leur reconnaissance vis-à-vis de la cité refuge. De tous ces « étrangers », ceux qui s'intégrèrent le mieux dans la société fougéraise furent, à n'en point douter, ces « marchands » et ces artisans hautement qualifiés que l'on retrouve installés sur les bords du Nançon : drapiers, texiers, teinturiers, « foulleurs, lenneurs et pareurs de robe », tanneurs, baudroyers, bonnetiers, merciers et « autres ouvriers œuvrant en rubans et jarretières ». Soit autant de catégories dont il faut souligner le rôle absolument déterminant pour l'avenir, en matière d'industrie textile et du cuir ; une chance pour la cité qui s'en trouva considérablement enrichie. Certains s'enracinèrent sur place et, à force de travail, s'employèrent à faire fortune. De ce point de vue, l'irrésistible promotion de la famille Champion reste certainement l'un des exemples les plus caractéristiques. Régnant sur le commerce des produits de l'étain et de la pinterie, acquérant les unes après les autres toutes les richesses de ce bas monde, cumulant les charges d'officiers dans l'administration ducal et les titres de noblesse, les Champion devinrent seigneurs de la Chesnardière en 1477 ; expression d'une réussite tout aussi complète que méritoire pour les membres de ce nouveau lignage dont le fondateur se présentait encore peu de temps auparavant « homme natif du pays de Normandie », ayant choisi d'être domicilié en ladite bonne ville de Fougères, à l'abri des guerres environnantes et des malheurs considérables de l'époque...

R. C.

(D'après les Archives de la paroisse Saint-Sulpice de Fougères)



Saint Vincent Ferrer
représenté debout comme saint patron.
(Extrait d'un vitrail de l'église
Saint-Léonard, Cl. Ph. Leparoux)

Saint Vincent Ferrer à Fougères

La foi d'un peuple est faite d'éveil et de réveils et en particulier par le moyen de la prédication. Le XV^e siècle a été marqué par la parole d'un missionnaire capable de provoquer un tel réveil.

UN PROPHÈTE POUR DES TEMPS TROUBLÉS

Né le 23 janvier 1357 à Valence (Espagne), Vincent Ferrer entre chez les dominicains en 1374. A partir de 1399, il sillonne l'Europe en prédicateur infatigable. Il parcourt l'Espagne, bien sûr, mais aussi la France, l'Italie, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande. Levé chaque jour à 2 h, il prêche durant trois heures après la messe chantée de 6 h (7 h en hiver). Sa parole attire les foules. En des temps troublés, il appelle à la conversion. Son enseignement est rude. Il ne ménage ni les laboureurs, ni les marchands, ni les prêtres, ni les religieux, mais dénonce les abus de toutes sortes. Des laboureurs, il déclare : « *Ils ne veulent même pas entendre la messe le dimanche, ou du moins ils n'y viennent que quand elle est commencée. Ils restent sur la place ou vont à la taverne et, quand ils entendent sonner l'élevation, ils se précipitent dans l'église comme les porcs dans l'étable* ». Il n'est guère tendre à l'égard des prêtres : « *Autrefois, les prêtres préparaient leur conscience pour dire la messe... Aujourd'hui, si la messe ne leur est point payée, ils n'ont cure de la dire ; s'il y a de l'argent à gagner, ils la disent* ». Il faut replacer cet enseignement sévère dans le contexte de la Guerre de Cent Ans qui sévit alors avec tout son cortège de pillages, de violence, de famine, de folie... Vincent Ferrer annonce la fin du monde et le jugement dernier dans un monde tourmenté où beaucoup voient les signes de la fin et où la conversion est la seule issue de secours.

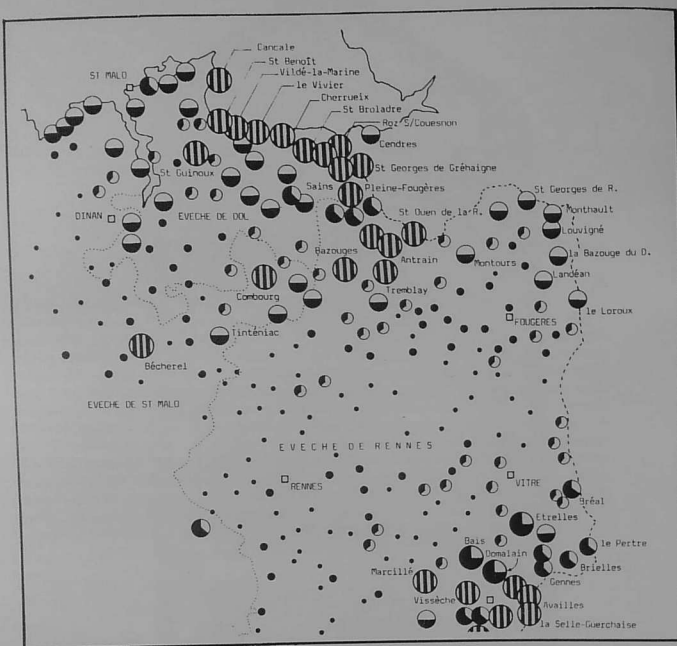
UN ESPAGNOL A FOGÈRES

Connaissant la renommée de Vincent Ferrer, Jean V, duc de Bretagne, lui demande de venir prêcher dans le duché. Il arrive en 1418 et parcourt la Bretagne jusqu'à sa mort, à Vannes, le 5 avril 1419. Son passage à Fougères n'est attesté que par la tradition orale, mais des écrits nous permettent de connaître son itinéraire breton. On peut raisonnablement penser qu'il y est venu soit peu avant le 20 avril 1418 alors qu'il allait de Dinan à Rennes, soit entre le 22 avril et le 2 mai de cette même année durant le voyage qui le mène de Rennes à Caen. Vincent Ferrer a laissé un souvenir dans la population. Au XVI^e siècle, il est représenté sur un vitrail de Saint-Léonard (notre photo). En 1901, on installe dans cette même église agrandie et désorientée un vitrail exécuté par Alleaume de Laval et représentant le dominicain prêchant sur le parvis de l'église. Malheureusement, le bombardement de 1944 a détruit ce témoignage du souvenir d'une prédication.

H. B.

Sources : FAGES (R. P.) « Histoire de Saint-Vincent Ferrer, apôtre de l'Europe » Paris - Maison de la bonne Presse (1893).
CORVAISIER (Marguerite) « Histoire de l'église Saint-Léonard de Fougères » in Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de l'arrondissement de Fougères, t. IX 1965, p. 1-74.

Guerre et peste dans le pays de Fougères (1460-1480)



- Rabat du "quint" et de "la sixte partie dudit fougere"
- ◌ Rabat du quart
- ◌ Rabat de "la tierce partie"
- ◌ Rabat de la moitié
- ◌ Rabat des deux tiers
- ◌ Rabat des trois quarts
- Rabat de 100%, soit "le tout dudit fougere"

Rabats effectués sur l'imposition de 105 sous par feu, au prorata de la diminution de la population... pour cause de la mortalité et de la guerre (Février-mars 1473, d'après A.D.L.A. E 213/3 et 4). (Carte R. CINTRÉ)

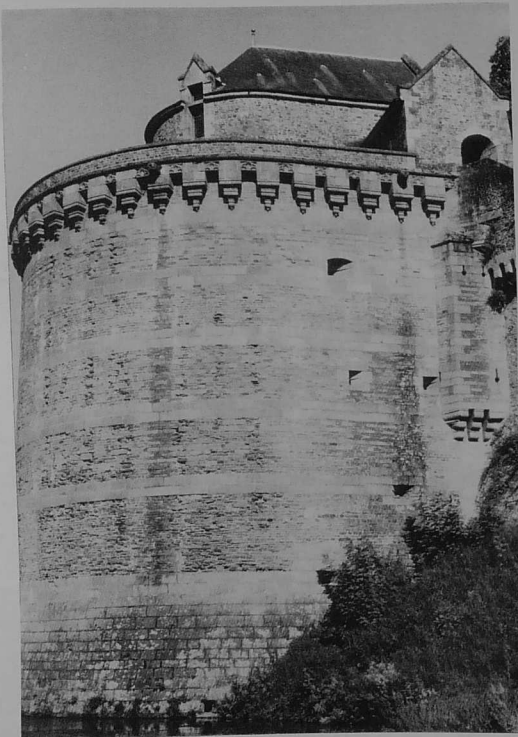
Les habitants n'étaient pas encore tout à fait remis des épreuves de la Guerre de Cent Ans lorsqu'ils sentirent encore une fois s'abattre sur eux le poids des événements. Prenant le visage d'une quelconque fièvre maligne, la grande vague d'épidémie qui se répandit sur toute la Bretagne à partir de 1460 affecta particulièrement le pays de Fougères. A nouveau les textes parlent de paroisses « grandement diminuées », « dépeuplées », voire « décimées » ; expression d'une véritable catastrophe pouvant atteindre facilement de plein fouet « la moitié » de la population. Partant de là, on imagine assez bien les conséquences économiques qui ne manquaient pas de s'en suivre. Ainsi s'arrêta la production agricole dans le Coglais pendant plusieurs mois, « pour cause de ladite peste qui courut au pays », et empêcha la mise en valeur d'un nombre incalculable de parcelles momentanément vouées à l'abandon. Sur un autre plan, l'époque vit les moulins fougères de Fougères cesser presque toute activité, laissant craindre la ruine pour leurs tenanciers. Aux dires mêmes de ces derniers, « l'influence de mortalité fut telle que la plupart des drapiers et marchands allèrent de vie à déceix et demeurèrent de ce fait lesdits moulins comme près de tous inhabités ».

Passé le temps de la crise vers 1465, vint celui de l'accalmie. Mais celle-ci fut de courte durée puisque les années 1468 et 1472 ramenèrent simultanément dans le secteur « la guerre et la peste ». Autant dire que la conjonction des deux phénomènes se traduisit par une nouvelle aggravation de la situation dont les séquelles allaient se faire sentir sans interruption pendant plus d'une décennie. Plus que jamais les archives se font l'écho de tous ces ineffables maux soufferts par les habitants, une fois de plus « grandement opprimés et constitués en grans pauvretés et nécessités ». Les uns mis à « grosses rançons », les autres soumis à « la foule des gens d'armes » tant français que bretons ; « embrasements de leurs maisons et demourances », « aliénation et dissipation de leurs héritages », « perte de leurs biens meubles, avoies et bétails »... Littéralement écrasé par la soldatesque, continuellement sillonné par les bandes pillardes, affreusement « gâté et déduit », le pays de Fougères n'en fut que plus entravé dans son redressement sociologique. Dès lors, les diminutions de populations oscillèrent entre 20 et un peu plus de 60 % selon les cas, traduisant de cette manière plusieurs ordres de grandeurs qu'on ne saurait sous-estimer. Le contexte revêt le paysage se couvrir de « ruynes et de décadences » avec, semble-t-il, peu de moulins, de chaussées, d'étangs, de garennes ou de cohuës qui ne furent sérieusement endommagés. Ainsi réapparaisaient, comme au pire moment des années 1430 dans le Coglais, les moulins de Loizance et de Valaines à nouveau frappés par les événements ; le premier purement et simplement « brulé », le second amputé d'au moins un tiers de ses revenus ordinaires. Tels se présentent également au fil de la documentation les moulins de la Roche et de la porte Chesné situés près de Fougères et dont le prix de leurs fermes dut être lui aussi rabattu d'un bon tiers. Pendant ce temps, le commerce local se repliait sur lui-même, accusant une baisse significative de l'ordre de 60 % sinon plus... Tout cela « pour cause de la guerre et de la mortalité ». Quelle époque !

R. C.

(D'après principalement les Archives Départementales de la Loire Atlantique, séries B 3 à B 7, E 131 et 213).

Le renforcement des fortifications de Fougères à la fin du XV^e siècle



La tour Raoul, exemple d'adaptation des fortifications à l'usage du canon.
(Cl.V. Louet)

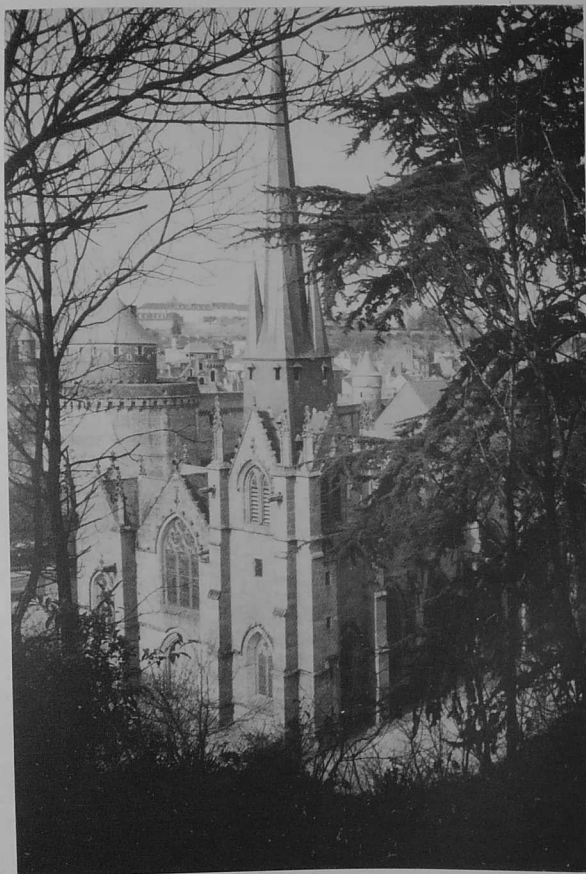
C'est au cours de la deuxième moitié du XV^e siècle que la place de Fougères fit littéralement peau neuve dans ses fortifications. De par sa position éminemment névralgique, il importait au plus haut point qu'elle fut toujours en bon état de défense. Comme partout, les réalisations les plus significatives consistèrent à renforcer l'enceinte urbaine dont les principales articulations furent sensiblement remaniées ; élévation de nouvelles tours en « *ter à cheval* », telles les tours Desnos et Cardinale sur la courtine nord, puis la tour du Four entre la porte Roger et la tour Saint-Nicolas commandant l'entrée sud de la ville ; remise en état de la tour Nichot dont la partie supérieure fut entièrement refaite.

Mais le point culminant des travaux se fixa autour de la porte du Chêne, laquelle se trouva munie d'un nouveau « *boulevard* ». En tant que tel, il s'agissait d'un ouvrage clos, de forme très angulaire, d'environ 22 mètres de profondeur, venant se greffer sur l'enceinte urbaine et s'ouvrant sur la magnifique porte Notre-Dame. Construite à partir de 1477, sur l'emplacement d'anciens moulins foleurs, cette dernière reste encore aujourd'hui fort bien conservée avec ses deux gros tours en granit parfaitement appareillé, sa couronne de corbeaux soigneusement moulurés, et ses linteaux finement sculptés dans le plus pur style décoratif de l'époque.

Élément vital du dispositif, le château fut modifié de façon tout à fait spectaculaire, justifiant même ce prélèvement obligatoire de 300 livres par an, à valoir sur les deniers de la recette municipale. En 1480, l'heure était au renforcement de la longue courtine sud qui faisait figure de point faible en cas d'attaque de ce côté ; d'où cette adjonction des célèbres tours Raoul et Surienne, véritables merveilles d'adaptation de l'architecture militaire à l'usage beaucoup plus intensif du canon : 7 mètres d'épaisseur à la base, une hauteur de 20 mètres affleurant au niveau du rempart afin d'accentuer les effets de masse, pas moins de 20 mètres de diamètre pour une saillie d'environ 15 mètres sur le devant ; cinq étages surmontés d'une vaste plate-forme, elle-même protégée par un parapet « *talussé* » ; nombreuses casemates aménagées dans le ventre de la muraille. Soit une réalisation tout aussi impressionnante que coûteuse dont le prix de revient s'inscrit dans les registres de la comptabilité ducale, à savoir très exactement « *9 742 livres 13 sous 9 deniers* » équivalant à 45 % du montant des sommes consacrées en 1482, par le duc, à l'amélioration des fortresses les plus menacées. Mais, en définitive, chacun sait maintenant que l'effort s'avéra quasiment inutile face à l'imparable déploiement des forces françaises en 1488, date à laquelle la ville et le château tombèrent sous les coups de La Trémoille, sans opposer pratiquement aucune résistance !

R. C.

(D'après les Archives Départementales de la Loire Atlantique, série E 212/16, et les travaux du Colonel Gilloï).



Vue sur la tour du clocher de l'église Saint-Sulpice, fin du XV^e siècle.
(Cl. R. Cintré)

La construction du clocher de Saint-Sulpice vers 1490 : Importance et rayonnement d'un grand chantier au Moyen Age

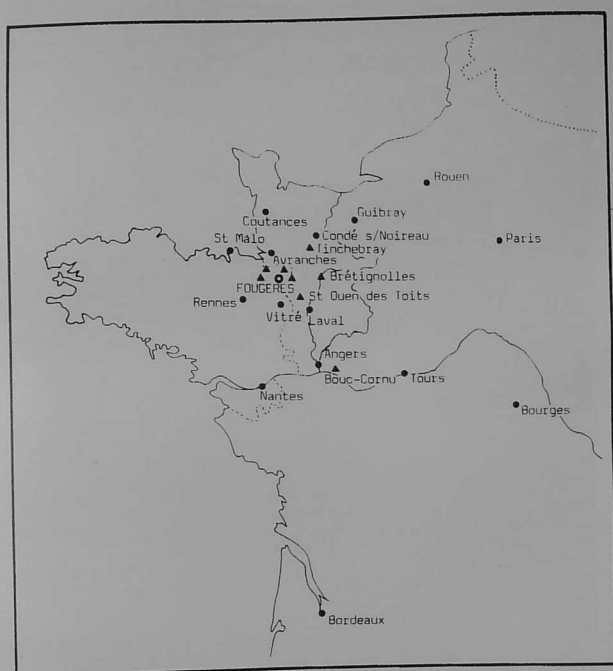
S'il est à Fougères un édifice particulièrement original de par ses structures et sa morphologie, c'est bien l'église Saint-Sulpice, dont la construction s'échelonna du XV^e au XVIII^e siècle : d'abord la façade occidentale progressivement élevée à partir des années 1460 ; puis la nef et le transept parachevés au cours du XVI^e ; enfin le chœur, dont l'assemblage, entrecoupé de longues périodes d'interruption, se prolongea jusqu'au XVIII^e...

DES ARDOISES, DE LA CHAUX ET DES CLOUS...

On ne soulignera jamais assez combien un chantier d'une telle importance contribua à dynamiser de formidables énergies. Entre autres, il ne cessa d'activer une extraordinaire convergence d'influences et de relations commerciales provenant de toutes les provinces voisines ainsi que des grands marchés d'ampleur interrégionale. Destinées à la couverture du « clocher neuf », pas moins de 23 000 ardoises furent ainsi directement importées, en 1489-1491, de la carrière dite du « Bouc cornu, sise par delà Angers ». Au prix de 4 livres 10 sous le millier, il en coûta environ 103 livres aux habitants de la paroisse... Quatre milliers d'autres ardoises de moindre qualité, extraite de la carrière de Brétignolles, furent encore amenées du Maine à grands frais, « pour metre et employer ès quatre croisées de la carrée dudit clocher ». De plus, la majeure partie de la chaux indispensable à l'ouvrage de maçonnerie arrivait régulièrement de Saint-Ouen-des-Toits, l'un des plus gros centres chaumiers des marches mancelles. Dans le même temps, on fit venir de Tinchebray en Normandie plusieurs milliers de clous, « tant clous à late que clous à attache », négociés au prix de 4 sous 2 deniers chacun millier...

DU PLOMB, DE L'ÉTAÏN, DE L'OR ET DE L'ARGENT

D'autres fournitures arrivaient de plus loin, comme le plomb, l'étain et « la poix rousine », destinée quant à elle à assurer l'étanchéité de tous les jointages. Ces matériaux provenaient de pays étrangers, d'Angleterre, des Pays-Bas ou d'Espagne par l'intermédiaire de gros marchands, tels Macé Serrant et Guillaume Gefelet qui alimentaient le marché fougérois. À eux seuls, ils fournirent la presque totalité des 4 000 livres de métal attribuées « aux plombeurs pour couvrir le haut dudit clocher ». Il s'agissait d'un travail de finition qui exigeait en outre de recourir à des ouvriers hautement qualifiés ; lesquels venaient notamment de Vitré, à l'instar des Lefort, dont la renommée semblait bien assise dans toute la région. Ces derniers se voyaient gratifiés d'un salaire de 7 deniers par livre de plomb posée ; « plus une chambre et un lit pour eux loger », plus un échafaudage dûment monté « jusqu'au plus haut ». Moyennant quoi, ils s'engageaient à fixer « la grant croix » ; une opération très délicate qui nécessitait autant d'habileté que de muscle.



- Lieux fréquentés par les négociants fougerais
- ▲ Apport de matériaux divers (granit du Coglais, bois des environs, chaux, ardoises, clous . . .)

Les relations commerciales de la paroisse
Saint-Sulpice de Fougères à la fin du Moyen Age.
(Carte R. Cintré)

Puis, afin que tout fût parfait, on prévoyait de mettre « deux grosses clochettes de Milan au pan-non de ladite grant croix de fer ». Enfin, le jour de l'inauguration approchant, deux autres voyages furent encore entrepris : l'un à la foire de Guibray en Normandie pour l'achat de feuilles d'or et d'argent, lesquelles furent délivrées à un certain Thébaut, « paincte » de son état, originaire de Charenton et chargé de « rafraichir » le portait de la fameuse Notre-Dame des Marais ; l'autre à Paris pour l'acquisition de plusieurs pièces de tissus précieux destinées à doubler le drap d'or qui servait à parer le grand autel lors des fêtes solennelles... Ainsi fut donc inauguré le clocher de Saint-Sulpice en l'an de grâce 1490 ou 1491.

R. C.

(D'après les archives de la paroisse Saint-Sulpice de Fougères).



L'édifice remonte aux années 1492-1508.
(Cl. Ph. Leparoux)

Le beffroi de Fougères : un défi au temps

Depuis le XV^e siècle, l'horloge ponctue, de ses coups, la vie des habitants de la cité. Au Moyen Âge, son importance est capitale car elle rythme l'activité des hommes d'une ville artisanale et commerciale, en plein essor. Fougères possède déjà une cohue à blé à l'angle de la rue du Boylelle (rue de l'Horloge actuelle) et de la Grande-Rue du Bourgneuf (rue Nationale actuelle), une cohue « à chair », à l'emplacement du théâtre ainsi qu'une « saulnerie et poissonnerie ».

Bouchers, boulangers, négociants en textiles et en cuirs fréquentent ces halles pour vendre leurs denrées. Ces artisans-commerçants se sont enrichis et sont devenus les bourgeois. Et comme l'argent confère le pouvoir, ces bourgeois voudront élever un beffroi, signe visible de leur pouvoir civil. Désormais, l'autorité n'appartient plus aux seigneurs d'Alençon — d'ailleurs, ceux-ci n'habitent plus Fougères — mais elle est dévolue aux bourgeois.

LE PREMIER BEFFROI EN BRETAGNE

Il semble bien que l'érection de cette tour sur le plateau inaugure une série de constructions nouvelles en Bretagne. Nantes, Rennes et Dinan élèvent successivement un beffroi doté d'une horloge ou d'un jacquemart. Pourtant, la Bretagne ne fait que suivre l'exemple de ces villes du nord de la France actuelle et de la Belgique. Les beffrois apparaissent très tôt comme le symbole même de leurs libertés communales. Dès lors, ils se multiplient dans toute l'Europe aux XIV^e et XV^e siècles. Ainsi des constructions apparaissent dans l'ouest et le centre-ouest de la France : Rouen, Orléans, Le Mans et Poitiers.

Si Fougères marque le début d'un nouveau type d'édifice prestigieux, la date de la tour est pourtant mal connue. Les textes mentionnent l'existence d'une grosse cloche gravée d'une inscription en minuscules gothiques : *L'an MCCCIII. XX et XVII^{me} me fire^t les bourgeys de Fougères et me nomma Rolland Chapelle* (en souvenir de son parrain).

Une telle étude autorise à dater l'habillage destiné à loger un bourdon en 1397. En fait, l'édifice tel que nous le connaissons par la suite remonte, pour l'essentiel, aux années 1492-1508. Le campanile est même de 1708. La tour octogonale, en granit, est couronnée d'une galerie flamboyante ornée de gargouilles. Au-dessus se dresse une pyramide, en forme de tronc de cône à huit côtés, que termine un campanile. La cloche est classée monument historique.

Désormais, les montres digitales divisent le temps en activités précises. Nous feraient-elles oublier la poésie des cloches, des églises et de la tour de l'horloge qui n'en finissent pas d'égrener les heures ?...

D. H.

Lorsqu'on vendait de la baleine à Fougères !

A LA CROISÉE DES PROVINCES DE L'OUEST...

À la croisée de la Bretagne, du Maine, de la Normandie et de l'Anjou, Fougères, au Moyen Âge, faisait bel et bien figure de cité riche et prospère, industrielle et marchande. D'abord *la tannerie*, attestée sur les bords du Nançon dès le XII^e siècle, et dont les moulins continuaient d'œuvrer sur place, en liaison avec l'élevage bovin particulièrement important dans la région. Puis le travail du cuir, sous toutes ses formes ; lequel donnait lieu à *la pelletterie*, cet artisanat de luxe consistant en la fabrication de beaux habits parés de fourrure, doux et confortables... et d'une élégance jamais imitée par la suite. Mais c'était l'industrie textile qui, de loin, demeurait l'activité la plus florissante. On rappellera même qu'au moment de la Guerre de Cent Ans, celle-ci connut une impulsion nouvelle, grâce à l'arrivée massive de ces réfugiés normands dont nous avons déjà parlé... La production en était on ne peut plus variée, depuis les draps fins de couleurs pour les robes, jusqu'aux toiles rudes et grossières destinées aux multiples usages de la vie quotidienne.

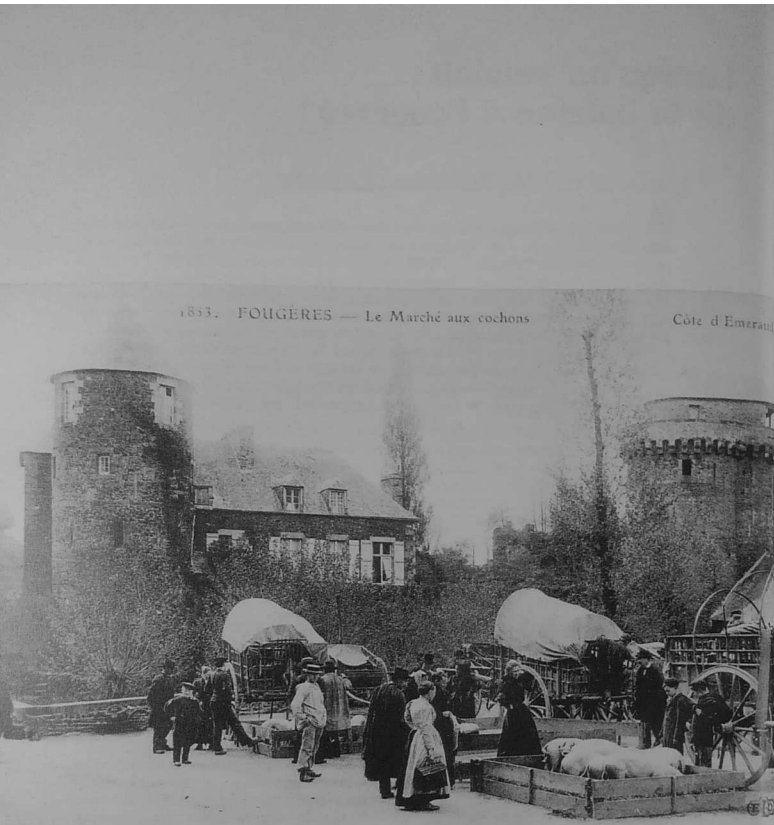
Toutes ces industries en entraînaient d'autres, comme *la teinturerie*, *la bourserie*, *la baudrerie*, *la parcheminerie*, *la ganterie* spécialisée dans la confection d'une extrême finesse en peau de chien, *la cordonnerie* née du développement de la mode des souliers et des chaussures en cuir, signes d'une certaine aisance urbaine... tandis qu'aux alentours les gens des champs n'avaient guère l'occasion de quitter leurs sabots de toujours. Enfin s'ajoutait *la pinterie*, liée à la fabrication d'objets en étain ; et dont le souvenir s'est remarquablement perpétué dans notre ville au gré de plusieurs noms de rue pleinement significatifs...

UN CENTRE COMMERCIAL DE TOUTE PREMIÈRE IMPORTANCE

Mais Fougères était aussi un grand centre commercial. En plus du marché hebdomadaire qui se tenait sur la place du Marchix — elle-même située au cœur du Gast —, le commerce fougérais bénéficiait de l'existence de plusieurs foires franches, exonérées de taxes. Elles se déroulaient quatre fois l'an et duraient trois à quatre jours chacune. Deux d'entre elles, se tenant à la fête de la Purification et à la Pentecôte, existaient depuis le XI^e siècle ; une troisième fut instituée par Charles VIII, en 1488, au lendemain de la défaite de Saint-Aubin-du-Cormier ; enfin, en 1506, sous prétexte d'un pèlerinage qui se faisait le 8 septembre, jour de la Nativité Notre-Dame, la reine Anne instaura la fameuse foire dite de l'Angevine... Tout cela faisait de Fougères un gros marché où étaient exposées en vente les produits les plus variés, tant alimentaires qu'artisansaux, venus de tous les horizons ; ou résultant de l'industrie locale : *vins et cidres, sel gros et menu, graisse, suif, volailles et gibier ; poissons de mer et d'eau douce, frais, salé, séché ou en pâte ; hareng blanc et sauret, morue, saumon... et même de la baleine (sic). Produits de l'épicerie et de la fruiterie : sucre, amandes, poivre, gingembre, pruneaux, figues et raisin en cabas ; fromages, oranges, citrons, huile en baril ou en peau de bouc, poie noire et rousine... Graines et blâterie, bêtes porcines, chevaines et aumailles, brebis, daims et chèvres. Produits de la mercerie, de la droguerie et de la trincailerie : fer et acier, étain, plomb, cuivre, airain et autres métaux ; poterie de terre, vaisselle de bois, cercles à relier tonneaux, vans à grains, licoux de Lombardie, roues de charrettes, rouelles de charru, laine blanche et ô le suif ; fil tant blanc qu'écreu ; filasse, tant de lin que de chanvre. Pelletterie et peaux en tous genre : de loups, de renards, de putois, de martes, de fouines, de chats sauvages, de loutres et quantité d'autres animaux ; cuir ô le poil ou tanné ; marchandises cordées et tissées comme draps, toiles et soieries... Soit tout un déballage de marchandises, de nourriture et de matières premières dont la seule énumération suffit à résumer la réelle portée de l'économie interrégionale... vis à vis de laquelle Fougères, incontestablement, faisait figure de centre de toute première importance, en tant que véritable capitale des marches de Bretagne au Moyen Âge. Mais au fait, toutes proportions gardées, que reste-t-il aujourd'hui d'un tel rayonnement ?*

(D'après la pancarte de Fougères de 1559.)

R. C.



Fougères, années 1900 : la permanence
des activités marchandes au pied du château.
(Carte postale, coll. D. Heudré)

DE L'ORIGINE DES ANGEVINES

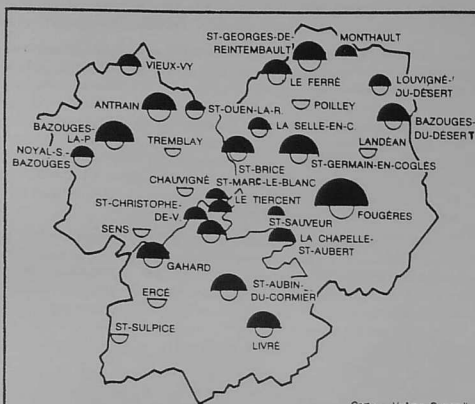
Au V^e siècle, Saint Maurille, évêque d'Angers, décide d'organiser de grandes cérémonies religieuses à l'occasion du 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge. Ces fêtes religieuses sont accompagnées d'une foire, fête populaire et profane.

En février 1575, par lettres patentes, le roi Henri III établit à Fougères une foire annuelle de trois jours entiers et consécutifs, dont le premier sera le lendemain du 8 septembre. Le roi fait cette fondation à la demande de Guillaume de la Fontaine qui possède « une chapelle fondée par ses prédécesseurs en l'honneur de Dieu et de Saint Gorgon près et joignant laquelle y a belle et grande place (actuellement place des Urbanistes) auquel affluent grand nombre de peuples y allant en pèlerinage pour y être guéris du mal des gouttes, spécialement le lendemain de la nativité Notre-Dame ». Il désire la création d'une foire pour la décoration et l'agrandissement de cette chapelle et de cette place et « pour laisser quelque autre mémoire de leg et de nom que la fondation de ces prédécesseurs ».

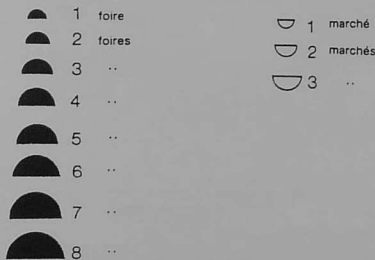
Le 30 novembre 1861, une commission *ad hoc* propose de fixer au 3 septembre le début de la foire Langevine. Le 21 décembre, trois cents personnes demandent par une pétition que cette foire soit fixée aux derniers lundi et mardi d'août. Le 12 avril 1862, le conseil municipal vote à l'unanimité pour un début le premier lundi de septembre. Le dernier mot est donné le 31 janvier 1863. La foire Langevine aura désormais lieu le mardi suivant le 1^{er} septembre, afin qu'elle ne coïncide ni avec la foire de Rennes, ni avec les marchés de Vitré et Saint-Brice.

H. B.

Foires et marchés du pays de Fougères (XVI^e-XVII^e siècles)



FOIRES ET MARCHÉS DANS LES SUBDÉLÉGATIONS
DE FOGÈRES, ANTRAIN ET ST-AUBIN-DU-CORMIER AU XVIII^e SIÈCLE



Le droit d'établir une foire ou un marché dans un bourg ou une ville était un privilège, accordé par le duc de Bretagne (à Saint-Aubin-du-Cormier en 1225 par exemple) puis par le roi de France après 1532, à un seigneur ou une communauté d'habitants mais devait toujours être enregistré par le Parlement breton. Ce pouvait être une récompense pour un service rendu au roi ou encore un moyen pour ce dernier de s'attacher la fidélité des habitants d'une ville, en particulier lors des conflits. Ainsi en 1547, Pierre de la Marzelière se vit concéder quatre foires et quatre marchés au bourg d'Antrain pour avoir établi une garnison au service d'Henri II.

Les nobles, en tant que seigneurs, contrôlaient tous les stades de la commercialisation des produits ruraux. À ce titre, ils percevaient divers droits sur les foires et marchés, tel celui de coutume (de deux sols par charge à Antrain), de mesurage perçu sur les grains pour l'utilisation, obligatoire, des mesures publiques fournies par le seigneur (8 deniers par boisseau dans la subdélégation d'Antrain, qui rapportaient 200 à 300 livres par an), de havage, minage et étalage (6 deniers par boisseau à Antrain ou Bazouges) sur les marchandises exposées sous les halles ou à leur proximité immédiate...

UN ENJEU DE POUVOIR

De nombreux nobles cumulaient ces revenus. M. du Tiercent, seigneur de la Baltue et de Bonnefontaine, en possédait à Antrain, Bazouges-la-Pérouse, Chauvigné, Saint-Marc-le-Blanc et le Tiercent, le seigneur de Romillé à La Bazouge-du-Désert, au Ferré et Saint-Georges-de-Reintembault... En contrepartie, ils devaient verser chaque année diverses taxes au roi. Le propriétaire des foires et marchés de Louvigné payait 6 livres, celui des halles d'Antrain 10 livres... D'autre part, les villes en profitaient pour lever des octrois sur les marchandises qui transitaient dans leurs murs. À Fougères, ils étaient constitués exclusivement par des prélèvements sur les boissons (6 deniers par pot de vin et 3 par pot de cidre).

Les foires et marchés étaient sources de nombreux conflits. Des intérêts divergents pouvaient dresser l'un contre l'autre deux seigneurs : en 1772, à Saint-Aubin-d'Aubigné, MM. Freslon et de Monbourcher se querellèrent à propos des droits à percevoir sur quatre nouvelles foires annuelles ; en 1783, un différend naquit entre la ville de Fougères et le marquis de Chillau qui voulait faire changer le jour du marché à Louvigné, ce que la ville refusa...

Poumon de la vie économique locale, les foires et marchés étaient également un lieu de sociabilité, ce qu'ils sont restés depuis lors, même s'ils ont perdu de leur importance économique.

J. C.

Source : Odile Théron, *Les foires et marchés du diocèse de Rennes au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Rennes, 1984, 117 p.

Le commerce à Fougères et les cohues de la ville

Fougères, située au carrefour de grands axes, a toujours connu une économie prospère car c'était l'ouverture de la Bretagne vers la Normandie et le Maine-Anjou. On note la présence d'un marché aux bestiaux dès le XI^e siècle, « l'Aumallerie », car les bêtes à cornes sont appelées des « bêtes aumailles ». L'Aumallerie était l'endroit où l'on vendait ces bêtes, l'actuelle place du Marchix au Moyen-Âge. Mais aux XIV^e et XV^e siècles, l'évolution de la ville haute et sa ceinture de remparts rendait l'accès plus facile et la protection plus évidente. Aussi, le marché se déplaça et l'Aumallerie fut l'ancienne « rue Derrière », l'actuelle rue Châteaubriand.

La présence de nombreuses halles atteste également l'existence d'un commerce important et diversifié. En effet, on trouve au XVII^e siècle, une halle aux cuirs et blés située à l'emplacement des halles actuelles et aussi une halle aux toiles et viandes qui se trouvait à l'emplacement de l'actuel théâtre où l'on peut voir encore quelques vestiges. En face de cette cohue (le mot « cohue » était le mot employé alors pour désigner une halle) une autre existait où l'on vendait le sel et le poisson, la saulinerie. Elle était en très mauvais état et on avait décidé de la démolir au XVI^e.

Ce bâtiment était d'autant plus important que la Bretagne, quoi qu'ayant perdu son indépendance, avait conservé certains privilèges. Ainsi, elle ne payait pas de taxe sur le sel, la gabelle, ce qui nous fera avoir de gros ennuis avec nos voisins et particulièrement les Normands.

En 1558, le terrain de la halle au sel est attribué à Jean Le Marchand, négociant en sel, qui représente l'ensemble des marchands, moyennant une somme de 49 livres par an et la construction et l'entretien des boutiques, des deux côtés, le long de l'ancienne halle où doit se continuer la vente du sel. En 1559, un texte prévoit les taxes qui devront être payées par les bourgeois et les marchands de la ville. Mais, quatre ans plus tard, les commerçants qui vendent le sel ne respectent pas le contrat ; ils ne construisent pas les boutiques prévues, mais vendent le sel dans leur propre boutique et ceci jusque vers les années 1680. À ce moment là, le roi les oblige à vendre le sel sous une halle et seulement les jours de marché. Visiblement, cet ordre n'est pas accepté puisqu'il faut attendre encore 1683 pour qu'un deuxième arrêt du parlement oblige les marchands à venir vendre sous la halle à blé aux heures de marché. Les marchands de blé ne peuvent donc plus vendre sous la halle ; aussi, vendront-ils le blé dans des boutiques indépendantes.

En 1710, l'incendie de la cohue à sel va résoudre le problème puisque l'on repartira sur des bases toutes neuves pour renégocier la réglementation du commerce du sel.

H. B.
J. Ht.

Les pierres tombales de l'enclos Etienne de Fougères : image de la mort

L'angoisse de la mort domine le monde de la fin du Moyen Age. Cette crainte fondamentale s'explique par la multitude de catastrophes supportées : crise économique et famines du XIV^e siècle, ravages de la peste noire surgissant en flambées meurtrières. Aussi l'iconographie des XIV^e et XV^e siècles reflète-t-elle cette obsession morbide de l'au-delà : danses macabres ; gisants rendus avec force détails ; enfin, le thème omniprésent du personnage de la mort avec sa faux et son arc.

A l'aube du XVI^e siècle, la menace de nouvelles hécatombes pointe toujours à l'horizon. Les hommes du pays de Fougères éprouvent de grandes inquiétudes : la fin brutale et la damnation. Deux phénomènes expriment cette crainte du Jugement Dernier : la question des Indulgences et le désir d'être inhumé dans l'église. D'autres motivations expliquent ce souci d'être enterré dans l'église : affirmer son rang social et participer aux messes et prières célébrées en ladite église. Ainsi peut-on garantir le salut de l'âme du défunt et parfois de ses *prédécesseurs* ou ancêtres. L'homme de Fougères, au XVI^e siècle, est encore et d'abord un homo religiosus, un homme religieux.

50 PIERRES TOMBALES A SAINT-SULPICE

Le nombre de pierres tombales est impressionnant : en 1978, l'inventaire général recense 17 pierres, de dimensions variables, le long du mur, à l'extérieur, et 33 dalles réparties à l'intérieur de l'édifice. Pas de luxueux tombeaux inspirés de la Renaissance italienne, comme à Dol ou à Champeaux, mais de simples pierres tombales, en granit de Louvigné-du-Désert. Certaines indiquent le nom, le lieu dit et la date du décès ; d'autres portent la mention *honorabile* et indiquent les fondations de messes.

MIROIR DE LA SOCIÉTÉ DES XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

À travers ces pierres tombales ornées d'épithètes, il est possible de dresser un tableau des catégories sociales de Fougères. Se dégage le *groupe des marchands*, avec les Champion. *Pierre Champion*, sieur de la Chesnardière, possède une teinturerie près de la porte Notre-Dame et fait commerce de drap. Il achète des terres autour de la ville, espérant rapprocher son nom de celui de la terre possédée et ainsi se faire oublier ses origines roturières. *Hélène Tribouillet*, veuve de Pierre Champion, possède des terrains sur les douves du château et en-haut du Gast. Viennent ensuite les *gens de loi* avec Pierre Lemeignant, avocat. Sa femme, *Marie Eschard*, édifiera une chapelle dédiée à Sainte Anne, sur leurs terres de la Bosserie, en Romagné. Avec les négociants, officiers et hommes de loi forment l'élite de la cité. Parmi eux se recrutent trésoriers de la fabrique (administration de la paroisse), chapelains, prêtres, procureurs syndics, députés aux Etats et officiers du roi. Les Baston fournissent des députés aux Etats de Bretagne, au XVI^e siècle, un avocat à la Cour et un procureur de la Maîtrise au siècle suivant. À côté de ce petit groupe social dominant et influent figure un *groupe pittoresque de pintiers, claveuriers (serruriers), criers et merciers*, des peintres et verriers, des manouvriers et des petits métiers. Le XVI^e siècle est l'époque de l'agrandissement de l'église et toutes ces catégories professionnelles se retrouvent sur le même chantier. Ainsi exprime-t-on le vœu d'être inhumé dans l'église, par le truchement de la fabrique et des confréries.



Cinquante pierres tombales en l'enclos Saint-Sulpice.
(Cl. Ph. Leparoux)

A partir de 1562, tout ce monde va être fortement ébranlé par la peste, qui déséquilibre la vie et l'économie du pays de Fougères. Les guerres de Religion, exacerbées par les méfaits des Ligueurs rassemblés autour du duc de Mercœur, désorganisent la vie de la cité. Malgré l'interruption des travaux, les inhumations continuent pourtant à s'effectuer dans l'église.

LA CASSURE FIN XVI^e SIÈCLE

Aussi retrouve-t-on les mêmes familles au XVII^e siècle. Mais une cassure se produit dans cette société. Les marchands profitent de la crise pour transformer leur richesse commerciale en richesse foncière. Ils maîtrisent tous les rouages du pouvoir, où qu'il soit. Ainsi se creuse un fossé entre ces notables et le petit peuple de la paroisse. Les *Couhier*, seigneurs de Champs-Robert, fournissent des procureurs syndics au XVII^e siècle. De même, les *Le Bigot*, famille très ancienne, avec *François Le Bigot* qui devient procureur syndic en 1623 et trésorier du conseil de fabrique en 1626.

Certes, la vie religieuse reste un élément dominant de la société : l'élan vers une divinité consolatrice est toujours aussi vif. *Mais le sentiment communautaire s'effrite.*

Désormais est révolu le temps d'inhumer dans une église. Les morts sont exilés du cœur de la cité. Les pierres tombales, documents d'une époque, témoignent du sens profond qu'un peuple a assigné aux réalités de l'existence.

D. H.

Sources - Inventaire Bretagne, Bulletin de la Société archéologique et historique de l'arrondissement de Fougères, tome XX.

A Luitré, de l'histoire à la légende ... ou les voyages de saint Gilles...

Dans la lande de Mué, à la limite de Javené et de Parcé, mais située sur le territoire de la commune de Luitré, il existait avant la Révolution une chapelle dédiée à saint Gilles, ermite du VIII^e siècle, très populaire en Bretagne. La chapelle Saint-Gilles était fort fréquentée par le peuple et les prêtres des alentours qui y célébraient souvent la messe.

Au XVII^e siècle, le culte y fut interdit par l'évêque de Rennes, Mgr de la Vieuville, pour le motif qu'il n'y existait pas de fondation de messes. Ce fut le recteur de Luitré, Pierre Nicolas, qui fit en 1672, une donation au profit des recteurs de Luitré qui, dès lors, purent y célébrer la « messe à voix basse » et purent aussi utiliser la chapelle pour faire le catéchisme aux enfants des alentours. Il donna pour cette fondation une « maison au bourg de Luitré avec son jardin et un verger touchant le courtil ».

Vendue comme bien national sous la Révolution, la chapelle Saint-Gilles ne fut plus entretenue et tomba finalement en ruines. Fatal destin que nombre de nos chapelles connurent à cette époque.

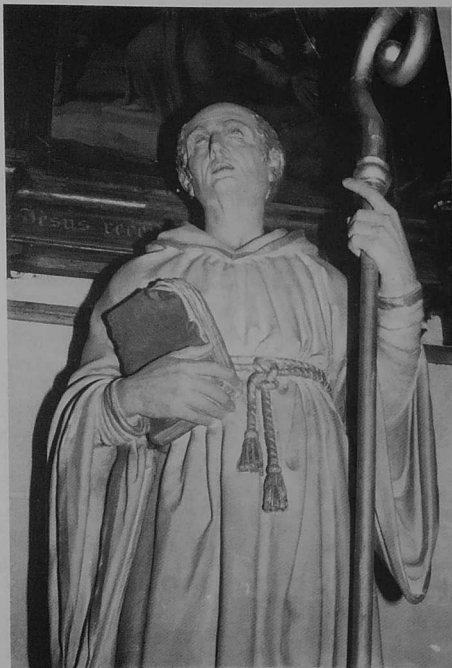
L'ERMITE REFUSE DE QUITTER SON TERRITOIRE

Mais la légende emboîta le pas à l'histoire et les gens du pays ne tardèrent pas de raconter dans leurs chaumières un étrange phénomène relatif à la statue de saint Gilles demeurée dans sa chapelle ruinée.

Des habitants de Javené, émus de la triste situation d'abandon dans laquelle se trouvait la statue du saint, décidèrent de la ramener dans leur église à Javené. Ce qui fut fait. Leur surprise fut grande lorsque le lendemain, se rendant à l'église de Javené, ils constatèrent que la statue de saint Gilles avait disparu. Grand émoi ! Qui donc avait osé voler la précieuse relique ? Personne, dit-on ! En effet, on retrouva la statue dans sa chapelle primitive à la place qui était autrefois la sienne. Après plusieurs tentatives, il fallut bien se rendre à l'évidence, saint Gilles réintérait chaque fois son pauvre sanctuaire. Nul doute, il ne souhaitait pas quitter son territoire. Que faire ? Reconstruire la chapelle ? Pourquoi pas. Mais auparavant, on proposa une autre solution au saint. Ce furent les paroissiens de Luitré qui vinrent le chercher pour le conduire en une longue et solennelle procession dans leur église. Cet intérêt soudain des paroissiens de Luitré pour saint Gilles qu'ils avaient jusqu'alors un peu négligé, plut semble-t-il au saint-ermite qui accepta sa nouvelle demeure car il y resta et y est encore. Chacun peut encore le voir aujourd'hui dans l'église de Luitré.

PERTE D'ATTELAGES

Saint Gilles définitivement installé, la légende autour du site de l'ancienne chapelle n'en continua pas moins de courir. Les anciens du village de la Genière en Javené, situé à proximité, racontaient, il n'y a pas si longtemps encore, que des attelages de chevaux et de bœufs vinrent un jour pour enlever les pierres de la chapelle ruinée. L'accès n'était pas des plus facile et le « Champ Saint-Gilles » qui entourait les ruines était particulièrement humide et marécageux.



La statue de saint Gilles dans l'église de Luiré.
(Cl. Ph. Leparoux)

On n'eut guère de peine à remplir les charrettes des pierres de l'ancien édifice, mais lorsqu'il fallut faire avancer les attelages, ce fut une autre affaire ! Impossible ! On fouetta les chevaux, on piqua les boeufs, rien n'y fit ! On jura aussi beaucoup, ce qui, assurément, n'était pas du tout agréable à saint Gilles si longtemps honoré en ce lieu. Les attelages s'enlisèrent, les charrettes s'embourbèrent de telle sorte qu'on ne put sauver ni chargements, ni animaux qui disparurent à jamais dans le marais, enchaînés par la malédiction. Cette affaire fit grand bruit, n'en doutons pas, puisqu'on en parle encore.

Chaque légende a souvent son fond de vérité : l'humidité du « *Champ Saint-Gilles* » est indéniable. C'est encore aujourd'hui un marais où coulent de nombreuses sources, dont celle de « *Saint-Gilles* » qui, dit-on, ne tarit jamais, formant une grande « *varasse* » dans laquelle il convient de s'engager avec prudence.

Les anciens se rappellent encore la difficulté qu'ils éprouvaient lorsqu'ils devaient faner dans ce champ. Ils ne pouvaient y faire travailler un cheval sans qu'il s'enlisa jusqu'au poitrail et devaient couper le foin à la faux ou à la faucille en prenant soin de l'amener sécher sur le pré voisin.

De là à la perte d'attelages sacrilèges, il n'y avait qu'un pas.

M. H.



Le maître-autel de La Selle-en-Luitré.

Les retables lavallois du pays de Fougères

UN ART CHRÉTIEN AU XVII^e SIÈCLE

Au XVII^e siècle, les retables lavallois se répandent dans le Bas-Maine et dans notre région. Ils sont la marque d'une école qui a su harmoniser la blancheur du tuffeau des bords de Loire et l'éclat des marbres de Saint-Berthevin. Appartient à ce mouvement, les frères Jean et Michel Langlois et leur neveu, François Langlois. On les retrouve à l'œuvre à La Chapelle-Janson, La Selle-en-Luitré, Dompierre-du-Chemin, Billé et Parcé.

LA STRUCTURE

Ce qui frappe d'emblée, c'est la profusion d'éléments architecturaux : colonnes, niches, architraves, frises de rinceaux et frontons de toutes formes. Priorité est donnée à la structure d'ensemble plutôt qu'au jeu de statues. Le retable comporte un soubassement et deux étages. Le soubassement, un massif de maçonnerie plutôt fruste, supporte un autel surélevé de quelques marches et couronné d'un tabernacle. Le premier étage se compose toujours de trois corps : un corps central et deux ailes ou en décrochement avant ou arrière ou sur le même plan. La composition des ailes est identique dans le retable lavallois : une niche de section semi-cylindrique, de part et d'autre ; des colonnes corinthiennes supportent l'entablement. Au-dessus du soubassement, le second étage, discontinu est composé de trois corps qui correspondent à ceux du premier étage. Au centre, une niche accolée le plus souvent de deux colonnes corinthiennes. Au-dessus des ailes, prennent place des niches ou des corps carrés.

UN ART TRÈS NATURALISTE

La sculpture ornementale s'inspire de l'Antiquité : les architectes utilisent l'ordre corinthien et proposent l'architrave à trois bandeaux. Ils reproduisent, en fait, les modèles diffusés aux XVI^e et début XVII^e. Le retable s'orne aussi de motifs traités avec un art très naturaliste : guirlandes, feuilles, fleurs et fruits ; chutes de feuilles et de fruits qui occupent les espaces libres entre les colonnes et l'on peut y reconnaître aisément des pommes, des grappes de raisin, des artichauts, des feuilles de vigne ou de chêne.

UN RENOUVEAU DE L'ÉGLISE

Nature des matériaux, structure et décoration contribuent à faire du retable une cathédèse vivante, un moyen d'éduquer le fidèle en éclairant sa foi et en nourrissant sa piété. Il participe ainsi d'une volonté de restaurer l'église du XVII^e siècle et d'enseigner une société de fidèles souvent ignorante et de mœurs suspectes. Il démontre avec force le souci de redonner son importance à l'autel où est célébrée la messe dominicale. Enfin, le retable remplit le même rôle que l'homélie, le cantique ou le livre.

Avec les différents retables conservés aujourd'hui, le pays de Fougères garde mémoire d'un art authentiquement chrétien encore au XVII^e siècle.

D. H.

Sources : Jacques Sabert, Les ateliers de retableurs lavallois aux XVII^e et XVIII^e siècles : étude historique et artistique (Klincksieck).



Le tableau de l'Assomption de la Vierge a été réalisé en 1757.

A l'église Saint-Sulpice, le retable brille de dix mille éclats

La splendeur de la restauration, effectuée par l'atelier de M. Poilpré à partir de 1986, est l'occasion de restituer le retable au XVIII^e siècle et de caractériser le style rocaille, transition entre le baroque et le style Louis XV. Après les travaux réalisés en 1980, restauration des deux autels latéraux attribués à Thory, décapage des statues de Violard badigeonnées au siècle précédent, il fallait restaurer le maître autel.

Le travail n'était pas aisé : consolider le retable alors dans une position de guingois, démonter, nettoyer et décapager l'ensemble, puis redorer à la feuille d'or (ainsi ont été utilisées des milliers de feuilles d'or). Le résultat peut être un motif de fierté pour le restaurateur, agréé par les monuments historiques. Le financement est assuré pour la moitié par l'Etat, et pour l'autre par la Commune et le Département à parts égales. Ainsi la Commune a un pouvoir de décision assez réduit. Il est donc impératif de solliciter des artisans agréés.

En 1546, est achevée la nef gothique juxtée de chapelles, financées par les maîtres-tanneurs et des bienfaiteurs de la paroisse. Aussitôt, on commence à travailler au chœur. Mais la peste et les troubles du siècle empêchent de poursuivre les travaux. Il faut attendre le XVIII^e siècle et la volonté d'un homme, M. Vallée, recteur de Saint-Sulpice pour voir aménagé l'intérieur du chœur : le maître-autel, deux autels latéraux, boiseries et statues. L'ensemble évoque un décor de théâtre bien agencé et richement décoré : lambris, socles ornés de statues et tableaux suspendus.

Les modèles nationaux s'imposent aux artisans locaux pour un culte renouvelé depuis la réforme catholique. Le schéma directeur national met un terme aux caractéristiques locales. Ainsi un terme est mis à la culture spécifique de la Bretagne médiévale avec ses statues de saints protecteurs et guérisseurs.

Le retable de Saint-Sulpice, élevé sur les plans de La Fontaine, artisan fougerais, se compose d'une boiserie décorée de motifs « rocaille », de fleurs et de feuillage disposés en guirlandes, en frises ou en semis. A la colonne se substitue le pilastre.

Ainsi quatre pilastres corinthiens, inspirés d'un ordre de l'antiquité, séparent le tableau central des niches destinées à accueillir les deux statues de Saint-Sulpice et de la Vierge, exécutées par Antoine Violard. Le tableau, l'Assomption de la Vierge, est une œuvre parisienne, datée 1757.

Pour couronner le tout, la Trinité, figurée à la partie supérieure. Un fronton circulaire flanqué de balustres, bordé de feuillage au cintre et orné d'une gloire sur fond étoilé au tympan, au-dessus duquel s'élève un Christ en croix, avec deux anges de part et d'autre.

L'autel en marbre rouge de Saint-Berthevin et noir de Solesmes est l'œuvre du marbrier lavallois, Jean Rousseau.

Le décor est à rapprocher du grand retable de la Cathédrale de Saint-Brieuc et du chœur de l'église de Loudéac. De même, on trouve un retable-lambris à Bourbarré, au sud de Rennes. Mais celui de Saint-Sulpice avec son tabernacle en forme de cylindre demeure l'un des plus complets et des plus beaux exemples d'architecture religieuse de la Haute-Bretagne, au XVIII^e siècle.

D. H.

Une ancienne seigneurie du pays : le Moulin-Blot à Vendel



Les aventures du manoir du Moulin Blot à Vendel traduisent encore la richesse et le prestige passés des lieux.
(Cl. Ph. Leparoux)

Tout comme l'ancienneté de Vendel reconnue comme étant un ancien pagus gallo-romain, voire un vicus gaulois, ou celle de la paroisse remontant au VII^e siècle, la seigneurie du Moulin-Blot remonte à une époque fort lointaine puisqu'on en retrouve les premières traces en 1070, date à laquelle elle appartenait à Brient, fils de Blot.

L'origine du nom « Blot » est donc celui du seigneur du lieu et non celui de la terre. Par contre, ce sont les Blot qui donnèrent leur nom à cette seigneurie. Le Moulin-Blot : le moulin à Blot et ce nom s'intégra tellement à cette possession qu'en 1380 et 1399 les possesseurs s'intitulèrent simplement « Seigneurs de Moulin-Blot » avec quelques variantes dans l'orthographe : « Moulin-Bleau » ou « Moulin-Bloc ». Aujourd'hui encore, et pour reprendre le gallo du pays, les gens de Vendel disent tout bonnement « Bio » pour désigner ce village.

Le seigneur de Blot possédait droit de Moyenne Justice qui s'exerçait au bourg de Vendel, celui d'écusson dans la chapelle du Pont-Notre-Dame, de halle et de trois foires par an dans la paroisse de La Chapelle-St-Aubert. Il devait cependant céder le pas devant les Sires de Vendel qui résidaient au « Manoir ».

Les familles Champeaux, St-Mars et La Sauldraye prirent tour à tour possession de la seigneurie aux XVI^e et XVII^e siècles.

Guy de la Sauldraye, seigneur de Moulin-Blot, demanda dans son testament du 12 octobre 1625 à « estre enterré au chœur de Vendel par les prestres de cette paroisse ». Il désirait qu'à son enterrement assistent « trois douzaines de pauvres revestus d'une aube un quart de serge blanche et deux treizaines de petits enfants, chacun revestu d'un angelot de frise blanche, ceux qui porteront les bureaux (vêtement de bure) auront chacun une torche allumée et les angelots chacun deux un pilet de chandelle de cire jaune et les dits angelots et bureaux leur seront donnés pour prier Dieu pour luy ».

Ce qui nous renseigne également sur les coutumes entourant la mort d'une personnalité du pays.

Vendue aux de La Bélinaye en 1742, le Moulin-Blot resta dans cette famille jusqu'à la Révolution.

L'ancienne demeure des seigneurs du Moulin-Blot que l'on appelle aujourd'hui « Le Logis », a gardé beaucoup de caractère bien que ses structures aient été beaucoup modifiées. Comme toutes les résidences construites au XVI^e siècle, pour tenir compte de l'insécurité de l'époque, le manoir était autrefois muni d'un système de défense composé d'une ceinture de murs et de douves dont on retrouve encore quelques traces ; un étang baigne toujours le manoir à l'Ouest.

Le manoir lui-même a conservé une très jolie façade appareillée de granit et percée de fenêtres ouvragées et moulurées. Deux magnifiques portes sont surmontées d'archivoltes, l'une d'elles est frappée de trois écussons.

Une chapelle dédiée à saint Yves existait autrefois près du manoir. Ruinée par la Révolution, sa cloche fut enlevée le 5 février 1794, et envoyée à la fonderie.

M. H.



Le château de la Bécannièrre, sur la route Javené-Vendel.
(Cl. Ph. Leparoux)

Querelles seigneuriales à Javené

Dans chaque paroisse, une terre possédait ou revendiquait le titre de « terre seigneuriale ». Ce titre permettait à son possesseur de jouir de certains privilèges et prééminences tels la présidence de l'assemblée paroissiale, prééminences d'église, droit de banc, de sépulture, d'armoiries, droits aux prières nominales, à l'encens, à la présentation en premier du pain bénit, etc...

D'autres possesseurs de fiefs dans la paroisse avaient acquis également certains droits dans l'église (banc, enfeu, armoiries...) ce qui donna très souvent lieu à des contestations, à des querelles de préséance, à des voies de fait et à des procès.

À Javené, la terre seigneuriale de la paroisse se trouvait être la terre de la Bécannièrre et son seigneur avait la prépondérance devant les seigneurs de la Marche, de Malnoë, de Bois-le-Houx, de Vauhoudin ou le marquis de la Dobiais, tous possesseurs de fiefs dans la paroisse.

Les droits du seigneur de la Bécannièrre en la matière sont clairement établis depuis 1443, date à laquelle cette seigneurie était entre les mains de la famille de Gayne qui devait s'allier avec celle de la Vieuville. Cependant, une sentence rendue le 26 janvier 1531 par la chancellerie du duché de Bretagne réintègre et maintient René de la Vieuville, écuyer, seigneur de la Bécannièrre « contre tous prétendants, dans ses droits de prééminences, enfeu, droits honorifiques dans l'église de Javené avec inscription des armes de la Vieuville et de la Bécannièrre, aussi les blasons et écussons tant en dehors qu'au dedans de la dite église ». Ce qui répondait à une contestation présentée par un autre seigneur — probablement le seigneur du Bois-le-Houx — qui prétendait à ces mêmes droits.

L'affaire ne se termina pas ainsi car d'autres sentences confirmèrent le seigneur de la Bécannièrre dans ses prérogatives en 1546 et 1547 notamment après qu'un nommé Guyard eut été accusé « d'avoir osté les écussons avec les inscriptions des armes de la Vieuville et de la Bécannièrre ».

UNE BATAILLE DANS L'ÉGLISE...

Le fait que les armoiries du seigneur de la paroisse fussent enlevées par un tiers (sans doute mandaté par un autre seigneur) n'est pas isolé et dans les contestations nombreuses qui résultaient alors des droits seigneuriaux, figuraient souvent la détérioration d'objets armoirés (vitraux, bancs...), des voies de fait et parfois même des violations de sépulture.

La famille de la Vieuville elle-même avait été impliquée dans une affaire de ce genre en 1513 et voici ce que rapportent les archives :

« René et Guillaume de la Vieuville, pour s'opposer à l'ensevelissement du seigneur du Chatellier dans le chanceau qui leur était prohibitif, firent porter derrière le maître-autel des arbalètes... tout un arsenal et donnèrent l'ordre à plusieurs métayers et serviteurs de porter de la paille dans l'église afin d'y demeurer couchés toute la nuit, comme dans un corps de garde. Des injectives violentes et des menaces de mort furent proférées de part et d'autre. Cependant la bataille finit sans effusion de sang, parce que les amis du défunt décidèrent de porter le corps de l'église du Chatellier dans celle de Saint-Germain ».

« La vengeance de la partie évincée se réduisit à une plainte pour réparation des blasphèmes proférés dans l'église et du port des armes dans le saint lieu. Il y eut saisie des biens des métayers qui n'eurent la prison qu'en prenant la fuite. Les de la Vieuville furent compris dans une amnistie, à condition toutefois qu'ils viendraient dans l'église du Chatellier, pieds nus, un cerge à la main et qu'ils seraient amende honorable à Dieu au moment de l'élevation de la messe paroissiale » (Soc. hist. de Bretagne, IV/65).

On comprend aisément que René de la Vieuville, qui n'hésitait pas à se battre dans une église pour la sauvegarde de son droit seigneurial, ait pu réagir avec vigueur à Javené lorsqu'il eut à défendre ses droits dans l'église paroissiale.

M. H.

Sources : Archives privées.



Carte postale, (Coll. Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine)

Une grande seigneurie avant la Révolution Le marquisat de Saint-Brice

Sous l'ancien régime, le sol breton est couvert d'un nombre impressionnant de seigneuries laïques ou ecclésiastiques de toutes dimensions. Le marquisat que possèdent les Guérin de St-Brice s'étend sur deux subdélégations : celles de Fougères et Antrain. Ils possèdent des terres dans au moins trente paroisses, principalement dans le Coglais, à St-Brice, St-Etienne et St-Germain, ainsi qu'à Sens-de-Bretagne.

Le centre de direction est le château de la Motte à St-Brice, reconstruit au début du XVII^e siècle. Les Guérin, contrairement à de nombreux nobles de l'époque, administrent eux-mêmes leurs terres. Toutefois, ils possèdent un hôtel à Fougères, rue Lesueur.

Malgré la forte hétérogénéité de son territoire, il existe une organisation hiérarchisée, composée de la terre de St-Brice et de neuf « vaines ». Les Guérin se déchargent sur leur intendant du soin de gérer le domaine. L'autorité seigneuriale est exercée par des agents, officiers de sa juridiction (sénéchal, unique juge, procureur fiscal, greffier qui rédige les actes...), ainsi que de nombreux officiers subalternes.

DES DROITS NOMBREUX

La richesse des Guérin repose sur les taxes qu'ils perçoivent sur les personnes habitant leur juridiction. Cependant, elles évoluent de façon différentielle. Si les rentes seigneuriales se maintiennent jusqu'à la Révolution, les redevances qui portent sur la personne du paysan, en cas de succession, par exemple, tendent de plus en plus à disparaître. Les « corvées » qui permettent au propriétaire noble de faire cultiver gratuitement par ses tenanciers, subsistent encore pour certains fiefs.

Les droits qui se sont maintenus le plus fortement sont ceux qui portent sur les mutations de la propriété : droit de succession qui équivaut au revenu d'une année, lods et ventes qui correspondent au 1/8^e du prix de vente. Ils rapportent de grosses sommes : de 1 200 à 3 400 livres suivant les années.

Ces droits seigneuriaux qui pèsent sur le principal outil de travail du paysan, sa terre, ne sont pas seuls. Autour d'eux gravitent d'autres redevances qui, bien souvent, sont mal acceptées et rendent le système seigneurial insupportable.

Le pouvoir judiciaire permet au seigneur de maintenir l'ensemble de ses droits. Ils sont lourds, d'autant plus que les abus en accroissent la charge. C'est là encore une source de profit : le droit d'épave, les confiscations, les amendes... sont encore d'un bon revenu. Pour les faire respecter, une prison existe à Antrain.

La Révolution va mettre à bas cet édifice séculaire. Le château de Saint-Brice sera pillé et, la propriété étant devenue libre, l'édifice économique qu'elle représente s'effondrera et laissera place à un monde nouveau.

J. C.

Source : Philippe Lendormy, *le marquisat de Saint-Brice au XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise, Rennes, 1987, 178 p.

Une paroisse rurale au temps des « banalités » : Javené

La suppression des « banalités » (usage obligatoire et public d'une propriété seigneuriale) surtout celle des moulins, fut demandée à l'unanimité dans les cahiers de doléances du pays de Fougères en 1789 et on y mentionne « la gêne extrême où elle réduit les vassaux » et aussi « l'infidélité des meuniers qui ne se règlent jamais sur ce qui leur est accordé par la Coutume » et qui profitent de l'obligation faite aux populations de « suivre la route de leur moulin ».

Les moulins appartenaient alors aux seigneurs et les vassaux de ceux-ci avaient obligation d'y porter leur grain à moudre moyennant une redevance pour droit de « moutaux et de poche ».

La gêne pour les usagers résultait notamment du fait que l'on tenait compte de l'appartenance à la seigneurie et non de la distance séparant le domicile des vassaux du moulin seigneurial. Certains seigneurs afféageaient parfois leurs droits de moutaux à d'autres seigneurs, ce qui n'améliorait guère la situation. C'est ainsi qu'un contrat passé en 1755 entre le marquis de la Dobiats et M. du Bois-Lebon, seigneur de la Bécannière, faisait obligation à des habitants de Billé, des villages du Champ-Hodiard, de la Basse-Vieillerie, de la Royandière, la Bactière, etc... d'aller faire moudre leurs grains au moulin de Bécant situé sur le Chandon alors que jusqu'alors ils étaient tenus d'utiliser le moulin du Peluet.

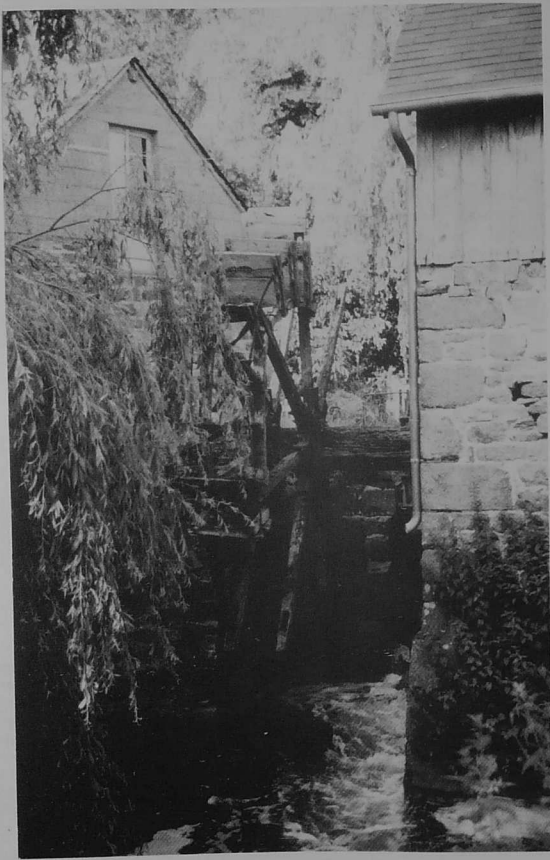
De même, les vassaux du marquis de la Dobiats, habitant les villages de la Pelouère, du Clos, de la Tufferais, de l'Eplue, etc... situés en Javené furent-ils tenus à la même obligation, ce qui les éloigna singulièrement de leur domicile alors que le moulin du Peluet se trouvait être situé à courte distance de chez eux.

UNE BIEN PESANTE OBLIGATION

D'ailleurs, les Javenéens concernés subissaient plus qu'ils n'approuvaient cette obligation et le procès-verbal de la publication de ce contrat en témoigne : « ... et pour rendre la présente bannie et assignation publique et notoire et à ce que les dits villages n'en ignorent, j'ai affiché copie dudit contrat d'afféagement et de l'acte de dépôt d'iceluy attaché et du présent à la porte de l'église de ladite paroisse de Javené, en présence de plusieurs personnes qui ont refusé de se nommer et de signer, quoique sommées de le faire suivant l'ordonnance... J'ai délivré pareille copie au sieur Michel Pichon, vassal, demeurant au village de la Tufferais, paroisse de Javené, avec sommation d'en donner avis aux autres moutaux sous peine de tout retardement, dépens, dommages et intérêts et de les tous assigner au particulier et à leurs frais pour subir les conclusions ci-devant expliquées... »

De même, les vassaux des villages de Mébénard et de la Baudussière, dépendant de la seigneurie de Malnoë et très proches du moulin de Bécant, devaient-ils porter leurs grains au moulin du Peluet « ayant le devoir de mouture suivant la Coutume envers ladite seigneurie ». Quant aux vassaux de la seigneurie de La Marche, ils devaient utiliser le moulin de Galaché.

L'obligation faite aux vassaux de conduire leurs grains à tel ou tel moulin n'étaient pas toujours suivie et une lettre écrite le 28 mars 1762 par le meunier de Galaché à M. de Chateaufieux, intendant de la baronnie de Vitry, nous apprend qu'à cette époque plusieurs vassaux négligeaient de suivre ce moulin et que cette « dérobaude » jouissait d'une entière impunité.



L'obligation de porter le grain à tel ou tel moulin n'était pas toujours respectée.
(Cl. Ph. Leparoux)

« Je ne peux rien sur les vassaux, écrivait le meunier, ce qui me cause un préjudice considérable et tend à la désertion entière des vassaux du moulin s'il n'est pas promptement remédié, à quoi je vous prie de porter votre attention et de faire en sorte que les dits particuliers soient châtiés pour servir d'exemple aux autres vassaux ».

Le meunier de Galaché ne semble pas chercher la raison de cette défection. En 1789, on accuse certains meuniers de *« faire de la farine défectueuse avec du bon grain »* et *« de donner la préférence à ceux qui n'y sont point sujets, surtout dans les temps de disette d'eau »*. Peut-être ces clients occasionnels payaient-ils un peu mieux le meunier ?

Une chanson populaire du pays nous dit que *« tous les meuniers sont des fripons »* ; ce n'est assurément que pure légende et ils sont si rares de nos jours... !

M. H.

Sources : Archives privées.

Des cours d'accouchement au XVIII^e siècle

Au XVIII^e siècle, le nombre des enfants morts-nés est considérable. L'une des causes majeures en est la formation insuffisante ou inexistante des sages-femmes. A Fougères comme ailleurs en Bretagne, on se préoccupe de ce fait. Les délibérations de la Communauté de ville permettent de l'évoquer.

Tout commence le 18 avril 1775. Ce jour-là, le maire présente une lettre de l'intendant demandant à la Communauté de solliciter la dame du Coudray pour la tenue d'un cours d'accouchement à Fougères. La dame Angélique Le Boursier du Coudray, formée à l'Hôtel-Dieu de Paris, avait été reconnue en 1740 sage-femme jurée. Après treize ans d'exercice à Paris et quelques années en Auvergne, elle publie en 1759 un « *Abrégé de l'art des accouchements* ». Elle crée une « *machine* » à accoucher, sorte de mannequin permettant d'expliquer le mécanisme de l'accouchement, et se met à parcourir la France pour y porter la « *bonne parole* ».

Sollicitée par l'intendant, la communauté se montre disposée à « *secorder des vœux aussi bienfaisantes* » mais à condition que cette opération ne lui coûte pas un sou. Heureusement pour elle, « *Monsieur Chauvin, maître chirurgien et lieutenant du premier chirurgien du roy, homme zélé et rempli de bonne volonté pour le bien et la conservation de l'humanité, ayant choesy de son corps consent à aller à ses frais passer quinze jours à Rennes pour profiter des connoissances et des talents de la dite dame du Coudray* ». Ainsi, instruit, il pourra transmettre son avoir « *tant dans la ville à ses confrères qu'aux femmes qui pourront venir des campagnes* ».

LA « MACHINE » DE DÉMONSTRATION

Toutefois, un problème demeure : la dame du Coudray ne recevra le sieur Chauvin que si la Communauté accepte d'acheter sa « *machine* ». La question devient urgente le 23 janvier 1776. En effet, les cours ont commencé depuis la veille et il n'a pas pu les suivre. La Communauté persiste dans son refus d'engager la dépense (300 livres) mais se fâche : « *Si Madame du Coudray persiste à lui refuser l'entrée de ses écoles, la Communauté est décidée à en porter ses plaintes au ministère et à Monseigneur l'intendant* ».

Finalement, Chauvin est allé à Rennes « *à ses frais pendant quinze jours et a profité pendant ce temps des leçons de la dame du Coudray et a acquis des connoissances bien utiles à l'humanité et dont il est lieu de favoriser le public* ». Le maire poursuivant cet exposé estime qu'« *un pareil service rendu à la ville, sans qu'il (...) en coûte l'acquisition de cette machine, doit lui mériter telle récompense que (la communauté) jugera convenable* ». A cela il est répondu qu'il n'y a lieu de délibérer.

Le dévouement n'est pas toujours récompensé...

H. B.

Sources : Archives Municipales de Fougères BB 6^r
Stoff (Henri) et Segalen (Jean) Bouestard, médecin, philosophe franc-maçon et jacobin (1730-1810), Éditions du Dossen, Mortaix 1989.



La dame Angélique du Coudray à l'origine
des cours d'accouchement.
(Document Dr Stoff)

Le problème des déchets : une (déjà) vieille histoire

Si aujourd'hui le souci de la collecte des ordures ménagères et autres déchets relève des collectivités et trouve des solutions nouvelles, comme la mise en place de conteneurs hermétiques, il en allait autrement au XVIII^e siècle.

À l'époque où Fougères se pare de ses austères façades, la communauté de ville doit faire face à l'insoluble problème de la salubrité et de l'hygiène publiques. D'autant qu'en 1779, l'Ouest de la France est touché par une épidémie de dysenterie. Pour évacuer les « boues » et les ordures des rues, la ville ne dispose que d'un moyen : l'épandage de ces déchets sur la Petite-Douve (actuelle place Aristide-Briand), les faubourgs de Fougères, nous disent les registres de la municipalité (27 août 1779). Ce dépôt ne plaît guère au substitut du procureur du roi, M. Lebreton. Il prend prétexte de l'épidémie pour tenter de « faire condamner la communauté de faire enlever de sur une partie de la Petite-Douve, les boues provenant de la répurgation des rues ».

AUCUNE SOLUTION ?

Les problèmes commencent alors pour les édiles fougérois : trouver un terrain, de préférence à proximité de la ville, est une entreprise difficile. Le maire, M. Lemercier, en rend compte en ces termes à la communauté : « *Le subdélégué et moi, avons parcouru tous les terrains circumvoisins de cette ville et nous n'avons trouvé aucun lieu qui puisse servir à cette destination, qu'une petite partie dans le fond du fossé de cette ville, du côté du fauxbourg Saint-Léonard* ».

C'est remplacer un mal par un autre et, d'ailleurs, ce terrain est moins accessible que la Petite-Douve. Finalement, s'appuyant sur un certificat de trois médecins « *qui n'ont pas craint de dire que le dépôt des boues des rues sur la Petite-Douve ne peut en aucune manière préjudicier à la santé des habitants, ce dépôt étant éloigné de la demeure des citoyens et situé en un endroit spacieux et aéré* », la communauté de la ville décide de laisser les choses provisoirement en l'état, et ne « *voit de la part du substitut de M. le Procureur du roi que de l'humeur et envie d'embarasser la ville* ».

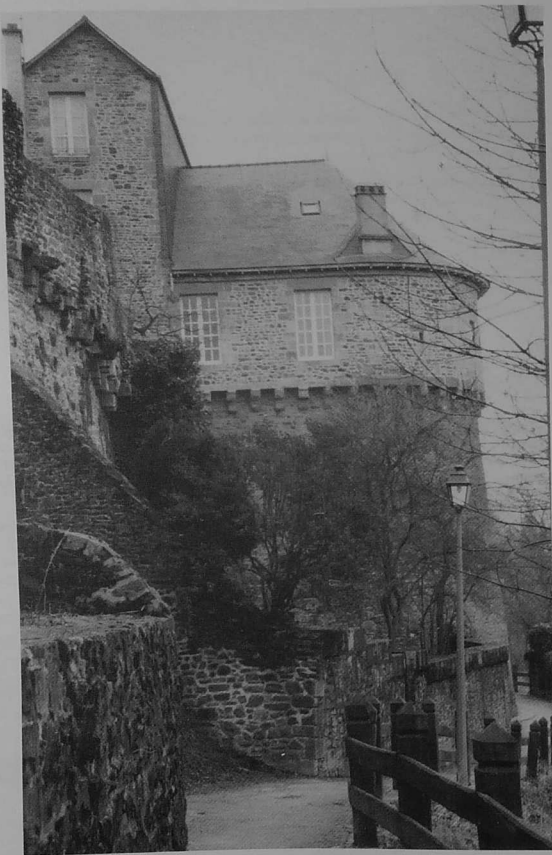
C'est sur un autre problème que le recteur de Saint-Sulpice invite la communauté à se pencher. Le quartier le plus ancien de la ville est fort insalubre. Ses habitants ont construit dans les marais, des latrines. Le recteur déplore la précarité de ces édicules élevés avec des moyens de fortune. Ils ont, selon lui, accéléré « *la contagion actuellement répugante* ». Il se plaint aussi du manque de commodités à l'intérieur du château. En 1779 des Anglais y sont emprisonnés, et utilisent à cet usage les créneaux des tours...

Hélas, les moyens d'action de la communauté paraissent bien limités. Dans ce cas (comme dans le précédent), elle ne peut que constater les nuisances et sa propre impuissance en décidant que le procureur du roi enquêtera sur le problème.

Il faudra attendre le début du XX^e siècle, avec la prise de conscience des nécessités de l'hygiène publique et le développement des réseaux d'égouts, pour que les odeurs nauséabondes ne chatouillent plus les narines fougéroises. La place Aristide-Briand et le château pouvaient devenir, des lieux appréciés par les touristes et les habitants de la ville.

J.-Y. L.

Sources : Archives Municipales de Fougères BB 6^r.



La tour Desnos, ancienne prison de Fougères, telle qu'elle apparaît aujourd'hui vue de la ruelle des Vaux.
(Cl. Ph. Leparoux)

Quand le recteur de Saint-Sulpice était aumônier de la prison

Sous l'Ancien Régime, Fougères était le siège d'une sénéchaussée. La ville possédait donc une prison royale où étaient enfermés les coupables jugés par le sénéchal. Cette prison se trouvait dans l'une des tours des remparts de la ville : la tour Desnos, ou tour des Noës (toujours debout actuellement et occupée par des logements). Elle comprenait des salles basses, un rez-de-chaussée et un étage.

La majorité des prisonniers étaient des faux-sauniers coupables de la contrebande du sel. La Bretagne, à la différence de la Normandie et du Maine, ne payait pas la gabelle, impôt sur le sel. La région de Fougères, proche de deux provinces voisines, était une zone de contrebande.

L'ORATOIRE

Les prisonniers, même s'ils sont enfermés, ne sont pas privés du secours de la religion. Ils ont la possibilité d'assister à la messe. Pour cela, un oratoire a été aménagé dans la prison. Ce lieu de culte est décrit dans un rapport de 1658 adressé au vicaire général par Gérard Babin, doyen des chapelains de Saint-Léonard, et René Leclerc, chapelain des Urbanistes. Il a été bâti, nous dit-on, avec le produit des aumônes versées par les habitants de Fougères. Il est « orné et paré de plusieurs tableaux et figures de Notre Seigneur, de la Ste Vierge, St Joseph et plusieurs autres, avec une table d'autel, et un petit autel portatif dessus, couvert de nappes de toile de lin et autres, avec un parement d'autel de taffetas incarnat avec dentelle de soye de même couleur (...) au milieu duquel oratoire il y a un balustre qui prend du haut de la chapelle jusques au pavé qui fait la séparation du lieu où les prisonniers entendent la messe d'avec le lieu où le prêtre célébrera ».

PAYÉ PAR LES FERMERS GÉNÉRAUX

En 1668, René Pannier, recteur de Saint-Sulpice, se plaint au sénéchal. La prison se trouvant sur le territoire de sa paroisse, c'est à lui que revient la charge pastorale des prisonniers. Il « est obligé de leur envoyer des prestres pour donner lieu aux dits prisonniers d'entendre la sainte messe les jours de festes (et dimanches), et mesme de leur administrer les sacrements dans leur santé et dans leurs maladies qui sont d'autant plus fréquentes que le lieu de la prison où ils sont enfermés est une basse fosse qui n'a que très peu d'air (...) et qu'il s'en trouue quelques fois sept ou huit malades en mesme temps et qu'il en meurt bien deux pour une semaine, ce qui augmente beaucoup la charge du recteur, à quoy cependant il ne doit estre tenu, estant tous ces prisonniers étrangers non seulement à sa paroisse, mais encore à la province sans qu'il y ait aucune retribution pour cela ».

René Pannier demande donc que, comme à son confrère de Vitré, il lui soit octroyé une somme de soixante-dix livres par an pour rétribuer un prêtre qui sera chargé d'assurer le culte à la prison. Et comme ce sont les fermiers généraux qui sont en quelque sorte les responsables de la surpopulation de la prison par l'arrestation des faux-sauniers, ce sont eux qui paieront l'aumônier.

Le sénéchal accepte les propositions du recteur de Saint-Sulpice et c'est ainsi qu'en 1712 le même Pannier atteste avoir reçu du receveur du grenier à sel d'Ernée la somme de soixante-dix livres due pour une année de rétribution.

H. B.

Sources : Archives Paroissiales de Saint-Sulpice.

Etre prisonnier, il y a deux siècles dans le pays de Fougères

À XVIII^e siècle, les prisons ne constituaient que l'un des aspects de l'univers carcéral, coexistant avec d'autres formes de renfermement (hôpitaux et dépôts de mendicité). Il n'existait pas une mais plusieurs justices. Notre région comptait quatre prisons royales : à Fougères, Antrain, Bazouges-la-Pérouse et Saint-Aubin-du-Cormier. Les justices seigneuriales y étaient également importantes : vingt-six dans la subdélégation d'Antrain, vingt-cinq dans celle de Saint-Aubin. Un certain nombre de ces seigneuries n'eurent d'ailleurs jamais de prisons et utilisaient les prisons royales.

Bien que chacune ait eu sa distribution particulière, deux grands types de plans caractérisaient les prisons bretonnes. A Saint-Aubin, elle était aménagée dans une maison particulière, près de la halle. A Fougères, elle était installée dans une tour placée dans les remparts, la tour Desnos. Dans les deux cas, le roi les louait à bail. A Fougères, l'absence de mur extérieur permettait à n'importe qui d'entrer en contact avec les prisonniers et facilitait les évasions ! Le mauvais état des prisons, alors général en Bretagne, n'arrangeait pas cette situation : à Fougères toujours, il n'existait plus aucun escalier pour descendre au cachot qui était de ce fait inutilisable.

D'après une enquête de 1769, logaient en moyenne : cinquante-huit prisonniers à Fougères, quinze à Antrain et dix à Saint-Aubin. On y trouvait une faune bigarrée, des prisonniers de passage (ivrognes, vagabonds, prostituées...) aux criminels et aux contrebandiers (notamment de sel à Fougères).

MALADIES ET INSALUBRITÉ

Les conditions de vie étaient difficiles. Les criminels ne bénéficiaient que du strict nécessaire, c'est-à-dire de pain, d'eau et de paille pour le coucher. Aussi, malgré la charité, le manque de nourriture affaiblissait-il les détenus, souvent premier pas vers la maladie. La vie carcérale était donc précaire.

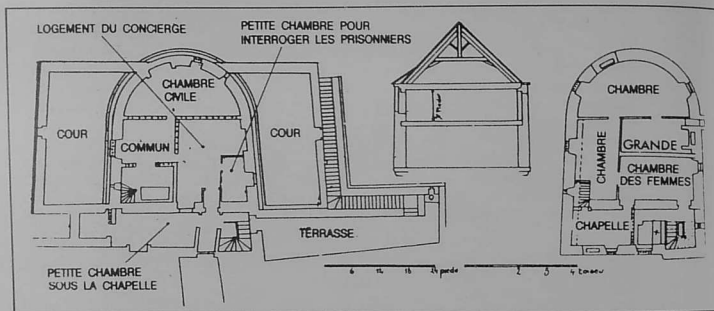
De plus, l'insalubrité causait une mortalité élevée. Mal adaptées, les prisons furent constamment à l'origine de foyers d'épidémie qui engendraient la crainte des populations environnantes. Elles étaient à tel point dangereuses qu'à Antrain le geôlier ne pouvait résider sur les lieux sans craindre pour sa vie !

Il faudra attendre la Révolution française pour voir mieux définir la notion de justiciable. Cependant, les conditions de vie n'étaient pas prêtes de s'améliorer pour les criminels du pays de Fougères.

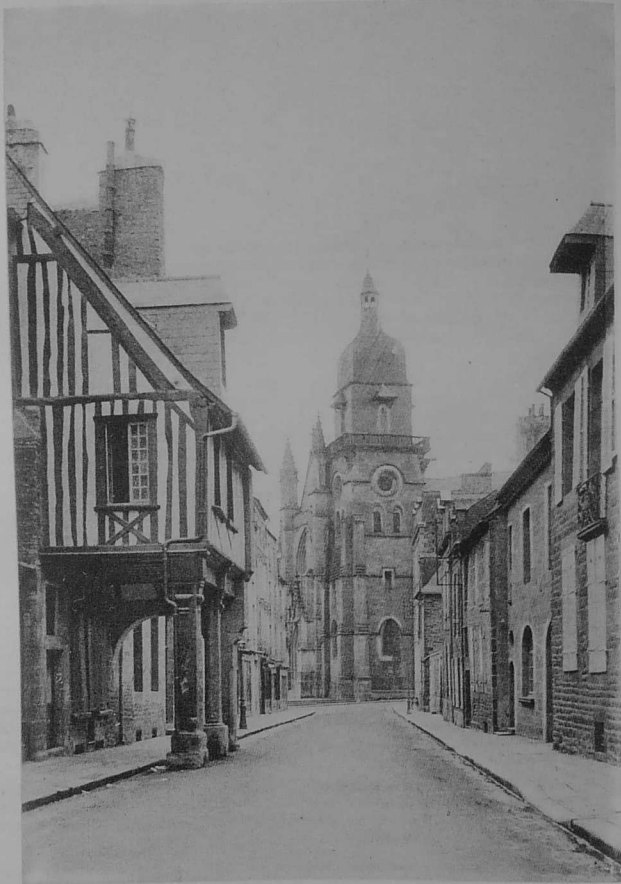
J. C.

Source : Marie-Laure Coquelin, « L'univers carcéral breton au XVIII^e siècle », Mémoire de maîtrise, Rennes 1986.

81



La prison de Fougères dans une tour près des remparts.
(Extrait de Pautrel, *Notions d'histoire et d'archéologie pour la région de Fougères*, 1927, p. 315)



L'actuel musée Emmanuel de la Villéon est la seule maison à porche qui a subsisté aux incendies du XVIII^e siècle et à la reconstruction.
(Coll. Duneufgermain)

Cinq incendies au XVIII^e siècle Fougères crée un corps de pompiers

Au XVIII^e siècle, Fougères, comme d'autres villes de Bretagne, a gravement souffert des incendies et ceci particulièrement en 1710, 1734, 1751, 1762 et 1788. Le feu se déclare facilement dans la ville haute, quartier aux rues étroites, bordées de maisons de bois et torchis, entassées sans ordre. Il se propage vite et fait de gros dégâts. En 1710, l'incendie détruisant les 60 maisons des marchands de sel est à l'origine de la place du Brûlis (aujourd'hui place du Théâtre).

En 1734, la halle à chair et à toile ainsi que l'auberge de l'Écu sont détruites par les flammes. En 1751, les pertes sont évaluées à plus de 200 000 F et, en 1762, 10 maisons occupées par 56 ménages sont incendiées.

Contre un tel fléau que faire ? Il s'agit à la fois d'éviter que le feu ne prenne et qu'il ne se propage. La prévention, elle, est affaire d'urbanisme. Des règlements prévoient la manière dont devront être reconstruites les maisons incendiées. Il s'agit d'élargir les rues, de supprimer les porches, de couvrir désormais en ardoise ou en tuile. Petit à petit, la ville haute prend un autre visage : des rues larges et bien droites, des maisons dessinées par Gabriel et dont le plan exprime la rigueur et la sobriété.

LES PREMIÈRES POMPES À FEU

La lutte contre l'incendie requiert des hommes et du matériel. En 1744, la communauté de ville (équivalent de notre conseil municipal) préfère, à l'achat de pompes neuves – ce qui lui paraît trop coûteux – la remise en service des puits et fontaines et l'indemnisation des seaux perdus et des bonnes volontés. Après l'incendie de 1762 et un nouveau refus d'engager des dépenses, la communauté va se trouver contrainte à agir.

En effet, des bruits et plus précisément M. Couyer des Juguenais l'accusent de ne pas faire son devoir. Elle découvre alors qu'il y a de l'argent dans les caisses et décide d'acheter du matériel. Elle fait venir de Rouen deux pompes, fait faire des échelles et des câbles par des artisans locaux et fait exécuter 200 seaux en osier par Pestour de Rennes. Ces seaux seront « *godronnées* » à Fougères.

On confie l'entretien de tout ce matériel à une personne « *intelligente et expérimentée* », en l'occurrence, Jean-Pierre Lambert de Dol. Il faudra encore attendre deux ans pour voir se constituer une véritable compagnie de pompiers. Ces hommes sont choisis parmi des charpentiers, couvreurs et maçons. En plus des 18 artisans, douze assurent la manœuvre des pompes.

Mais, le problème primordial c'est de « *faire conduire l'eau dans la ville, soit à la halle à sel ou dans la place du Brûlis et même dans les deux endroits s'il se peut* ». La difficulté vient de ce que « *la ville de Fougères occupe un plateau fort étroit que l'on ne peut aborder d'aucun côté sans avoir à monter plus ou moins rapidement* », (Rallier).

Plusieurs essais de conduite sont réalisés sur les plans de l'ingénieur Dorotte : en 1755 et 1774 mais sans succès. On devra se contenter jusqu'en 1790 de la fontaine Saint-Gourgon (située entre l'actuelle rue de la Forêt et les Urbanistes).

H. B.

Sources : Archives Municipales de Fougères BB 4*, 5* et 6* ; DD1.
Lire aussi : Chesnais (Augustin) « *Fougères achète sa première pompe à incendie* » in *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de l'arrondissement de Fougères* t. XX 1981, p. 65-68.

Les inondations dans le quartier de Saint-Sulpice

Le quartier de Saint-Sulpice est le plus ancien de Fougères. Là, les premiers habitants se sont installés, au pied du château, dans une zone marécageuse. Peu à peu, ce quartier est asséché et prend une allure plus hospitalière. Mais le péril de l'eau demeure. Au XVIII^e siècle, alors que la haute ville est ravagée par des incendies successifs, la basse ville est victime d'inondations plus ou moins importantes.

UN SYSTÈME COMPLEXE D'ÉCOULEMENT DES EAUX

L'eau vient du Nançon qui descend de Rillé. Une partie de la rivière alimente les moulins du château et l'autre se déverse dans l'étang de la Couarde (actuellement place Raoul II). De l'étang de la Couarde, l'eau s'écoule vers le Gast, puis vers l'église et le cimetière de Saint-Sulpice. Le surplus de l'étang peut également être évacué par une ouverture située dans la courtière du château, entre la tour du corps de garde et celle de la chapelle (Tour Guémadeuc et tour de Coigny) et conduisant à la porte Saint-Sulpice et deux arcades conduisant à la Basse-Couarde, au niveau de la poterne. Le danger vient de la forte différence d'altitude entre la Couarde et Saint-Sulpice. Que les étangs et la rivière soient mal curés, que les vannes soient mal entretenues et qu'une forte crue survienne et c'est l'inondation.

LA NUIT DU 13 AU 14 SEPTEMBRE 1768

Cette nuit-là, c'est la catastrophe : la chaussée de l'étang s'est rompue. « *Le bas du Gast, le faux-bourg de Saint-Sulpice et celui du Marchix deviennent tout à coup un vaste étang, n'offrant que l'église et des maisons à demi-submergées, des meubles, des cuirs, des laines, des fils, des toiles livrés à la merci des flots ; des pères s'y précipitent pour retirer leurs enfants entraînés dans leurs berceaux ; d'autres estoient pressés également par l'inondation et par la faim, tendant du haut de leurs habitations prêtes à s'écrouler, des bras faibles et tremblants vers une multitude consternée qui ne pouvait les secourir* ». Tel est le récit apocalyptique que donne de cette catastrophe le général de la paroisse Saint-Sulpice.

On s'émeut d'une telle situation et on cherche alors le moyen d'éviter de nouvelles inondations. On voit alors s'affronter deux thèses : celle des paroissiens de Saint-Sulpice attribuant la responsabilité de l'inondation au comte de Coigny, gouverneur du château, qui n'a pas su entretenir la chaussée défaillante et celle du gouverneur qui accuse les habitants de Saint-Sulpice de n'avoir pas curé le Nançon en aval de l'étang. Ingénieurs et architectes se succèdent sur les lieux. Les travaux de réparation de la chaussée de l'étang ont lieu en 1776 et 1777. Ils sont payés par le comte de Coigny et la ville. On répare également le canal qui permet l'écoulement de l'eau sous le pont, près de la porte Saint-Sulpice et on ordonne de curer le Nançon.

H. B.

Sources : Archives Municipales de Fougères DD 2.
Lire aussi : Heudré (Bernard) « *Le comte de Coigny et l'inondation de 1768* » in *Fougères Le Pays et les hommes*, Coutances 1980, p. 99.



Symboles de l'utilisation de l'eau (maîtrisée)
dans le quartier Saint-Sulpice : les roues à aubes du château.
(Cl. Ph. Leparoux)

Fougères, ville du textile

Avant de devenir « ville de la chaussure », Fougères a été un important centre de fabrication textile. Cette situation a fait vivre les populations de la région pendant plus de quatre siècles.

Tout commence par la fabrication des draps. Dès le XIV^e siècle, la ville est désignée comme « la rons où l'on fait les draps ». Avec les troubles de la Guerre de Cent Ans, au XV^e siècle, de nombreux drapiers normands viennent se réfugier à Fougères, contribuant au développement et au rayonnement de cette activité. Ils seront d'ailleurs naturalisés par le duc Pierre II.

Malgré une fabrication de qualité et rentable, exportée en Angleterre et en Espagne, l'activité drapière s'éteint peu à peu au cours du XVI^e siècle. La fabrication de la toile prend alors le relais.

La plupart des paysans cultivent une ou plusieurs parcelles de chanvre et de lin qui seront ensuite transformés en fil. Ce fil est ensuite tissé, soit par les paysans eux-mêmes, pour qui cela constitue une activité d'appoint, soit par des ouvriers spécialisés. Au XVIII^e siècle, on dénombre 300 tisserands professionnels à Fougères et 4 000 dans l'ensemble de la subdélégation. Saint-Georges-de-Reintembault, autre centre toilier, en compte une trentaine. Les ouvriers ne confectionnent pas les toiles dans des fabriques, ils travaillent chez eux. De riches marchands ou fabricants fougérais ont un quasi-monopole de la vente : ils achètent leurs pièces d'étoffe aux petits artisans, à qui ils fournissent le plus souvent le fil.

LA RÉGLEMENTATION DE COLBERT

Une grande partie de la production des toiles pour étoffes est exportée par Nantes ou Saint-Malo vers l'étranger, l'Espagne ou l'Amérique française. On trouve également une production de toiles d'emballages, nécessaires pour ces toiles exportées.

Enfin, les toiles dites « sorte » ou d'usage servent aux habitants de la province comme draps, chemises, nappes ou serviettes. Elles sont souvent confectionnées par les servantes, qui filent à leurs heures perdues ou des fileuses que l'on engage pour un temps donné. Peu de ces toiles arrivent sur le marché, servant exclusivement à l'usage domestique.

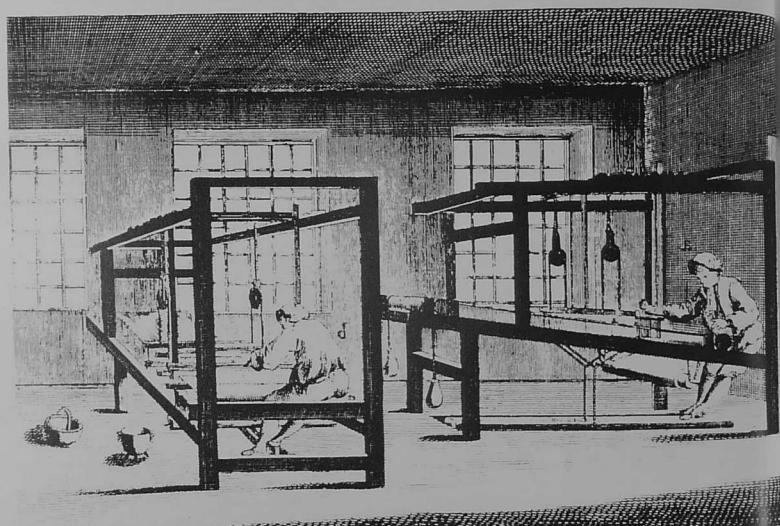
Depuis 1675, la réglementation de Colbert impose une procédure stricte : aucun marchand ou manufacturier ne peut vendre hors de la ville une toile qui n'a pas été portée et marquée à la Halle, sous peine d'amende. Le contrôle permet de maintenir la qualité des produits, mais il est vite jugé comme contraignant et tatillon. Aussi, les tisserands fougérais, qui sont des gens remuants, se révoltent à deux reprises, en 1742-1743 et 1782. Cela correspond à l'adoption d'une réglementation plus contraignante et la peur d'avoir à payer de nouvelles taxes liées à l'obligation de la marque. Ils seront également à l'origine de troubles au début de la révolution, au milieu de l'année 1789.

Malgré le contrôle de la qualité, cette industrie décline progressivement au cours du XIX^e siècle. C'est le signe de la disparition d'une certaine dépendance et osmose entre Fougères et ses campagnes. Désormais, la ville absorbera la plupart de la croissance économique, creusant des fossés irréversibles.

J. C.

Source : Yves Hamoniaux, *Les gens de Fougères et les habitants des campagnes au XVIII^e siècle*, Fougères, 1983, 148 p.

87



Le fil est tissé soit par les paysans, soit par des ouvriers spécialisés.
(Planchette extraite de l'Encyclopédie)



La plus ancienne gravure d'un franc-maçon en tenue (1735).
(Musée du Grand-Orient de France)

Les Francs-Maçons à Fougères au XVIII^e siècle

Fougères, qui compte 5 500 habitants vers 1750, est une ville paisible de la province de Bretagne. La vie culturelle, comme partout ailleurs, y est strictement limitée à la petite frange des élites. Dans le dernier quart du siècle, l'apparition d'une nouvelle institution va venir quelque peu secouer cette torpeur.

En effet, une loge maçonnique y est créée par autorisation de la Grande-Loge de France le 13 mai 1777. Son installation, confiée à la loge « la Nouvelle Union » d'Ernée, a lieu le 26 juin suivant. Elle prend le nom d'« Aimable Concorde » et comprend 20 membres fondateurs. On compte à cette époque 39 loges en Bretagne. Certaines sont importantes : on dénombre 279 membres à Rennes, 189 à Nantes, 177 à Saint-Brieuc, 120 à Brest, 95 à Morlaix, etc...

Une hiérarchie très stricte y règne. La loge est dirigée par un « vénérable », le premier étant l'écuyer Antoine Mezanger. On y trouve également deux surveillants, un orateur, un secrétaire, un trésorier et un maître des cérémonies. Le secret est de règle, si bien que l'on sait fort peu de choses de leur activité au sein de la loge. Ces activités sont d'ailleurs très fortement ritualisées et empreintes d'une grande solennité. On y discute entre autres des moyens de faire triompher l'esprit des lumières, et l'on tisse des réseaux de relations complexes avec les autres loges. Celle de Fougères est en particulier en contact avec « la Candeur » de Paris.

On ne transige jamais avec la règle commune. Le 12 mai 1778, la loge exclut le vicomte Victor Hay-de-Bonteville, vénérable en exercice, pour avoir trahi le secret maçonnique.

UNE ÉLITE SOCIALE

La loge connaît un relatif succès et ne cesse de s'étendre. Le 21 août 1777, elle obtient douze certificats pour de nouveaux membres, en décembre suivant cinq et en avril 1781, six autres. En 1777, elle compte quarante membres et quarante-quatre, au moins, en 1781.

Les Francs-Maçons se recrutent dans une frange sociale relativement étroite. Les militaires représentent près de la moitié des frères de la loge. En fait, la plupart d'ent eux sont des « frères visiteurs », c'est-à-dire en garnison à Fougères. Ce sont principalement des dragons du régiment de Condé.

La seconde catégorie en importance est composée des représentants de l'administration royale (receveurs et contrôleurs des fermes en particulier). Le dernier quart est constitué de diverses professions, dont un négociant en toiles, deux religieux, deux médecins, l'architecte Violard... Ce sont presque tous des nobles, auxquels s'agrègent quelques bourgeois. Ecole de la tolérance, s'y côtoient des gens qui, lors de la Révolution joueront des rôles importants, tels Putod de Theyvand ou Loysel. Par l'institution maçonnique, Fougères préparait donc activement l'avènement du monde moderne...

J. C.

Source : Archives Départementales, 28 J 20 (fonds Maudet).

Deux épisodes de la vie municipale à Fougères

Dès le Moyen Age, la ville de Fougères a été dotée d'une organisation municipale. En 1347, une assemblée des habitants se réunit à propos de l'hospice Saint-Nicolas. Il n'y a pas alors de véritable structure mais très vite la cité obtient des privilèges et franchises. Cette indépendance se concrétise par l'édification d'un beffroi.

CHOISIR LE BON JOUR

En 1630-1631, une révolte a eu lieu au sujet du transport des blés. Les « nobles bourgeois et habitants » de la ville de Fougères ont porté l'affaire devant la Chambre de la Tourneelle à Paris. C'est alors qu'un arrêt du 9 novembre 1630 fixe les conditions de réunion des assemblées municipales. Il « ordonne que les assemblées ordinaires de la dicte maison commune se tiendront au premier lundi de chacuns mois en la présence de l'un des juges et du substitut du procureur général du Roy estants en la dicte ville et que le juge qui y devoit présider seroit tenu de s'y trouver estant adverty ». En clair, on impose, d'en-haut, aux habitants, non seulement la date de leurs réunions mais également la présence de représentants du roi.

Les Fougérais ne sont pas d'accord. Ils adressent au Parlement de Bretagne une requête, lui demandant de pouvoir se réunir comme auparavant les dimanches et jours de fête sans autre publication que celle faite par les recteurs aux prônes des grand-messes.

Le 15 mars 1631, le Parlement se prononce. Il demande en premier lieu que l'assemblée municipale choisisse un jour « commode pour la tenue de la maison de ville » autre que le dimanche ou les jours de fête et en second lieu que l'arrêt du 9 novembre 1630 soit respecté.

1765 : CRISE MUNICIPALE

À la fin du XVIII^e siècle, Fougères a deux maires : un maire ancien qui est nommé par le roi et qui a acheté sa charge et un maire élu par la communauté de ville. Ils sont en fonction pour trois ans et exercent leur pouvoir à tour de rôle. C'est pourquoi on parle de maire alternatif mi-triennal.

Le 8 février 1765, la communauté de ville élit Couyer des Juguenais. Le 21 février, elle procède à la nomination des autres officiers municipaux. Mais, le 3 avril, l'Intendant s'inquiète de la régularité de l'élection et annonce qu'il n'autorisera rien en provenance de la communauté avant d'être sûr.

10 juillet : l'Intendant, Jacques de Flesselles, annule l'élection de Couyer des Juguenais et demande que la procédure normale soit respectée : la communauté ne doit élire le maire que parmi l'une des personnes dont la liste est approuvée par le gouverneur de la province.



Derrière les murs de l'hôtel-de-ville, se sont joués
bien des actes essentiels de l'organisation municipale.
(Cl. Ph. Leparoux)

Le 29 octobre, la communauté de ville est assemblée. Plusieurs s'opposent à l'annulation de l'élection : « Comme ces particuliers se sont emportés avec violences, emportements et termes peu mesurés, nous autres membres de la communauté, nous sommes trouvés forcés de nous retirer sans avoir pu prendre de délibération ; ce que faisant le sieur Hochet, notre greffier, nous ayant voulu suivre avec le registre et les dites ordonnances, il a été opposé avec forces et violences de sortir de la chambre du conseil par les sieurs de Peslenn, Ménard, le Dieu et autres qui firent leurs efforts, à l'invitation dudit sieur des Juguenaïs Couyer et autres de son party, pour s'emparer dudit registre et ordonnances dont le dit sieur Hochet n'a pu se débarrasser (d'eux) qu'en faisant un cry de force et alors il l'ont quitté ».

Finalement, le 22 novembre, la communauté nomme Blanchouin de Villecourte comme maire alternatif mi-triennal, accédant ainsi au désir du représentant du roi et mettant fin à une crise qui avait duré presque un an.

Ces deux exemples nous permettent d'appréhender un peu la lutte d'influence entre le pouvoir central et le pouvoir local. Une vieille histoire...

H. B.

Source : Archives Municipales de Fougères AA 1, BB 4*.

La Révolution commence dès janvier 1789

En décembre 1788, les Etats de Bretagne se réunissent à Rennes. Lemercier de Montigny, maire de Fougères depuis 1771, y représente sa ville. Préfigurant les débats futurs des Etats Généraux du royaume, les députés bretons se préoccupent de la représentation du Tiers-état. Le 5 décembre, Lemercier avait demandé à la communauté de ville de formuler une position unanime qu'il puisse défendre. La communauté demande donc « que le nombre des députés du Tiers-état aux Etats soit augmenté et que les représentants des campagnes concourent à leur élection (...) ; que le nombre des députés de chaque district soit proportionné au taux de la capitation et non à la population ; que le Tiers-état ne puisse être représenté aux Etats par des personnes nobles, anoblies ou possédant charge qui anoblisse ». Elle demande également l'abolition de la corvée en nature et diverses réformes fiscales et termine en chargeant son député de s'entendre avec les autres « pour réclamer aux Etats tous les droits légitimes de cet ordre, droits naturels et imprescriptibles dont elle veut devoir la restitution à la sagesse et à la justice de cette auguste assemblée ».

A Rennes, Lemercier adopte une position plus modérée qu'un certain nombre de députés du Tiers. Il admet que l'on puisse voter par ordre sur les questions fiscales. De plus, c'est par son frère, Lemercier de Morièr, qui a intercepté les correspondances du député, que les autorités municipales apprennent ses prises de position. Cela n'est pas du goût de la « municipalité et commune » de Fougères, assemblée le 16 janvier 1789. Elle remplace son député par Lemoine de la Giraudais. Une première fracture s'est opérée.

CRISE MUNICIPALE

Le 21, l'assemblée municipale convoquée par le premier lieutenant de maire, Lebutoc de la Boutellière, se réunit dans la sacristie de Saint-Léonard, le maire ayant refusé de faire ouvrir l'Hôtel de ville. La séance est renvoyée au lendemain. Elle a lieu dans l'auditoire de la sénéchaussée « plutôt que de faire ouverture réelle des portes du dit Hôtel de ville, ne voulant s'exposer au moindre reproche de violence ». Ce n'est que le 31 janvier que les portes de l'Hôtel de ville seront à nouveau ouvertes. Désormais, le maire ne convoquera que rarement l'assemblée municipale, présidée la plupart du temps par son premier lieutenant.

Au-delà des circonstances marquées par la fébrilité (durcissement des positions de la noblesse, situation économique grave...), cet épisode de la vie locale permet de s'interroger sur le mandat impératif : « N'est-ce pas un tort de substituer son opinion à celle de ses commettants ? » comme le pensait le corps municipal en 1789 ou bien, en d'autres termes, « quelle est la marge de manœuvre d'un député ? ». Ceci reste l'un des principaux enjeux de la démocratie.

H. B.

Sources : Archives Municipales de Fougères BB 6¹.



La salle de la sénéchaussée n'était autre que l'actuelle salle sous-terrain du beffroi.
(Cl. Ph. Leparoux)



Le Marquis de la Rouërie
(Carte postale bibliothèque municipale)

Le marquis de La Rouërie en Amérique

Armand Tuffin, marquis de La Rouërie, s'embarque pour l'Amérique bien avant La Fayette, en février 1777, sur un navire marchand, « *Le Morris* » ; cette grande aventure américaine allait durer sept ans.

La Rouërie gagne Philadelphie afin de remettre des dépêches de Benjamin Franklin au Congrès. Le 10 mai 1777, il reçoit un brevet de colonel dans l'Armée continentale et se fait, dès lors, appeler « Colonel Armand ».

Avec l'accord de George Washington dont il dépend, il crée le premier bataillon de la Continental Partisan Légion. Il commence alors une existence nécessitant de grandes qualités morales et physiques. Il connaît en effet une vie pleine de périls et privée de tout confort, sans cesse au grand air, couchant bien souvent dans des campements improvisés. Mais la fatigue et la faim n'auront pas raison de lui. À l'heure du combat, le plus souvent mené par ruses et par surprises, il est toujours au premier rang. Il fait l'admiration des Américains et des Français par sa bravoure et sa fermeté indomptable. Placé sous la haute autorité de George Washington, il participe avec plusieurs officiers français à un combat victorieux, le 25 novembre 1777, contre le général anglais Cornwallis.

George Washington le charge alors d'une mission spéciale à West-Chester dont il s'acquitte avec succès. En août 1780, il prend part à la très sévère bataille de Camden en Caroline du Sud. Les Américains sont battus, les troupes de La Rouërie en partie décimées. Ne pouvant continuer à combattre et désireux de prendre un congé de six mois, il rentre en France. Il achète tout ce qui est nécessaire pour armer et équiper un nouveau corps ; il emprunte à son nom une somme de 500 000 livres.

Dès son retour sur le nouveau continent, il participe à la bataille de York-Town qui fut décisive pour l'indépendance des États-Unis avec la capitulation du général Cornwallis. Le colonel Armand se comporte brillamment, toujours en première ligne, entraînant ses hommes à l'attaque des fortifications anglaises. Après la reddition de Cornwallis, il part pour New-York avec l'armée de George Washington. Le président du Congrès et le ministre de la Guerre le nomment alors brigadier général. Il a 32 ans.

L'année 1783 verra son unité stationner à York-Town. Un traité de paix conclu à Versailles le 3 septembre 1783 met un terme au conflit. Le 25 novembre, il se retire du service américain et le 15 décembre, il reçoit de George Washington, une lettre où l'on peut lire : « *Je ne puis m'empêcher, en vous mettant au nombre de ces braves guerriers, de reconnaître que je vous dois les remerciements les plus vifs et les plus sincères pour le grand zèle, l'intelligence et la bravoure où vous vous êtes si fort distingué* ». La correspondance entre les deux hommes s'est poursuivie jusqu'en 1791.

R. T.

Les deux vies du médecin Putod (1755-1793)

Les grandes périodes de rupture, telles que la Révolution française, forgent des destins extraordinaires et font dévier des vies que l'on pourrait penser bien réglées. Putod de Theyevand en est un excellent exemple.

Hypolyte-Désiré Putod de Theyevand est né à Lons-le-Saunier, en Franche-Comté, le 17 mai 1755. Il est fils d'un tailleur. Alors que l'on développe traditionnellement son rôle pendant la Révolution, on oublie trop souvent sa carrière médicale. Reçu docteur en médecine de la faculté de Besançon à 21 ans, il devient médecin des hôpitaux militaires à Lons-le-Saunier en 1776. S'ouvre alors une brillante carrière, aussi bien sur le plan médical que social, puisqu'il épouse, le 4 avril 1780, la fille d'un avocat au Parlement.

Il s'installe à Fougères en 1781. Grâce à l'appui des responsables parisiens Buffon et Vicq d'Azyr, il est nommé médecin des épidémies pour l'ensemble de la Bretagne en 1784. Sa réussite est si rapide qu'il fait des envieux et suscite de nombreuses jalousies : le médecin rennais de la Boujardière monte une cabale contre lui, sans résultat. Il est de plus membre correspondant de la Société royale de médecine depuis 1777. C'est un spécialiste de l'innoculation, mais le peu de succès qu'il obtient oblige l'intendant à l'interdire de pratiquer la médecine. Cela ne l'empêche pas de mener une vie bourgeoise : il est capitaine pour neuf livres en 1785.

CAPITAINE DE LA GARDE NATIONALE

La Révolution va changer sa vie. Dès 1789, il joue un rôle politique et publie, sous le pseudonyme d'Alitèphe, une dissertation philosophique et politique « *Le vrai patriote* ». Il est alors capitaine de la Garde nationale, ce qui montre son zèle vis-à-vis du nouveau système qui se met en place.

Peu à peu, il se tourne cependant vers la contre-révolution. L'arrivée de l'armée catholique et royale à Fougères en 1793 lui fournit une occasion d'exprimer ses véritables sentiments : il se pare du titre de « *général de l'armée royale* ». Il quitte Fougères le 13 novembre, avec 15 000 hommes et trois canons. On suit sa trace jusqu'à Avranches.

Après de nombreuses péripéties, il est arrêté le 21 novembre 1793 à Combourg. Conduit à Rennes, il est condamné à mort par la « *commission militaire révolutionnaire des armées des côtes de Brest et de l'Ouest réunies* » et meurt guillotiné le 24 novembre.

J. C.

Source : Vincent Louet, *Les médecins bretons à la fin de l'Ancien Régime, 1785-1790*, mémoire de maîtrise, Rennes, s.d., 200 p.

Dans le château de Fougères en 1793, le tribunal révolutionnaire des prisonniers et... des ânes



L'entrée du château de Fougères au début du siècle.
(Coll. Duneufgermain)

Dès août 1789, l'assemblée de la communauté, qui dirige désormais la ville, a installé un tribunal dans les habitations alors construites en avant de la porte du château, au-dessus des douves.

En 1794, la tour de la Haye Saint-Hilaire, juste derrière, sera d'ailleurs aménagée pour recevoir des prévenus, plus proches ainsi de leurs juges.

Entre-temps, le 22 mars 1793, Nicolas Roulin, ingénieur des Ponts-et-chaussées, effectue une visite complète du château pour y aménager une prison. Il constate que « la tour de *Merlusine* (sic) dans laquelle il y a déjà un grand nombre de prisonniers contre-révolutionnaires et pris dans les atroupements, est la plus convenable ».

Ces prisonniers sont les révoltés de la récente « Saint-Joseph » de Landéan. Pour le renforcement des portes et des serrures, l'ingénieur dresse un devis de 1 402 livres, non sans mentionner la possibilité de réutiliser des matériaux issus de la démolition du couvent des Récollets. Au passage, l'ingénieur relève aussi que les remparts du château ne sont plus en état d'assurer une défense efficace.

Le 4 août suivant, nouvelle visite des lieux, toujours pour y aménager une prison. Cette fois, c'est l'administrateur du District, Michel Jamin, qui cherche à loger dans le château le nouveau geôlier, Galet. Il y rencontre la meunière qui occupe plusieurs dépendances. A l'époque, la tour de Coëtlogon est complétée d'un « pavillon contenant deux grandes chambres, un cabinet et un grenier rempli de foin appartenant à la meunière ».

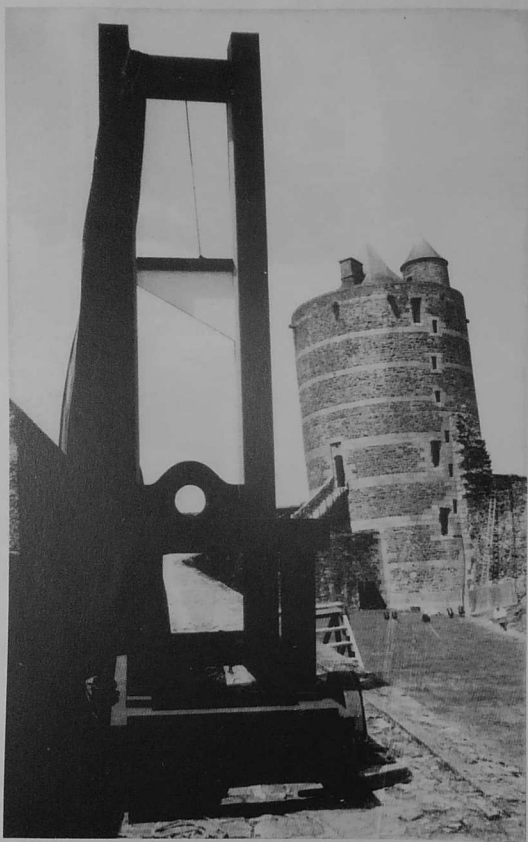
Le visiteur arrive ensuite dans le jardin de la tour « *Merlusine* » : « Nous y avons eu seulement les légumes maigres ainsi que les fruits, les arbres broutés par les ânes... »

Ceux-ci sont hébergés dans la salle de Mortemar, l'ancien logis seigneurial.

Enfin, dernier occupant du château « sans titre » : un autre jardinier, nommé Derviais.

Dès septembre 1790, la municipalité fougèraise a adressé à l'Assemblée nationale une « adresse » contestant l'acquisition du château par la famille Pommereul, considéré comme « l'ouvrage de la fraude et le fruit des faveurs accordées si légèrement sous l'ancien Régime ». La famille Pommereul ne consentira à vendre le château à la ville qu'un siècle plus tard, en 1892.

Ph. L.



Quarante-quatre guillotins à Fougères.
(Cl. Ph. Leparoux)

La guillotine à Fougères...

« *Tout est perdu ! la guillotine va bientôt venir à Fougères... On chasse les prêtres !* » Ce propos, lancé par l'ancien maire de Landéan, Thomas de La Touche, en passant devant le Pâtis au retour de l'un de ses voyages à Rennes, annonçait l'arrivée de l'horrible machine. C'était en décembre 1793.

Après le passage des Vendéens au pays de Fougères, en novembre, et aussi en raison des activités des chouans depuis l'insurrection de mars 1793, la Commission militaire révolutionnaire, présidée par Brutus-Magnier, se décentralisa à Fougères afin d'y mener la répression.

Jusqu'alors, les « *insurgés* », « *brigands* », « *chouans* » et autres « *suspects* » du pays, après avoir été enfermés au château dans des conditions épouvantables, étaient dirigés vers les prisons rennaises avant d'être jugés et éventuellement exécutés dans cette ville, place des Lices.

Devant l'audace des chouans, la commission demanda bientôt que les coupables fussent « *frappés sur les lieux de leurs crimes* ». Et c'est ainsi que Brutus-Magnier commença sa funeste besogne dès son arrivée à Fougères, le 11 décembre 1793.

L'ordre d'installer l'échafaud à Fougères est daté du 22 germinal an II (2 mars 1794) : « *Enjoint aux autorités de la commune et du district de Fougères de faire dresser un échafaud en planches pour y recevoir la guillotine, attendu que pour l'exemple des communes insurgées, on y exécutera à mort ceux qui seront convaincus d'avoir pris part aux révoltes contre-révolutionnaires, surtout à la scélératesse des chouans...* »

Le conseil de la commune délibéra aussitôt : « *Considérant qu'il existe dans la tout de l'Horloge un échafaud prêt à dresser, enjoint aux charpentiers de cette commune, sous la direction des citoyens Heude et Batais, de dresser sur-le-champ ledit échafaud...* »

Le 15 avril 1794, un convoi de trente-deux condamnés enfermés à Rennes rentrait au pays, escorté par le 12^e Bataillon d'Orléans... et accompagné du sinistre couperet.

Installé place de Petite-Douve (place Aristide-Briand actuelle), celui-ci tombera dix-sept fois ce 15 avril, puis quatre fois le 21, dix-neuf fois le 24, quatre fois encore les jours suivants, portant à quarante-quatre personnes le nombre des guillotins à Fougères. Des têtes furent accrochées aux clochers des alentours ou sur les portes de la ville...

Deux-cent-vingt-deux habitants du district de Fougères comparurent devant le tribunal révolutionnaire : cent quarante-quatre furent condamnés à mort et exécutés ; neuf furent condamnés à la déportation ou à l'emprisonnement ; quatre-vingt-dix-neuf furent acquittés. Parmi eux, des laboureurs, des journaliers, des tisserands, des ouvriers, des artisans et un seul noble : Paul du Pontavice, du Manoir en Lécousse.

Cette répression, contrairement à ce qu'on pensait, n'apaisa pas les esprits, loin s'en faut. Elle aviva au contraire une série de représailles et de vengeances contre les délateurs et les représentants officiels, et à la Terreur s'opposa une toute aussi sanglante contre-terreur...

M. H.

Sources : Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine, série L.



« Au physique, J. Loysel est un homme d'un mètre soixante-treize, aux cheveux et sourcils châtains, le front ordinaire, le nez relevé, la bouche moyenne et le menton rond ; son visage est éclairé par des yeux bleus qui attirent la sympathie ».
(Photo Société archéologique de Fougères. Reproduction : J-Luc Barbelette)

Le premier maire de Fougères (février - septembre 1790) : Julien Loysel, un révolutionnaire modéré

Le premier maire « révolutionnaire » de la commune de Fougères ne siégea que cinq mois. Julien Loysel, né en 1751 à Fougères dans une famille d'hommes de loi, fut élu le 3 février 1790, au second tour, par 184 voix sur 318 votants (à l'époque, les Fougerais qui payaient l'impôt). « C'est le plus bel instant de ma vie civile écrit-il dans ses mémoires. Combien ne devais-je pas être flatté moi-même d'être élevé à la première place organisée par la Constitution, moi qui n'avais ni entours, ni fortune, qui n'avais jamais fait ma cour à qui que ce soit. »

Julien Loysel n'est pas indifférent au mouvement d'idées qui agite l'époque. Il souhaite, au Parlement, la représentation par tête des députés des trois ordres. Après le 14 juillet, il fut nommé membre du comité de la garde nationale chargé de faire régner l'ordre dans la ville mais refusa de prendre ses fonctions. Plus tard, il siégera dans les comités révolutionnaires. Entre l'organisation nouvelle qui se met en place et les relations qu'il conserve avec les représentants de la noblesse (notamment au sein de la Société littéraire de Fougères dont il est successivement secrétaire et trésorier), Julien Loysel ne choisira jamais. « De sorte que je me trouvais avec chacun d'une opinion qui lui était contraire ou qui paraissait l'être ». Plutôt considéré comme « bon républicain », il quittera Fougères par trois fois entre 1793 et 1795 à l'approche des chouans. Il est établi d'ailleurs qu'il recruta de faux chouans chargés de lui fournir des renseignements. Mais c'est à la suite des excès révolutionnaires qu'il abandonnera ses fonctions de maire, tout juste cinq mois après son élection. « Dégouté » par les prétentions de la garde nationale et les troubles occasionnés par la cherté des grains, il profite de son élection comme administrateur du département — fonction incompatible avec celle du maire — pour se démettre en juillet 1790. Habitant une maison rue de l'Horloge, il y mourra le 18 octobre 1829.

Ph. L.

(D'après le bulletin de la Société archéologique de Fougères ; communication de M. Jacques Charpy, conservateur en chef des Archives régionales tome XVII, 1976-77)



Portrait de René Louiche-Desfontaines.
(Carte postale, coll. Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine)

René Louiche-Desfontaines, botaniste

Le 3 octobre 1937, Tremblay est en liesse : la commune inaugure un buste élevé à la mémoire de l'un de ses plus illustres fils, le botaniste René Louiche-Desfontaines, né le 14 février 1750.

Fils de paysans aisés, il fréquente l'école du bourg où le maître le considère comme un cancre. Le jeune René préfère l'école buissonnière (ce qui peut paraître normal pour un futur botaniste...) à l'assiduité aux cours. Ses parents acceptent néanmoins de l'envoyer au Collège de Rennes. Il y obtient rapidement d'excellents résultats, contredisant l'opinion que son premier maître avait eu de lui.

L'année 1773 marque la fin de ses études rennaises. Il décide alors de partir pour Paris étudier la médecine. Peu à peu, la botanique l'attire. Il est remarqué et protégé par Louis-Guillaume Lemmonier, professeur au Jardin du Roy et suit les cours de Laurent de Jussieu.

En 1783, après son élection à l'Académie des Sciences, Desfontaines obtient une mission d'exploration botanique en Afrique du Nord, alors peu connue. Il quitte Marseille le 16 août et parcourt ces régions pendant deux ans. Avec le fruit de ses découvertes, il commence la rédaction d'un ouvrage sur la flore du nord de l'Afrique.

En 1786, il succède à Lemmonier comme professeur de botanique au Jardin du Roy, avec la bénédiction de Buffon.

Il se consacre alors entièrement à l'étude de la botanique. Son temps est partagé entre son cours, le Jardin et la rédaction de sa « *Flore Atlantique* ». Il professe pendant plus de 40 ans et chaque année, plus de 1 500 personnes suivent son cours.

Pendant la Révolution, il n'est pas inquiété. Il parvient même à faire libérer certains de ses amis emprisonnés sous la terreur. A la même époque, ses collègues et lui participent à la réorganisation du Jardin. Il obtient du Muséum d'histoire naturelle la chaire de botanique et de physique générale.

INFATIGABLE

Son activité se poursuit sans relâche. Il publie de nombreux ouvrages comme son « *Manuel de cristallographie* » (1792). 1796 est une date importante pour lui. Il présente cette année-là, à l'institut, un mémoire sur les monocotylédons. Ce travail le fait connaître de tous les botanistes. Toutes les Académies européennes veulent avoir son auteur dans leurs rangs. 1798 voit la parution des premières parties de sa « *Flore Atlantique* » qui fit autorité dans la botanique descriptive. Elle fut le fondement de l'étude des plantes du bassin méditerranéen.

A côté de son œuvre écrite, Desfontaines s'occupe des soins relatifs au Jardin des Plantes. Il en dirige l'administration et par ailleurs cherche à déterminer avec précision la nomenclature des plantes. Il travaille constamment dans l'Ecole de Botanique, constitue un herbier pour faciliter la reconnaissance et la dénomination des espèces. Son titre de gloire reste justement la création de l'Herbier national du Muséum.



Pl. 26.

PAPAYER floribundum.

Labrie del.

Lambert sculp.

Gravure extraite d'un ouvrage intitulé
« Choix de plantes... » publié
par Louiche-Desfontaines en 1808.
(Bibliothèque Municipale de Rennes)

Desfontaines est aussi animé du désir de lier la botanique avec l'agriculture. Il est à l'origine de l'acclimatation en France de nombreuses plantes comme le blé dur. Dans la même volonté pratique, il rédige et publie en 1809 *Histoire des arbres et arbrisseaux* qui peuvent être cultivés en pleine terre en France. Il marque ainsi le lien qui existe entre la théorie de la botanique et la pratique de l'horticulture et de l'art forestier.

Après l'achèvement de tous ses travaux, Desfontaines ressent comme un grand vide. Il se marie en 1814 et devient père d'une fille prénommée Maria. Après une seconde maternité qui fut malheureuse, sa femme perdit la raison. Il se consacra alors à l'éducation de sa fille.

René Louiche-Desfontaines est décédé le 16 novembre 1833.

J-Y. L.

Source : Chevalier A., *Inauguration du buste de René Louiche-Desfontaines* - Discours prononcé le 3 octobre 1937.

La bibliothèque de Fougères et les “de POMMEREUL”

La plupart des bibliothèques de France ont été fondées pendant la Révolution. Les municipalités se trouvèrent en possession de quantité de livres provenant des bibliothèques de couvent et aménagèrent des locaux et en facilitèrent la communication au public.

Ce ne fut pas le cas pour Fougères. La grande majorité des livres de l'abbaye de Rillé fut détruite ou pillée si bien que Fougères n'avait pas de bibliothèque jusqu'en 1838, date à laquelle le Baron Gilbert de Pommereul fit don à la ville de sa bibliothèque personnelle et fonda ainsi la Bibliothèque municipale.

En 1887, elle fut installée au 2^e étage de l'hôtel des Postes (salle d'étude actuellement). Le prêt n'était pas autorisé, il fallut attendre 1900 pour pouvoir emprunter les ouvrages. En 1954 un coin pour enfant fut créé et depuis 1980, elle occupe tout le bâtiment (2, rue Pommereul). De 2 200 volumes en 1945, elle compte aujourd'hui plus de 130 000 volumes.

« LES de POMMEREUL »

On trouve cette famille en Bretagne au XVIII^e siècle. A Fougères deux Pommereul se marièrent en 1673 et 1693, de leurs nombreuses postérités retenons seulement François René Jean de Pommereul, né le 11 décembre 1754, fils du Procureur du roi à Fougères, futur général d'Empire et ami du père de Balzac.

Entré dans l'artillerie en 1765, il est lieutenant colonel en 1787 et nommé inspecteur général en 1790.

François de Pommereul fut Préfet de Tours puis de Lille jusqu'en 1810, date à laquelle il fut nommé conseiller d'Etat et Directeur Général de l'Imprimerie et de la Librairie jusqu'à la chute de l'Empire en 1814.

En 1784, le château de Fougères fut afféagé à M. de Pommereul alors officier d'Artillerie. C'est ainsi que François et sa famille habitèrent le château dans les appartements du logis.

François de Pommereul encouragea la culture du froment rouge dans notre pays et fit conserver l'Imprimerie Vannier.

C'est à François de Pommereul que nous devons la fondation d'une « Société de lecture ». Il fut le premier historien de Fougères.

De son union avec Anne-Marie Martin d'Aumont de Josselin en 1773 naquirent 3 enfants dont Gilbert né le 14 mai 1774, futur fondateur de la bibliothèque.

Comme son père il fit une brillante carrière durant tout l'Empire et se couvrit de gloire. Il devint une personnalité de Fougères très respectée.

Il fit les campagnes de la Grande Armée, occupa de hautes fonctions et fut chargé de missions très importantes. Officier de la Légion d'Honneur, colonel, directeur de l'arsenal de la Fère (Aisne) puis de Cherbourg. Napoléon le nomma chef d'Etat Major de l'Artillerie. Commissaire du Roi en 1814, chevalier de Saint-Louis, il reçut le brevet de Maréchal de camp.

C'est à Fougères que Gilbert de Pommereul vint vivre une retraite méritée.



Portraits des « de Pommereul ».
(Coll. Bibliothèque Municipale de Fougères)

BALZAC A FOUGÈRES...

Leurs pères étaient amis, Honoré et Gilbert le devinrent et c'est tout naturellement que Balzac eut recours à Gilbert de Pommereul dans ses moments difficiles.

Ses débuts d'écrivain ne furent pas brillants. Balzac achète alors une imprimerie, malheureusement, là non plus, ses efforts ne sont pas récompensés et il est obligé de céder son entreprise. Il est ruiné. Il décide de reprendre la plume et écrit à Gilbert. Il lui fait part de ses projets et annonce sa visite à Fougères en septembre 1828.

Il resta deux mois chez « Les Pommereul » qui habitaient l'hôtel Bertin de La Hautière (actuel presbytère Saint-Léonard). C'est là dans cette grande maison, dans une chambre du 2^e étage, que Balzac écrivit son grand roman « Les Chouans ».

En 1846, Balzac écrit à Gilbert de Pommereul et éprouve le besoin de revoir Fougères. Gilbert lui répond une longue lettre et lui annonce qu'il fonde la Bibliothèque.

«...Depuis que vous avez quitté notre petit pays, je me suis fait fondateur de la Bibliothèque de Fougères. Je l'ai dotée de 5 000 bons livres... Elle a un bon bibliothécaire et un sous-bibliothécaire. Le nombre des lecteurs qui la fréquentent est plus considérable qu'on ne l'avait espéré... Je pense que ce nouveau établissement qui manquait aura de bons effets et pourra aider la civilisation de notre population qui en est en voie de progrès...» (sic)

Gilbert de Pommereul partageait sa vie entre Fougères et son château de Marigny et c'est dans celui-ci qu'il s'éteindra le 1^{er} septembre 1860 à l'âge de 87 ans.

G. B.



Le cloître et la tour de Rillé : elle est le dernier témoin de l'ancienne abbaye.
(Cl. D. Heutré)

Anne Boivent à Laignelet, berceau d'une congrégation

Tout a commencé à Laignelet avec une jeune fille originaire de St-Georges-de-Reintembault, Anne Boivent. Née le 11 décembre 1787 dans un milieu modeste, elle devient employée de maison et pense à une vocation religieuse. Son entourage lui conseille de connaître la vie de paroisse. Aussi va-t-elle s'occuper des enfants et des malades, dans son propre village. Se produit alors l'entrevue avec le vicaire, Jean-Baptiste Le Taillandier, né rue de la Pinterie, à Fougères. Rencontre décisive car elle amorce une amitié spirituelle. Tous les deux vont être à l'origine d'une congrégation qui apparaît sous une appellation mal perçue de nos jours « *Sœurs adoratrices de la Justice de Dieu* ». (Cette dénomination a été remplacée par « *Congrégation des sœurs du Christ Rédempteur* » plus conforme à l'esprit de Vatican II). Le père Le Taillandier est nommé recteur de Laignelet ; à sa demande, Anne Boivent le rejoint. C'est dans une mesure, faisant office d'école primaire et d'habitation, qu'Anne Boivent jette les fondations d'une congrégation, d'abord limitée à trois jeunes filles. Quelques années plus tard, Jean-Marie de la Mennais met en adjudication l'ancienne abbaye de Rillé pour la somme de cinquante-huit mille francs. Le père Le Taillandier se porte acquéreur. Deux personnes de Laval ont en effet promis de faire un testament de deux cent mille francs en sa faveur. Hélas la promesse n'est pas tenue et la congrégation vient habiter un terrain et des bâtiments presque à l'abandon. D'autres jeunes filles viennent s'adjoindre à la communauté et un vaste chantier de remise en état s'offre à elle. Anne Boivent et ses compagnes prononcent leurs premiers vœux, le 22 mai 1831. Anne Boivent devient la première supérieure générale, sous le nom de sœur Marie-Thérèse de la Croix.

De cette période date l'ouverture d'un hospice qui sera remplacé en 1955 par la maison de retraite de la Chesnardière.

L'ouverture d'écoles devient aussi une préoccupation majeure du père Le Taillandier. Les besoins sont immenses. A partir de 1840, les écoles primaires se multiplient dans les paroisses. Peu de temps après, le père Le Taillandier recueille un enfant sourd-muet, abandonné par ses parents et qu'il appelle « *Bonaventure Trouvé* ». Celui-ci est confié à une postulante qui, pour assurer son éducation et son instruction, apprendra la méthode de l'abbé de l'Épée à Laval. Bientôt un autre besoin est satisfait : la rééducation de l'ouïe et de la parole.

En 1863, nouvelle ouverture, celle de la maison de retraite de Chaudébecut. Les temps ont passé ; la législation scolaire et sociale oblige l'Etat à prendre en charge l'éducation des enfants et les soins des malades. Les sœurs de Rillé ont à inventer d'autres modes de présence au monde d'aujourd'hui. Anne Boivent, de tempérament énergique, audacieux et enjoué a donné l'impulsion à toute une dynamique. Sans grande culture, elle avait l'intuition des besoins et avec l'aide du père Le Taillandier, elle a su mobiliser toutes les énergies pour y répondre.

D. H.

Source : Gaëtan Bernoville, « *Les sœurs de Rillé* », éditions Grasset.

Hyacinthe-Théodore-Marie Pilorge, secrétaire de François-René de Chateaubriand

La stature des grands écrivains fait souvent de l'ombre à leurs proches. Aussi l'histoire a-t-elle tendance à occulter leurs noms. C'est le cas d'Hyacinthe-Théodore-Marie Pilorge, fidèle secrétaire de Chateaubriand. Né au 51 de la rue de Rillé, fils aîné de l'ancien valet de chambre des sœurs aînées du vicomte, Mmes de Marigny et de Farcy, il entre au service de l'écrivain et suit son maître tout au long de sa carrière littéraire et politique.

Pilorge accompagne l'ambassadeur à Berlin en 1822 : *Un jour, au détour de la muraille d'enceinte, Hyacinthe et moi nous nous trouvâmes nez à nez avec un vent d'est si perçant que nous fîmes obligés de courir dans la campagne pour regagner la ville à moitié morte. Nous franchîmes des terrains encls et tous les chiens de garde nous sautaient aux jambes en nous poursuivant. Le thermomètre descendait ce jour-là à 22 au-dessous de glace. Un ou deux fonctionnaires, à Potsdam, furent gelés.* Ce passage des *Mémoires d'Outre-tombe* n'est qu'un exemple parmi d'autres de la présence fidèle de Pilorge. En 1824, Pilorge apprend lui-même à son maître qu'il n'est plus ministre des Affaires Étrangères.

Sensible au dévouement de Pilorge, Chateaubriand le fait nommer dans l'ordre de la Légion d'Honneur. Cette situation entraîne les deux comparses dans des situations assez drôles. En 1832, Chateaubriand se dirige à Prague, afin d'obtenir la libération de la duchesse de Berry, enfermée à la citadelle de Blaye. Celle-ci, femme du duc de Berry, second fils de Charles X, avait essayé de soulever la Vendée contre Louis-Philippe en faveur de son fils, le comte de Chambord. Pour ne pas donner l'éveil, Chateaubriand part avec un vieux passeport, saisi onze mois plus tôt aux Affaires Étrangères, sans signalement et délivré non pour l'Autriche mais pour la Suisse et l'Italie. Il emprunte la voie de Bâle, escorté de Pilorge. Alors que le secrétaire en impose grâce à son ruban de la Légion d'Honneur, son maître, une simple fleur à la boutonnière, passe pour un être mystérieux. Le 19 mai 1832, à Ulm, Pilorge est remarqué à cause de son ruban. Lors de la traversée en Autriche, le 21 mai, les deux voyageurs atteignent le dernier village en Bavière et à Wadmünchen, Chateaubriand, muni de son passeport illicite, espère bénéficier de la protection de la Légion d'Honneur de son secrétaire. Mais c'est tabler sur une trop grande indulgence des douaniers. Les intrus doivent retrousser chemin. L'entrée à Prague, retardée par ces tracasseries administratives, se fait néanmoins le 25 mai, à 7 heures du soir.

Cette complicité se retrouve dans d'autres circonstances. Chaque fois, ils ont recours à des artifices pour se tirer d'embarras et désamorcer les situations les plus périlleuses.

Pilorge partage également les jours les plus humbles de son maître. Il dispose d'un bureau de travail qui précède la chambre à coucher du vicomte, il recopie avec scrupule les manuscrits des *« mémoires d'outre-tombe »*, écrit les lettres de François René à Mme de Marigny et rend toujours hommage à celle-ci. Lorsque le maître connaît les premières atteintes de la goutte, Pilorge est là pour le secourir. 1843, coup de théâtre : Pilorge est congédié. Sans doute l'entourage du vicomte ne l'apprécie-t-il guère : il est *« rouge de cheveux, de favoris et de tempéraments »* et Mme de Chateaubriand, surtout, a du mal à le supporter. Pilorge en est très affecté. Il craint d'en perdre la raison et cherche à regagner les grâces de son maître. Désigné exécuteur testamentaire, il aura le privilège de rendre visite à l'écrivain jusqu'à sa mort en 1848. Lui-même s'éteint dans l'obscurité, le 28 mai 1866, rue de Grenelle à Paris.

Le souvenir des sœurs de l'écrivain est perpétué par leurs maisons, rues Nationale, Lesueur et Chateaubriand. Pourquoi celui de Pilorge ne serait-il pas maintenu vivant par le scellement d'une plaque commémorative sur sa maison natale, au 51 de la rue de Rillé ?

D. H.



Zacharie Roussin (Bronze), par Jean-Arnel Beauflis, Université de Rennes (Photo Luc Legeard).

Edmond et Zacharie Roussin

Les plaques des rues de nos villes portent les noms d'hommes célèbres de l'Histoire de France mais aussi de l'histoire locale. Il est alors moins facile de connaître la cause de leur célébrité. Peut-être avez-vous emprunté bien des fois le boulevard Edmond Roussin à Fougères en vous interrogeant sur l'origine de cet homme ?

Sur la plaque en question, il est écrit « *bienfaiteur des Hospices municipaux* ». Les registres d'Etat Civil et les notes de l'abbé Jarry nous permettent d'en savoir un peu plus sur la famille Roussin. Les parents sont François Roussin (papetier) et Angélique Louise Daligault qui vivent alors à Vieux-Vy-sur-Couesnon aux « *Grands Moulins* ». De cette union naissent quatre enfants : François Zacharie (1827-1894), les jumeaux Léonie Joséphine et Léon Germain François, nés en 1829, Edmond Marcelle François (1834-1895). Ces enfants sont les cousins germains des Malard (famille célèbre à Fougères). En effet Angélique Daligault, mère des enfants Roussin est la sœur d'Adélaïde Daligault, mère de Charles Malard (1835-1870). Ce dernier s'est illustré durant la guerre de 1870 et est mort au champ d'honneur, il a son tombeau monumental à Lécousse.

ZACHARIE : LE SAVANT

Zacharie Roussin (en réalité François à l'Etat Civil) est une célébrité nationale quelque peu oubliée. Après avoir fait ses premières études à Fougères, il entre comme élève chez les Pères Eudistes à Rennes « *aux Capucins* » (Saint-Martin, rue d'Antrain aujourd'hui). Après de brillantes études, il va à Paris et entre en 1853 comme élève à l'école du Val-de-Grâce. Il devient professeur agrégé de chimie en 1867. Au moment de la Commune de Paris, il est attaché à la pharmacie centrale des hôpitaux militaires. Après une discussion violente avec le sous-intendant de la garde nationale, il est arrêté et conduit entre 5 gardes nationaux à la préfecture. Il est écroué sous le numéro 119 que venait de quitter Monseigneur Darboy, archevêque de Paris, pour être transféré à la prison de la Roquette. Une fois les communards désarmés, il est enfin libéré. C'est un grand savant réputé pour ses études sur l'analyse des couleurs ; les allemands voudront même acheter son secret. Il meurt asphyxié dans son laboratoire en se livrant à des expériences. Il a été inhumé au cimetière Montparnasse. Un monument lui a été élevé à l'école de médecine de Rennes.

EDMOND : LE BIENFAITEUR

Le « *Journal de Fougères* » du 9 février 1895 relate ceci : *M. Edmond Roussin du Guélandry (sa mère y a habité à partir de 1861), ancien pharmacien à Meaux, était venu habiter Fougères depuis 5 ou 6 mois. Il est mort jeudi soir après avoir reçu les secours de la religion. Par son testament olographe, il lègue 150 000 F à l'Hôtel-Dieu, 25 000 F aux vieillards de Saint-Louis, 25 000 F aux incurables de Rillé. La somme léguée était assez importante puisque le budget des hospices pour 1895 était : recettes 88 610 F et dépenses 88 615 F 10 (Le Petit Fougérais, 2 janvier 1895). A la ville de Fougères, il lègue les volumes de ses bibliothèques, sa collection de tableaux et de photographies.*

Zacharie ne bénéficie que d'une petite impasse près du boulevard de Metz à Rennes. Edmond, lui, a son boulevard à Fougères.

M. S.

Sources : L'abbé Jarry Notes 1946, Le journal de Fougères 9 février 1895, Le Petit Fougérais 2 janvier 1895.



Le père Heude photographié sur le terrain de ses recherches.
(Coll. Bibliothèque des Fontaines, Chantilly)

Le Révérend Père Heude savant naturaliste

Une petite rue tranquille du quartier de Bonabry porte son nom : Pierre-Marie Michel Heude, naquit le 25 juin 1836 à onze heures du matin dans une modeste famille de tisserands de la rue des Fontaines à Fougères.

Très tôt il s'intéresse à la botanique et en étudie les secrets.

En 1856, Pierre-Marie entre dans la Compagnie de Jésus à Issenheim (Haut-Rhin) et est ordonné prêtre en 1867. Devenu missionnaire, ses supérieurs l'envoient en Chine. C'est là qu'il réalisera la plus grande partie de son œuvre scientifique.

En Chine, il continue ses recherches botaniques puis se tourne bientôt vers la zoologie.

Dans une biographie consacrée au Père Heude, le Père Fournier raconte que « dès la première minute de son séjour, il se mit à l'œuvre avec une véritable passion, déployant une activité fougueuse qui finira par l'abatre ».

Pierre-Marie Heude est en poste à Zikawei. A cette époque, c'est un centre d'études important, un observatoire célèbre dans le monde entier. Les Jésuites y ont leur résidence. Eglise, bibliothèque (la plus grande de Chine avec 250 000 volumes), collèges, séminaires, orphelins, vastes abris pour les réfugiés chinois y sont implantés. « L'Illustration » de 1939 reproduit deux photographies de Zikawei avec pour titre « Une oasis de paix et de bonté, un îlot spirituel français en Chine ».

Assitôt, le Père Heude entreprend un premier voyage d'exploration puis un autre de février à octobre 1868. Il examine le terrain, dépose les matériaux et repart vers le Nord.

Le deuxième voyage dure un an. Seize autres suivront de plus en plus longs et lointains qui le conduiront au Tibet, aux îles de la Sonde, au Japon...

Les résultats de ses premières recherches sont consignés dans « Conchyliologie fluviales de la province de Nankin ». Cet ouvrage fait connaître de nouvelles espèces et recevra de grands éloges des savants de l'époque. Puis il écrit un ouvrage sur les mollusques. Entre temps avec d'autres missionnaires, il fonde un muséum d'histoire naturelle, puis revient en Europe étudier les grands Muséums d'histoire naturelle : Paris, Londres, etc...

Le Père Heude possédait une aptitude particulière pour ce travail grâce à sa vue excellente, à une mémoire exacte et sans faille et aussi à la grande richesse des collections accumulées lors de ses voyages.

En juillet 1900, Pierre Heude tomba malade alors qu'il se trouvait au Tonkin. Il dut se retirer à Zikawei où, bien que malade, il continua son travail. Epuisé, il s'éteignit le 3 janvier 1902.

En présence de nombreuses personnalités franco-chinoises, le 24 avril 1930 on posa la première pierre d'un musée, magnifique et immense bulding : « Le Musée Heude » composé de deux ailes. L'une abritait le musée ouvert aux touristes, l'autre aile comportait plusieurs laboratoires réservés aux chercheurs.

Si aujourd'hui ce musée a subi des transformations et ne porte plus hélas le nom de notre compatriote, il n'en possède pas moins encore ses magnifiques collections et la ville de Shangai, l'une des plus grandes du monde, s'enorgueillit des découvertes du Fougerais.

G. B.

121

Chapelle et collège Saint-Yves

La chapelle Saint-Yves de Fougères est située au fond d'une cour, sur le côté nord et vers le milieu de la rue de la Pinterie. Son histoire a été marquée par trois étapes : la construction, la fondation du collège et la reconstruction au XIX^e siècle.

UNE CHAPELLE « INTRA-MUROS »

Saint-Sulpice, l'église de la première paroisse de Fougères, était située hors des remparts de la ville. Il n'était donc pas possible aux habitants du Bourg Vieil de s'y rendre après le couvre-feu et donc pour la nuit de Noël. C'est pourquoi ils décidèrent de construire une chapelle à l'intérieur des murs. En 1429, Jeanne Garnier, femme de Robin Martin et fille d'un ancien trésorier de Saint-Sulpice, donne un terrain afin que « soit faite construite et édifiée une chapelle en l'onneur et reverence de Dieu et de monseigneur Saint-Yves ».

Avec l'accord du duc et de l'évêque représenté par ses vicaires généraux, les travaux vont pouvoir commencer. Toutefois, il faudra compter avec le prier de la Trinité qui après s'être opposé à la nouvelle fondation impose des conditions assez strictes : « la chapelle ne doit pas avoir plus de 8 toises de long sur 4 de large ; les bourgeois doivent payer les réparations et les frais d'entretien ; il n'y aura pas de fonts baptismaux ; il n'y aura qu'un petit clocheton ; aucun sacrement n'y sera administré ; on n'y dira que des messes basses et aucun chapelain ne sera nommé ». De cette chapelle subsistent une petite crèche placée au côté droit de l'autel, une fenêtre du pignon et une archivolte qui encadre la porte d'entrée.

LE COLLÈGE

Vers 1580, la chapelle Saint-Yves tombe en ruine. Elle est rebâtie et restaurée par Vincent Martin de Brégel qui fonde à cet endroit un collège de garçons (il n'y avait eu jusqu'alors qu'une école à Fougères, à l'abbaye de Rillé). Au XVIII^e siècle, ce collège subsiste mais doit faire face à de graves difficultés financières. Pour assurer le salaire des trois ecclésiastiques professeurs, on décide de les considérer comme « officier de Saint-Sulpice » et de leur accorder des honoraires de messes et la confrérie Sainte-Anne et Saint-Roch s'engage à verser 300 livres au collège chaque année. Mais ces mesures ne sont pas suffisantes et le collège doit fermer en 1747. En 1768, il est réouvert et est confié à des prêtres séculiers. En 1774, on doit fermer à nouveau. Une nouvelle tentative de réouverture échoue en 1780. Le collège Saint-Yves offrait un enseignement jusqu'à la classe de rhétorique comprise. On y apprenait le latin, la rhétorique, l'arithmétique, l'algèbre, le chant, le dessin...

LA CHAPELLE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Mais revenons à la chapelle que nous avons quittée en 1580. Pendant les guerres de religion, cet édifice sert de lieu de dépôt pour mettre en sûreté les ornements de l'église Saint-Sulpice. Au XVII^e siècle, la congrégation de l'Immaculée Conception obtient la permission de s'y réunir et l'évêque l'autorise à élever un tabernacle ainsi qu'à exposer le Saint Sacrement le jour de la fête de l'Immaculée Conception. Le tabernacle est érigé solennellement le 18 mai 1674. Après la fermeture du collège, la chapelle est vendue et convertie en cellier. Un plancher la sépare en deux étages.

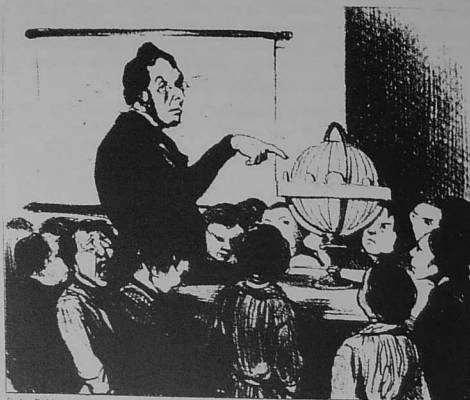


La chapelle Saint-Yves, reconstruite au XIX^e siècle.
(Cl. Ph. Leparoux)

Dans les années 1830, un bâtiment est construit à l'entrée de la cour, remplaçant un simple mur de clôture. L'inscription « *collège de Fougères* » gravée sur la porte est réemployée dans la construction d'un mur de ce bâtiment (on peut toujours l'y voir). En 1854, Saint-Yves est racheté et restauré. Il est occupé alors par les « *Filles de Marie* » qui en font un établissement de bienfaisance. Depuis 1886, la chapelle et l'ancien collège sont la propriété des Sœurs de Rillé qui avaient fondé un ouvroir et une maison de gardes-malades.

Au XIX^e siècle, cette chapelle a été dédiée à la Vierge de la rue du Bac, ce qui explique la présence d'une statue au-dessus de l'entrée, d'une médaille un peu à gauche de l'entrée, de l'inscription « *O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous* », à l'intérieur, et d'une statue de la Vierge dans le chœur.

H. B.



« Demain nous nous occuperons de Saturne et je vous engage d'autant plus à apporter la plus grande attention à cette planète qui très prochainement va nous offrir jamais de votre vie l'occasion de l'apercevoir ! »

(Caricature de Daumier)



L'élève résigné, interrogé par le maître.
(Caricature de Daumier)

Etre instituteur dans la région d'Antrain au siècle dernier (1820-1880)

Élément essentiel de la promotion sociale des fils de paysans, l'école tient au XIX^e siècle une place particulière dans les bourgs ruraux. L'instituteur a de fait une place à part dans le petit monde campagnard.

Pour garantir une bonne « moralité » au sein du monde scolaire, une école de garçons doit être tenue par un maître, une école de filles par une institutrice, ainsi qu'une école mixte d'ailleurs. A la fin du XIX^e siècle, malgré un fort développement de l'instruction féminine, on ne compte que 13 institutrices pour 17 instituteurs dans le canton d'Antrain.

Leur âge est très divers. En 1834-1835, Rondin, qui exerce à Noyal, ainsi que Coudray à Antrain, ont 29 ans, alors que Picard, à Saint-Rémy-du-Plain, a 60 ans, et Legros à Tremblay, 70 ans !

Dès l'an XIII (1805), l'incompétence des enseignants est invoquée comme raison principale de l'inertie de l'instruction primaire et de l'échec de la politique scolaire engagée par la Révolution. Cela restera une préoccupation pendant la majeure partie du siècle. En 1824, Jaugeois, à Antrain, et Thomassin, à Saint-Ouen-la-Rouërie, ont un brevet du troisième degré, c'est-à-dire qu'ils ne savent que lire, écrire et compter ; Jeussau, de Marcellé-Robert, a un brevet de deuxième degré, il connaît en plus l'orthographe et le calcul. Aucun n'a un brevet du premier degré qui correspond au niveau supérieur. Ce n'est qu'en 1833 qu'une loi instaure une véritable réglementation de recrutement des instituteurs, qui doivent désormais obligatoirement posséder un brevet de capacité.

UN SALAIRE DE MISÈRE

La commune doit loger l'instituteur et, dans la mesure du possible, au sein de l'école. Ainsi, à Bazouges-la-Perouse en 1851, parmi les modifications envisagées aux locaux à l'école des garçons, il est prévu d'aménager un logement dans la mansarde pour les instituteurs. Cependant, la plupart du temps, il reçoivent une indemnité de logement : 25 à 100 F pour les quatre instituteurs d'Antrain, 30 F pour l'institutrice de Tremblay...

L'état de pauvreté des instituteurs est alors réel. En 1840, deux instituteurs et six institutrices ont besoins de secours. Cependant, leur situation s'améliore tout au long du siècle sous l'effet des grandes lois scolaires, et par l'obligation faite aux communes de leur verser un traitement qui va passer de 200 F en 1833 à au moins 700 F en 1867.

Même s'ils sont rares, les mécontentements et les réprimandes existent. En 1837, une plainte est déposée contre l'instituteur de Saint-Rémy par le recteur d'académie pour mauvaise conduite. En 1850, celui de Tremblay est accusé de mal tenir son école, de négligences, d'absences fréquentes, d'opinions dangereuses. Il donne d'ailleurs sa démission.

A partir de 1888, les instituteurs acquièrent une reconnaissance en devenant fonctionnaire de l'Etat. Une page est tournée. Peu à peu, la fréquentation obligatoire de l'école fera lentement perdre son prestige à l'instituteur, qui restera cependant encore longtemps un notable dans son village.

J. C.

Source : Pascale Morne, *Alphabétisation et scolarisation dans les cantons d'Antrain et de Bain-de-Bretagne aux XVIII^e et XIX^e siècles*, mémoire de maîtrise, Rennes, 1988, 287 p.

Au Bourg-Roger, le couvent des Récollets

Les Récollets (religieux réformés de l'ordre de saint François) furent établis à Fougères en 1607 par Henri de Volvire de Ruffec, seigneur de Saint-Brice, qui leur concéda le terrain nécessaire à la construction de leur maison et de leur enclos au lieu occupé il y a quelques années encore par l'orphelinat de jeunes filles «*La Retraite*», rue de La Forêt, longtemps desservi par les sœurs d'Evron ainsi que par l'ancien collège Notre-Dame.

Les Fougérais virent cet établissement avec assez d'indifférence et mirent peu d'empressement à seconder les religieux. Les ressources étant fort restreintes, ce ne fut que très lentement que les Récollets purent s'établir ; la construction de leur couvent, commencée en 1607, fut interrompue à diverses reprises et ne fut achevée qu'en 1622.

On faisait volontiers appel aux Récollets dans les paroisses de Fougères et des communes voisines pour la prédication du Carême et de l'Avent. Ils aident aussi parfois les recteurs des paroisses rurales dans leur ministère et il n'est pas rare de les voir y célébrer des baptêmes. On mentionne leur dévouement à Fougères à l'occasion d'une épidémie de dyssentrie en 1719 pendant laquelle la Communauté de ville demanda que la quantité de bois allouée aux religieux soit portée à 50 charrettes car «*leur nombre ayant augmenté de plus de la moitié depuis leur établissement (ils sont alors 15), et obligés par leur règle de se lever à minuit et de rester au cheeur deux heures et demie, ils ne pouvaient se dispenser au retour d'avoir du feu dans une chambre commune*».

Frères de saint François d'Assise, les religieux Récollets vivaient de quêtes et de l'aumône publique. Au début de la Révolution, une lettre du gardien du couvent aux officiers municipaux de Fougères nous apprend que la communauté vivait dans une indigence extrême et qu'elle avait dû contracter des dettes tout simplement pour assurer sa nourriture ; un état fait mention de sommes d'argent prêtées par des particuliers pour l'achat de pain, de viande, d'épicerie et de «*provisions de Carême*».

LES RELIGIEUX DISPERSÉS...

Au moment de la Révolution, il reste cinq Récollets au couvent ; ce sont le frère Léonard Menay, 44 ans, supérieur ; Mathurin Quéré, 41 ans, son vicaire ; Sylvestre Forget, 66 ans, religieux ; Sulpice Salmon, frère convers et Auguste Chauvel, tertiaire. Les deux premiers déclarèrent qu'ils n'entendaient pas quitter le couvent avant que la Nation ne fasse la vente de leurs meubles et immeubles, puis prêtèrent le serment constitutionnel. Léonard Menay fut élu vicaire «*intrus*» de Saint-Sauveur de Rennes ; Mathurin Quéré fut le premier jureur de la région fougéraise et devint vicaire du curé chismatique de Saint-Léonard ; le frère Forget refusa le serment et fut victime des noyades de Carrier à Nantes le 16 novembre 1793 ; le frère Chauvel déclara «*vouloir profiter de la liberté que lui accordent les décrets pour rentrer dans le monde*» ; quant au frère Sulpice Salmon, on ne sait ce qu'il devint. Le couvent ainsi que l'enclos qui en dépendait furent vendus nationalement le 7 décembre 1791. Quant aux meubles, ils furent vendus à l'encan du 7 au 14 février de la même année. C'est ainsi que l'autel et le magnifique rétable de leur chapelle prirent le chemin de l'église de Javené où on peut toujours les admirer. Racheté en 1825 par M. Gautier, curé de Saint-Léonard, le couvent fut affecté à une «*maison de retraite*» et à un orphelinat.

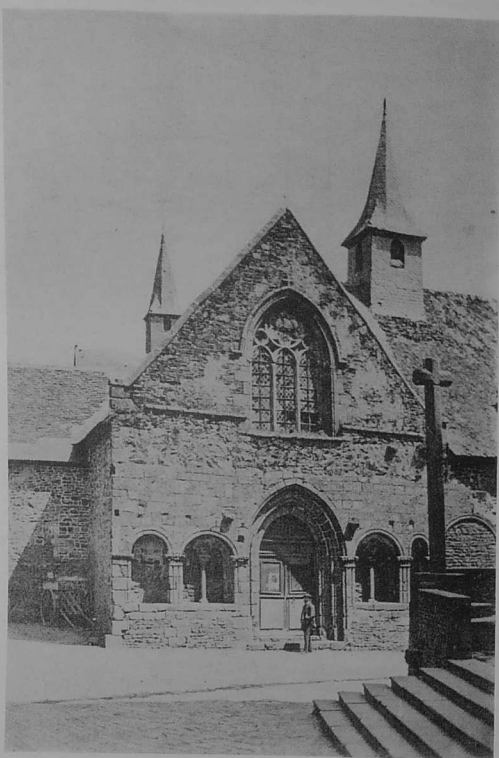
La chapelle des Récollets, réparée après 1825, fut bénie sous l'invocation de Notre-Dame de la Miséricorde et de Saint François d'Assise le 11 décembre 1827. L'autel qui l'ornait provenait de la chapelle Sainte-Anne de l'église Saint-Léonard ; il a retrouvé depuis sa place initiale dans cette église après la désaffectation de la chapelle de La Retraite.

M. H.

Sources : Archives Municipales de Fougères 2 J 1.



L'ancien couvent des Récollets ou «*Retraite*» dans son état actuel, côté intérieur.
(Cl. Ph. Leparoux)



Fougères, ancienne chapelle Saint-Nicolas
(XI^e siècle), remaniée au XIII^e.
Cliché pris avant 1865, date de la démolition
de cette chapelle, lors de l'ouverture de la rue de Pommevert
(Coll. Dineufgermain)

L'Hôtel-Dieu Quand un hôpital déménage

L'histoire de l'Hôtel-Dieu de Fougères est très ancienne. Elle remonte presque aux origines de la ville. C'est en effet au XII^e siècle que Raoul II, seigneur de la ville fonde l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas, « établissement charitable destiné à recevoir tous les malheureux touchés par l'âge, la maladie ou les infirmités ». Assez vite, ce sont les bourgeois de la ville qui vont administrer cet hôpital. Il est notamment curieux de constater que la première manifestation d'une organisation municipale est justement liée à l'administration de Saint-Nicolas (réunion des bourgeois en 1347).

L'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas est confié aux religieuses augustines par lettres d'établissement de juillet 1679. Ses bâtiments sont situés, depuis l'origine, en face de l'église Saint-Léonard. C'est là qu'auront lieu des massacres, le 17 novembre 1793, représailles républicaines à la prise de Fougères par les Vendéens.

Après la Révolution, l'hospice Saint-Nicolas, l'hôpital général Saint-Louis fondé au XVII^e siècle pour y enfermer les pauvres et l'orphelinat de la Providence créé au XVIII^e siècle, ne forment plus qu'un seul établissement dénommé « Hôpital et hospices civils ».

LA RECONSTRUCTION

Le 11 septembre 1841, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur un projet de reconstruction de l'hospice Saint-Nicolas. En fait, quelques années plus tôt des donations ont été faites à la condition que le bâtiment de Saint-Nicolas soit démolit et reconstruit avec cette somme. Deux solutions sont alors proposées : la reconstruction sur place avec agrandissement et la réunion à l'hospice Saint-Louis. Une commission municipale examine ces deux hypothèses et finalement le conseil, à une faible majorité (12 contre 9) se prononce pour la reconstruction.

Le 13 février 1845, le maire est invité à faire les démarches nécessaires pour l'acquisition des terrains et bâtiments de l'hospice Saint-Nicolas et la reconstruction de cet hospice au lieu dit « Bel Air ». Le conseil municipal doit, en effet, se rendre à l'évidence : l'hôpital Saint-Nicolas ne peut pas être reconstruit sur place. Il accepte le projet de la commission administrative des hospices dans sa séance du 25 novembre 1846. Le lieu choisi est « une propriété de trois hectares de superficie, situé à l'extrémité de la rue de la Forêt, ancien faubourg Roger, au nord-est de la ville, au lieu du nom significatif de Bel-Air (...). Cette propriété que tous les habitants de Fougères connaissent et dont la position est admirable puisqu'elle offre un horizon complet, peut supporter avec avantage la comparaison avec tout autre emplacement » (communication de M. Denoual, au conseil).

C'est donc en ce lieu que sera édifié le nouvel hôpital. Les travaux, commencés en 1848, s'achèvent en 1853. L'inauguration officielle a lieu le 29 novembre.

Une procession part à 9 heures de Saint-Nicolas. On y trouve les orphelines de la Providence, les vieillards de Saint-Louis, les écoles et congrégations, la société philharmonique, le clergé, les « dames de Saint-Nicolas » avec les malades et les autorités civiles. Cette procession arrive au nouveau bâtiment à 10 h. Alors, a lieu la bénédiction suivie d'une messe solennelle. Ainsi se déroula ce que Al. Douchin appelle « la translation des dames de Saint-Nicolas ».

H. B.

Sources : Archives Municipales de Fougères | D 1/24, *Le Journal de Fougères*.



L'empereur Napoléon III.
(Cl. Ph. Leparoux)

Lorsque Javené écrivait à Napoléon III

Quelques jours après l'annonce du coup d'Etat du Prince Louis-Napoléon, le 2 décembre 1851, le maire de Javené, M. Morel, suivi par son conseil municipal, adressa au futur empereur cette lettre de félicitations : « Prince, malgré nos peu d'importance, nous sommes heureux de vous offrir l'hommage de nos félicitations pour le grand acte que vous avez accompli le 2 décembre 1851, puisqu'il a délivré la France de l'anarchie et des horreurs de la guerre civile. C'est à bon droit, Prince, que vous pouvez compter sur le concours unanime des populations et sur le nôtre en particulier pour réprimer toutes tentatives contre la morale et la société. Nous sommes avec le profond respect, vos très humbles et obéissants serviteurs ».

Le 2 mai 1852, la même municipalité prêtait le serment de fidélité et d'obéissance au Prince-Président ; le 2 décembre suivant, jour anniversaire du coup d'Etat, l'Empire était proclamé.

La municipalité de Javené ne cessera de se montrer fidèle à l'Empire et adressera à diverses reprises des correspondances à l'Empereur des Français lors d'événements survenus au cours du règne, telle cette lettre rédigée à l'issue d'une séance extraordinaire du conseil municipal réunie à l'occasion de la naissance du Prince Impérial : « Sire, la Providence en donnant un fils à l'Empereur, un enfant à la France, a comblé les vœux de Votre Majesté et les nôtres. Le Dieu de qui relèvent tous les empires ne pouvait nous donner un gage plus rassurant pour l'avenir, un témoignage plus éclatant de la conformité de l'acte accompli le 2 décembre avec des desseins éternels.

Sire, le vœu le plus ardent de nos cœurs est maintenant que ce Dieu qui vous a jusqu'ici visiblement protégé, continue de veiller toujours avec la même sollicitude sur les jours de Votre Majesté, sur ceux de son Auguste Compagne et sur le berceau qui renferme l'espoir de la France et de la société tout entière.

Nous venons avec bonheur en déposer l'expression au pied du trône en même temps que l'hommage du profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté, les très humbles et très dévoués sujets ».

Javené est saisie d'indignation lorsqu'elle apprend que, le 14 janvier 1858, Orsini a lancé ses bombes sur les équipages du couple impérial qui se rendait à l'Opéra, faisant plus de 150 morts et dont les souverains sortirent indemnes. La municipalité de Javené adressa cette lettre d'indignation à l'empereur : « Sire, la France entière a tressailli d'horreur et d'indignation à la nouvelle de l'attentat qui a menacé vos jours et ceux de l'impératrice ; mais les habitants des campagnes sont peut-être ceux qui ont senti le plus vivement les dangers auxquels vos majestés, et, avec elles, le pays tout entier, ont si miraculeusement échappé.

L'ordre et la sécurité sont nécessaires aux cultivateurs. Vous leur aviez, Sire, assuré ces bienfaits, et l'agriculture, encouragée d'ailleurs par votre vive et haute sollicitude, s'est révélée depuis quelques années et est entrée dans une voie de prospérité et de progrès.

Les attentats dirigés contre votre Auguste Personne le sont aussi contre l'ordre et la paix intérieure dont vous êtes le plus fidèle soutien et ardent le développement de la prospérité publique. Que Dieu continue de couvrir de son éclatante protection des jours aussi précieux que les vôtres et auxquels il semble avoir attaché le repos de la France et de l'Europe entière. Nous adressons au Ciel de ferventes prières pour la durée de votre régime et l'avenir de votre dynastie.

Daignez, Sire, recevoir les hommages de profond respect, de reconnaissance et de dévouement que déposent au pied de votre trône les membres de votre conseil municipal de la commune de Javené ».



L'impératrice Eugénie (Cl. Ph. Leparoux)
Les portraits des deux souverains sont conservés
aux Archives Municipales de Fougères.

De même à la suite de l'attentat du 6 juin 1867 dirigé contre le tsar Alexandre II de Russie en visite à Paris à l'occasion de l'Exposition Universelle, la municipalité de Javené adressa à l'empereur la lettre suivante : « Sire, la France entière a frémi d'indignation en apprenant l'attentat du 6 juin et a béni la divine Providence qui a sauvé Votre Majesté et celle de votre hôte Auguste du danger occasionné par un misérable qui a si indignement abusé de l'hospitalité qu'il recevait en France. Le conseil municipal de Javené, organe de ses concitoyens, se fait un devoir de complimenter à cette occasion Votre Majesté en lui réitérant l'assurance de son respect et de son dévouement ».

L'auteur de cet attentat était un jeune Polonais du nom de Berezowski qui espérait ainsi venger son malheureux pays du joug russe.

Les délibérations du conseil municipal de Javené ne font pas de commentaires sur la déchéance de l'empereur proclamée le 4 septembre 1870.

Comment en aurait-il pu être autrement après des lettres si attachantes ?

En 1870, la mairie lève un impôt extraordinaire pour l'équipement et la solde de la garde mobilisée et ouvre une souscription pour les soldats, collectant en même temps une grande quantité de linge pour la troupe.

M. H.

Sources : Archives Municipales de Javené.

A l'ombre du clocher de Billé Pas si simple d'être « sacriste » en 1869

L'emploi de sacristain n'était certes pas une sinécure. Levé tôt chaque matin, la première tâche du « sacriste » était de sonner l'angelus. Il se devait ensuite d'être présent à toutes les cérémonies : messes dominicales, messes matinales quotidiennes, vêpres, baptêmes, mariages, sépultures, services divers, processions, etc... Il devait également sonner les cloches (elles n'étaient pas alors électrifiées) pour annoncer à tout le village l'événement du moment. Sa vie était réglée sur celle de son clocher.

Dans certaines communes, lorsque le sacristain ne pouvait assurer lui-même la fonction de sonner les cloches, un « sonneur de cloches » exerçait ce travail à sa place, car n'est pas « sonneur de cloches » qui veut : cela relève très souvent d'un grand art. La façon dont les cloches étaient sonnées permettait bien souvent en effet de reconnaître d'un village à l'autre outre l'événement sonné, mais aussi le sonneur qui pouvait avoir, selon son talent, bonne ou mauvaise réputation.

A Billé, en 1869, le sacriste devait accepter certaines conditions avant de prendre charge. Il promettait notamment au recteur et au trésorier de la Fabrique :

- 1) de s'engager devant Dieu et devant la Fabrique de remplir fidèlement ses devoirs pour la plus grande gloire de Dieu et de son culte et pour l'édification de tous les paroissiens ;
- 2) de ne reconnaître que l'autorité seule et unique du recteur ;
- 3) Il sera honnête envers tout le monde, sans se laisser mener ni influencer par qui que ce soit ;
- 4) Le recteur l'accepte avec l'agrément de MM. les membres de la Fabrique, mais à la condition qu'il sera toujours libre de le congédier dès qu'il croirait avoir des raisons légitimes de le faire ;
- 5) Il pourra, dans certains cas se faire aider, soit pour le son des cloches, soit pour un autre ministère par des gens convenables, de l'agrément du recteur ;
- 6) Il devra tenir l'église propre, la balayer et époussetera toutes les fois que le recteur le jugera utile ou nécessaire ;
- 7) Il sera à la disposition du recteur et du vicaire quand on aura besoin de ses services à l'église, même pour chanter ou servir des messes en cas de besoin ;
- 8) S'il est marchand, il ne vendra point le dimanche, ni les fêtes pendant les saints offices ;
- 9) Il ne devra pas tenir auberge ou café, ni les hanter, ce qui serait un cas d'expulsion. Il devra avoir une conduite édifiante et chrétienne ;
- 10) Il se prêtera de bonne grâce quand il se trouvera quelque commission à faire pour l'église ;
- 11) Il devra rester calme et tranquille si on lui cherche querelle...
- 12) L'angelus sera sonné le soir aux heures ordinaires ; le matin à 6 h., de la Toussaint au 31 janvier ; à 5 h., du 1^{er} février au 30 avril ; à 4 h., du 1^{er} mai au 31 août ; à 5 h., du 1^{er} au 30 septembre et à 5 h. 30, du 1^{er} octobre à la Toussaint.

Pour tous ces services, il était prévu « que le sacriste aurait sa quête de droit après la Toussaint ». Il percevait en outre ses honoraires pour les baptêmes, mariages, sépultures et services funèbres mais devait « s'arranger comme il l'entendait » pour faire distribuer le pain bénit et ne devait choisir personne pour l'aider sans le consentement de son recteur.



Au XIX^e siècle, la fonction de sacristain
était un véritable métier qui n'avait rien d'une sinécure.
Sur la photo, l'église de Billé.
(Cl. Ph. Leparoux)

Lorsqu'on sait qu'à l'époque, à Billé, les deux messes quotidiennes étaient célébrées chaque matin à 6 h. et à 7 h. ; le dimanche, à 7 h. et à 10 h. ; que les vêpres étaient chantées à 15 h. et suivies d'une procession dans l'église et dans le cimetière puis d'une bénédiction du T.S. Sacrement et de la prière du soir ; que pendant le Carême, il y avait, chaque soir, une prière suivie d'une lecture expliquée et commentée ; que toutes les grandes fêtes liturgiques revêtaient une solennité dont nous n'avons plus guère idée de nos jours, le brave bedeau, toujours sur la brèche, disponible au premier appel, se devait de choisir une profession qui lui laissât suffisamment de liberté pour être en mesure d'honorer fidèlement toutes les promesses qu'il avait faites.

M. H.

Sources : Archives paroissiales de Billé.

A Billé... histoire d'un calvaire

La séparation de l'Eglise de l'Etat fut pour Billé l'occasion sinon de manifester son désaccord tout au moins de se mobiliser pour empêcher l'inventaire de l'église. Une résistance épique qui amena des Billéens devant les tribunaux et qui laissa à la commune ce sobriquet bien connu et significatif de « *Billé-les-Mouches* » après que des paroissiens décidés aient lancé une ruchée d'abeilles à la tête des forces de l'ordre.

La tension restait vive dans la paroisse si l'on en juge par sa mobilisation lors de l'érection du calvaire et de la grotte construite à la sortie du bourg, face à la route de Parcé, le 26 avril 1908.

Les archives paroissiales nous apprennent que « *l'érection de ce calvaire fut décidée pour protester contre la tentative criminelle de l'enlèvement du Christ dans l'école communale, heureusement (et officiellement) rétabli le 15 septembre 1907* » et que « *les travaux, commencés en septembre 1907 sous la direction de M. Gerbaud, de Thouars (Loire-Inférieure) furent menés activement grâce au concours spontané de tous les paroissiens sans exception* ».

UNE FÊTE SUPERBE...

Le calvaire fut inauguré le dimanche de la Quasimodo 26 avril 1908 et béni par le chanoine Sauvage, curé de Saint-Léonard de Fougères. Une plaque de marbre placée près de la Pietà de la grotte rappelle également que l'archevêque de Rennes, Mgr Dubourg, avait accordé à cette occasion une indulgence de 100 jours aux personnes qui réciteraient un Pater et un Ave devant le calvaire.

Les cartes postales éditées à l'occasion de cette manifestation et montrant l'importance de la foule ne démentent pas l'article paru dans le « *Journal de Fougères* » le 2 mai 1908 sous la signature anonyme d'« *un paroissien de Billé* » et qui précise : « *Ce fut une superbe fête. En dépit du temps affreux de la veille et des nuages encore menaçants, le petit bourg avait revêtu ses airs des grands jours : sept arcs de triomphe du plus gracieux effet, les maisons pavoisées, les détonations retentissant de toutes parts, l'enthousiasme débordant, révélèrent assez la joie profonde des âmes. Plus de 2 000 personnes, venues de Fougères et des environs, firent escorte au Christ, pendant qu'au son des tambours et des clairons, trente vigoureux jeunes gens le transportaient à travers les rues sur un riche brancard, au rocher sur lequel il allait reposer* ».

Ce paroissien de Billé n'avait pas manqué de faire allusion dans son article à « *celui par qui le scandale arrive* » : Emile Combes, l'instigateur de ces lois exécrées : « *Combes le Petit Père, excellent prophète en Israël comme chacun sait, annonçait ces temps derniers, à grands renforts de trompe, la fin de l'Eglise catholique. J'aurais voulu le voir chez nous dimanche : il aurait du coup réajusté son binocle et frotté furieusement les verres. Voyons, ne suis-je pas le jouet d'une illusion ? Au XX^e siècle, toute une paroisse debout, municipalité en tête, pour acclamer le Christ, est-ce possible ?* »



26 avril 1908, érection du calvaire à Billé.
(Coll. M. Hodebert)

DE VIBRANTES PAROLES

Le journal rapporte également le discours que fit aux fidèles l'abbé Serrand, enfant de Billé et futur évêque de Saint-Brieuc, alors professeur au Grand Séminaire qui « en quelques mots indignés, mit en relief l'opposition de cet acte de foi et de réparation avec la conduite inique et sectaire d'un gouvernement maçonnique ». Et l'orateur de poursuivre : « On enlève le Christ du prétoire, de la chambre des malades, des écoles... raisons de plus pour nous, chrétiens, de l'adorer au grand jour et sur les places publiques ; que les hommes se découvrent respectueusement, que les femmes se signent en passant devant la Croix rédemptrice... L'on rira, mais qu'importe, on a bafoué aussi le maître et le disciple n'est pas plus que lui ! Aux sarcasmes des disciples de Voltaire, nous répondons sans faiblir et sans rougir : Vive Jésus, vive sa Croix ».

« Remués par ces vibrantes paroles, conclut le journal, la foule gardait un profond, un religieux silence ; alors Monsieur le Chanoine Sauvage, curé de Saint-Léonard, bénit le calvaire et la grotte, puis on entra à l'église pour la bénédiction du Saint-Sacrement, enfin le magnifique chant du « Te Deum » termina dignement la cérémonie ».

Ce grand calvaire en bois, aujourd'hui disparu, a été remplacé en 1961 par une croix de granit.

M. H.

Sources : Archives paroissiales de Billé. Journal de Fougères.



L'église de la Chapelle-Janson.
(Coll. Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine)

Le rocambolesque inventaire de La Chapelle-Janson en 1906

La loi du 9 décembre 1905 constitue l'aboutissement d'un processus de sécularisation de la société républicaine. Après divers secteurs, dont l'école depuis les années 1880, le gouvernement s'attaque au fondement même de l'influence cléricale : la loi instaure la séparation des Eglises et de l'Etat. C'est la fin du concordat instauré en 1801 : l'Etat ne rémunère plus le clergé et coupe tout lien avec lui.

Il s'agit d'abord de déterminer la propriété des différents édifices et objets servant au culte. Le percepteur des domaines est chargé de dresser un inventaire « *descriptif et estimatif* » des biens des fabriques et des menses ecclésiastiques dans chaque paroisse et d'en estimer la valeur.

La résistance à ces inventaires va prendre d'autant plus d'ampleur que les régions de l'ouest, et l'Ille-et-Vilaine en particulier, sont très attachées à la religion. Aussi l'inventaire, considéré comme une spoliation, va être dans la plupart des paroisses un véritable drame qui va donner lieu à diverses formes de résistances, toutes aussi fermes que déterminées.

Dans l'arrondissement de Fougères, un inventaire prend une ampleur particulière, celui de La Chapelle-Janson. La majeure partie de la population se mobilise pour l'empêcher. Les portes de l'église ont été solidement barricadées. Des veilleurs guettent dans le clocher, des cyclistes surveillent les alentours.

EVOQUÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE...

Le 10 mars 1906, a lieu une première tentative d'inventaire. Une véritable mobilisation s'opère : les habitants du Loroux et de Fleurigné notamment viennent prêter main forte à leurs voisins.

Lorsque les gendarmes arrivent, on sonne le tocsin, et les manifestants, au nombre de 500 à 800 (soit de 30 à 48 % de de population), scandent des slogans hostiles. Les gendarmes appréhendent un manifestant, Jean-Marie Lhuissier, considéré comme le meneur. Il est immédiatement jugé par un tribunal spécialement mis en place pour réprimer ces actes d'insoumission. Il sera d'ailleurs considéré comme un martyr.

L'inventaire n'a donc pu avoir lieu. Le 13 mars, une seconde tentative survient, tout aussi infructueuse. La population est toujours mobilisée. Ce n'est que le 18 avril que l'on réussira à opérer l'inventaire !

La notoriété de cet événement dépasse largement le cadre de notre région. Le 13 mars, Clemenceau, parlant des résistances à la tribune de la chambre des députés, cite l'exemple des gens de La Chapelle-Janson...

Le problème de la laïcité de l'Etat reste encore d'actualité et il est curieux de constater combien les événements de La Chapelle-Janson trouvent encore un écho bien actuel.

J. C.

Source : Magloire Libert, *Un miracle à Lourdes*, Fougères, 1906, 73 p.

Les querelles autour de la laïcité dans le Pays de Fougères (1880-1910)

Dès ses débuts, la III^e république se préoccupe de l'enseignement public. Jules Ferry incarne cette politique.

Ferry, en plus de la gratuité et de l'obligation, désire la neutralité de l'école républicaine. Une loi en ce sens est votée en mars 1882. Puis, Émile Combes, président du conseil de 1902 à 1905, applique une politique résolument anticléricale. En juillet 1904, il fait voter une loi relative à la suppression de l'enseignement congréganiste et en décembre 1905, la fameuse loi de séparation de l'Église et de l'État.

Les maires ferment des écoles congréganistes. A Tremblay par exemple, on supprime l'école des Frères de la Société de Marie, en 1903. Mais le clergé et une partie de la population s'opposent à ces actions. C'est ainsi que l'école privée de Tremblay est ouverte illégalement et confiée à des enseignants chrétiens. A Bazouges-la-Pérouse, on déplore la disparition des religieuses qui donnaient leurs soins à vingt-trois vieillards.

UNE DIFFICILE COHABITATION

Devant une telle résistance, les responsables départementaux s'efforcent de mettre à la place du personnel religieux, des instituteurs laïcs. Cela ne va pas sans difficultés car certains instituteurs ne se montrent pas totalement neutres. Des plaintes sont portées contre des enseignants laïcs, en particulier à Saint-Jean-sur-Couesnon, en 1903.

Le thème de la liberté de l'enseignement est mobilisateur. A Fougères, en 1904, deux conférences sur ce sujet rassemblent respectivement 1 200 et 2 000 personnes. Le conflit est souvent âpre, les maires n'arrivent pas toujours à faire appliquer la loi. A Fougères encore, en 1904, le conseil municipal, contre l'avis du maire, accepte de subventionner l'école libre de la paroisse Saint-Sulpice.

Parfois les parents préféreront attendre la construction d'une nouvelle école libre plutôt que d'envoyer leurs enfants à l'école publique, ainsi au Chatellier (fin 1904-début 1905) ou à Poilley en 1906.

Le problème de la laïcité traverse depuis plus d'un siècle, périodiquement, notre histoire. Il se trouve exacerbé par les passions qui animent ses acteurs et c'est pourquoi il n'a pas fini de susciter des prises de position contradictoires.

J. C.

Source : Véronique Gris, *La politique scolaire dans l'arrondissement de Fougères, 1833-1910*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, 1985, 102 p.



Scène de « dépendaison » du Crucifix dans une école.
(Gravure d'époque)

Fougères en liesse pour le couronnement de la Vierge des Marais

Le samedi 8 septembre 1923, la Madone chère au cœur des Fougérais, Notre-Dame des Marais, était solennellement couronnée, au nom du pape Pie XI, par le cardinal Charost, archevêque de Rennes, dans l'enceinte du vieux château féodal, où déjà « *neuf siècles plus tôt* » la statue avait été honorée.

Les fêtes grandioses qui entourent le couronnement attirent à Fougères des foules considérables. On estime à 20 000 personnes le nombre de pèlerins qui assistent à la messe au château. Non seulement tous les Fougérais, toute la campagne fougéraise se sont déplacés, mais aussi des pèlerins venus par trains spéciaux organisés aux départs de Rennes, Saint-Malo, Coutances, Vire Mortain, Vitré, etc...

Depuis des mois le chanoine Mathurin, récemment nommé curé de Saint-Sulpice, rassemble toutes les énergies, sollicite tous les concours et s'avère finalement un organisateur extraordinaire. Les Fougérais se chargent de la décoration des rues où passera la Madone et préparent activement tentures, guirlandes, oriflammes, arcs de triomphe... On affirme que dans de nombreux ménages ouvriers on suspendit pendant deux ou trois semaines tout autre ouvrage pour se livrer gratuitement à celui-là. Ils se mobilisent également financièrement en offrant leur or, bagues, alliances, bijoux qui serviront à réaliser les couronnes d'or dessinées par le vicomte Le Bouteiller, et les chapes de soie blanche brodées d'or sur fond d'azur qui vêtiront la Mère et l'Enfant.

Les 5, 6 et 7 septembre, un triduum préparatoire à la grande fête est célébré à Saint-Sulpice. Le 8 septembre, dès 7 h. du matin, une messe de communion est chantée par un des dix évêques présents et à 9 h. 15 le cortège qui doit conduire Notre-Dame des Marais au château se forme.

Au château, on se bouscule depuis des heures, les remparts sont assaillis de toute part, on se fraye une petite place où l'on peut. Chacun attend la Vierge qui va prendre place sur une estrade dressée en plein air, sur laquelle l'évêque de Poitiers célébrera la messe suivie elle-même du panégyrique de l'évêque de Quimper et du couronnement par l'archevêque de Rennes. Toutes les chorales de la ville se sont regroupées pour apporter leur concours.

L'après-midi, après les vêpres, le départ de la procession générale est donné à 15 h. Parti de Saint-Sulpice, le cortège emprunte les principales rues de la ville, s'arrête à nouveau au château pour le « *salut* » et rejoint enfin Saint-Sulpice par la Fourchette.

Tout Fougères est superbement décorée. Le cantique à Notre-Dame des Marais nouvellement créé est dans toutes les gorges, et ses paroles, « *de toute son âme lorsque tu parais, Fougères t'acclame, Vierge des Marais* », n'ont jamais été aussi sincères. C'est un long, très long cortège qui s'étire en ville. Les trois suisses des paroisses mènent la procession, suivis des Trompettes fougéraises et des tambours et clairons de Saint-Etienne-en-Coglès : viennent ensuite les paroisses des environs avec leurs croix et leurs bannières, puis les sociétés de Fougères, la paroisse de Bonabry avec la fanfare Jeanne-d'Arc, la paroisse Saint-Léonard avec le Drapeau, les tambours et clairons de Saint-Sulpice, la paroisse Saint-Sulpice avec les religieuses de la ville et l'Harmonie Fougéraise.

Arrivent ensuite le clergé, les chanoines, les prélats, les évêques et archevêques invités, le cardinal puis les gymnastes de l'Espérance faisant une haie d'honneur autour des évêques... Le fils du maire, portant les clefs de la ville, et les petits pages de Notre-Dame en costume de velours bleu galonné d'argent escortent le riche brancard aux lambrequins armoriés et brodés de lys de la statue vénérée portée par des conseillers paroissiaux des trois paroisses.

Derrière Notre-Dame des Marais, les autorités civiles terminent le cortège officiel : ils sont tous là, tous ceints de leurs écharpes ou insignes, de sorte qu'on put écrire que « tout le pays était, comme il convenait, très officiellement représenté ».

La foule qui se presse est estimée à 50 000 personnes. Jamais Fougères n'avait vu pareille affluence ; les rues rivalisent de splendeur... La décoration du boulevard de Rennes, des rues Nationale et Pinterie est particulièrement remarquable. Rentrée au château, la procession s'achève par le Salut au Très Saint Sacrement et le chant du « Te Deum » avant de se disloquer à Saint-Sulpice. Le soir, la ville s'éclaire de superbes illuminations...

Chacun rentre chez soi émerveillé, le cœur serein et la tête qui bourdonne encore de ce cantique qui a résonné dans la ville entière : « On court, on l'acclame, on chante, joyeux... Qui pourra le dire, Marie, en ces lieux, combien ton sourire a-t-il fait d'heureux ? Ave, Ave Maria » !

M. H.

Sources : « Journal de Fougères », « Réseau fougérais », programmes officiels, fête et souvenir du couronnement.



4. Fougères (I.-&V.) — Couronnement de Notre-Dame des Marais - Notre-Dame des Marais après son couronnement

Une procession grandiose pour accompagner la Vierge des Marais.
(Coll. Duneadgermain)



Jean-Marie Guéhenno, surnommé « Pontivy la justice » par les « Compagnons » du tour de France. (Coll. Archives Municipales)

« Pontivy la justice » au conseil municipal

Jean-Marie Guéhenno, le père de Jean Guéhenno est sorti quelque peu de l'ombre et ceci grâce aux écrits de son fils. Jean-Marie Guéhenno, cordonnier, voyageur de commerce, compagnon, syndicaliste, on commence à connaître un peu. Cette fois-ci, nous allons évoquer un aspect un peu moins connu : Jean-Marie Guéhenno, conseiller municipal de Fougères.

Jean-Marie Guéhenno est élu pour la première fois le 16 juin 1889 à l'occasion d'élections provoquées par la démission de M. Tropicé, maire, et de quelques conseillers. Il est alors trésorier de la chambre syndicale. Il est réélu en 1891, 1892, 1896 et 1900. En 1902, il démissionne à la suite du maire, M. Bazillon, battu aux élections législatives. Il se représente en 1908, est élu et reste conseiller jusqu'à sa mort en 1910. Élu à plusieurs reprises dans des commissions, il ne semble pas qu'il y ait siégé beaucoup. Par contre, il est souvent nommé secrétaire de séance.

Le 16 janvier 1891, il fait rectifier le procès-verbal. C'est au moment de l'affaire Boulais (maire, il a commis des irrégularités et a été inculpé). Jean-Marie Guéhenno proteste contre l'attitude de la municipalité toujours en place. Un vote défavorable aux adjoints provoque leur démission.

CHANGER LA VIE

Syndicaliste, Jean-Marie Guéhenno défend également les ouvriers au conseil municipal. Le 14 mai 1891, il fait part au conseil « de la triste situation dans laquelle les ouvriers se trouvent actuellement par suite du chômage ». Le 14 mars 1892, il émet le vœu qu'une salle du château soit aménagée pour les réunions de la Chambre syndicale des ouvriers. Le 15 septembre de la même année, remarquant le vote d'une subvention au « Véloce-club », il juge qu'il serait bon de voter également une somme pour l'envoi à Tours de délégués de la Chambre syndicale pour un voyage d'étude.

Curieusement, il demande la suppression des cours pratiques à l'école professionnelle vu le manque d'élèves. Il s'explique : « les instructeurs et instituteurs peuvent enseigner théoriquement, mais pour la chaussure, la théorie n'est rien et la pratique est tout... Je ne crois pas qu'un élève puisse dans aussi peu de temps (2 ans) devenir ouvrier ».

« Changer la vie », c'est aussi améliorer la vie quotidienne. Le 20 mars 1890, Jean-Marie Guéhenno demande qu'un bec de gaz soit placé en haut de l'escalier de la Duchesse Anne. Le 24 septembre 1892, il plaide pour l'installation du service d'eau dans le quartier de Bonabry. Le 12 octobre 1893 il fait observer que le blé est maintenant à très bas prix, mais que le prix du pain est toujours le même ; il prie donc la municipalité de convoquer les boulangers pour qu'une diminution puisse être décidée. Le 16 février 1894, il demande l'installation d'un bec de gaz à la Haute-Bourgère.

La plupart du temps absent (pour raisons de santé) lors de son dernier mandat, Jean-Marie Guéhenno meurt le 5 novembre 1910. « La Chronique » lui rend hommage en ces termes : « Intelligent et actif (...) s'était de bonne heure occupé des questions municipales et de celles qui intéressaient particulièrement les travailleurs. Il avait l'estime de tous ses collègues, la sympathie de ses concitoyens ».

H. B.

Sources : Archives Municipales de Fougères 1 D 1 / 29 à 34, La Chronique de Fougères.

Les « jersettes » de M. de La Riboisière

Petit-fils du célèbre général, le comte Ferdinand de La Riboisière succéda à Augustin Riban comme député de Fougères en 1882. L'année suivante, il fut élu conseiller général d'Antrain, poste qu'il conserva 43 ans. En 1885, il démissionna de son mandat législatif « à cause de certaines candidatures et positions politiques prises par la liste sur laquelle il a été élu ».

En 1886, il devient maire de Louvigné et conseiller général du même canton. De 1906 à 1919 il sera sénateur d'Ille-et-Vilaine avant d'être à nouveau élu député après une éclipse de 34 ans.

Passionné d'agriculture, le comte de La Riboisière porte tous ses efforts vers son développement. Il s'occupe beaucoup de sa circonscription, sûrement plus que du Palais Bourbon où il intervient peu. Il subventionne et assiste à tous les comices de la région.

Propriétaire de nombreuses terres à Louvigné et à Javené, il conseille à ses fermiers de récupérer le purin pour engraisser les prairies, il fait expérimenter les nouveaux engrais et appliquer les méthodes de culture les plus récentes.

Il fait construire des fermes modèles sur ses terres, équipées d'hygiène et de confort selon ses préceptes de salubrité et de propreté. Ces fermes sont encore parfaitement reconnaissables notamment à Javené, avec leur grande et haute étable près desquelles sont disposées la fosse à purin sur laquelle on entpose le fumier et aussi une petite construction de briques rouges au toit d'ardoises qui sera le cabinet d'aisance des fermiers.

Toujours exploitées, ces fermes ont pour nom : la Ferdinandière (du prénom du député), la Lande, le Bois-Gros, la Louessais, la Piltière, la Grande Marche...

DE CURIEUSES PETITES VACHES

Président de la Société des courses d'Antrain et de la Société départementale de l'agriculture d'Ille-et-Vilaine, La Riboisière tente d'introduire et d'acclimater dans notre région la race jersaise dont il vante les mérites.

Il arrive même que ces bovins soient un sujet de discorde et La Riboisière polémique avec le comte du Pontavice des Renardières qui, lui, défend la race Durham : « ...Race de la perle Albion, race d'émigrés royalistes... alors que la jersaise peut être considérée comme française... Elle ne produit pas de lait tricolore mais fournit 50 % de beurre en plus... »

C'est dans le but de développer cette industrie beurrière qu'il fera installer une laiterie à sa ferme de la Grande Marche à laquelle ses fermiers, chaque jour, conduiront le lait de leurs « jersettes » comme ils disent.

Des gars de Javené sont envoyés sur l'île par La Riboisière afin de ramener ces « précieuses » petites vaches magnifiquement parées d'un pelage roux et surtout... de si beaux yeux ! Les jeunes gens se disputent l'honneur de remplir cette mission qui dure huit jours... Une véritable expédition qui prend des airs de congés payés !

Toutes ces initiatives du comte de La Riboisière seront à la base du développement agricole de notre région et un stimulant vers le progrès pour les agriculteurs.

Ferdinand de La Riboisière meurt à Paris le 3 mai 1931 après une carrière politique remplie avec humanité et compétence. Sa mémoire demeure encore vivace aux pays de Louvigné et de Fougères.

M. H.

155



La ferme de la Basse Piltière à Javené. Bâtiments et installations conformes aux préceptes du comte de La Riboisière.
(Cl. Ph. Leparoux)

La naissance de l'industrie laitière : 1890-1960

Si l'on met volontiers en avant les années 1960, témoins de « l'explosion laitière », on semble oublier que, dès le XVIII^e siècle, la Bretagne alimente en beurre la marine royale et le commerce colonial. Progressivement, sous l'impulsion de quelques pionniers de milieux très variés, et sous des formes diverses, l'industrie laitière se structure et atteint le pays de Fougères à la fin du XIX^e siècle.

Le démarrage est tardif et lent, car la vulgarisation de l'emploi de l'écremeuse centrifugeuse à bras, dans le cadre de l'économie domestique, a longtemps concurrencé et handicapé les tentatives industrielles.

La création la plus originale et qui semble également la plus ancienne est l'établissement de M. du Pontavice, près de Fougères. Elle fonctionne sur le modèle d'une « fruitière », à l'image de celles créées dans les pays de montagne, collectant le lait de plusieurs propriétaires. Elle produit annuellement 15 000 à 18 000 kl de fromage et 5 000 kl de beurre dans les années 1890. Un fromager spécialiste y travaille en permanence. La production de fromage est une nouveauté. La méconnaissance de la technique fromagère, qui nécessite un personnel spécialisé, a d'ailleurs freiné en Bretagne le développement de l'industrie laitière.

DÉVELOPPEMENT DES FILIALES

En 1901, se crée une laiterie à Saint-Aubin-du-Cormier. En 1906, une beurrerie industrielle, la seule du département, s'installe à Antrain. Vingt-et-une personnes vivent alors de cette activité. Puis, en 1921, s'installe à Luitré une fromagerie de cinq employés. Elle disparaîtra en 1936.

Parallèlement, se développe un système de « filiales ». Ainsi, Dayot, qui a lancé une fromagerie à Combourg, installe des « filiales » à Antrain en 1911 et Saint-Aubin-du-Cormier en 1926.

Certaines de ces entreprises semblent d'ailleurs n'avoir été que très éphémères : à Louvigné-du-Désert, on ne trouve mention d'une laiterie qu'en 1902. De plus, dans les années 1930, elles sont toutes victimes d'une sérieuse crise. Celle de Saint-Aubin disparaît alors.

Au fur et à mesure de ce développement, des règlements sanitaires de plus en plus stricts sont élaborés, afin de protéger un produit destiné à la grande consommation, très réceptif au monde microbien.

La dernière vague de création a lieu en 1958 : trois établissements apparaissent : Fougères (95 ouvriers), la laiterie Mont-Saint-Michel à Saint-Brice-en-Coglès (18 ouvriers) et Sovalo Clanchin à Marcillé-Raoul (104 ouvriers).

Si elle n'a longtemps occupé que peu de personnes, l'industrie laitière a joué un rôle fondamental dans l'économie des campagnes. C'est à l'heure où sont imposés des quotas laitiers que l'on prend conscience de la permanence de son rôle régulateur pour le maintien de l'activité d'un monde rural en pleine mutation.

J. C.

Source : Brunot Jossel, *le développement de l'industrie laitière en Ille-et-Vilaine, 1885-1945*, mémoire de maîtrise, Rennes, 1988, 135 p.



La laiterie de Saint-Aubin-du-Cormier.
(Carte postale, coll. particulière)

L'affaire de la captation des sources de la Minette et de la Loysance (1874-1880)

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, toutes les villes ressentent le besoin de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en eau pour satisfaire une population de plus en plus nombreuse et exigeante. Rennes n'échappe pas à ce phénomène. Dans les années 1860, divers projets y sont élaborés. Celui de l'ingénieur Martenot est finalement retenu le 25 avril 1874 par la municipalité rennaise. Il consiste à capter les sources de la Minette et de la Loysance, situées dans les communes du nord-est du pays de Fougères.

Les sources expropriées sont nombreuses : vingt-quatre à Saint-Germain-en-Coglès, quinze au Chatellier, six à Romagné et Saint-Etienne-en-Coglès, une à Saint-Sauveur-des-Landes. Onze réservoirs de compensation des baisses de débit occasionnées par les captations sont prévus, d'une capacité de 1 307 000 mètres cubes : cinq en Saint-Germain, trois au Chatellier, un en Saint-Hilaire, Saint-Sauveur et Romagné.

Les rivières jouent alors un rôle primordial dans l'économie locale : trente-cinq moulins à farine, deux moulins à tan, deux moulins à foulon, une scierie mécanique, une filature et une papeterie utilisent les eaux de la Minette et de la Loysance. La régularité de leur débit, en été, fait affluer les demandes de moutures d'Avranches, Vitré ou même Saint-Malo.

AVIS DÉFAVORABLE DE FOUGÈRES

Devant l'importance de l'enjeu, de vives protestations s'élèvent. Plusieurs craintes se font jour : *Nous sommes dans un pays d'élevage (...) cette richesse en bestiaux est due, en grande partie, à l'abondance des herbes qui se développent rapidement, grâce à la fraîcheur que donne le voisinage de ces rivières et ces sources qu'on veut capter. Que verra-t-on aux riverains en échange ? De l'eau d'étang, que les rapports des ingénieurs déclarent insalubre et qu'on n'a pas voulu pour la ville de Rennes. Fougères, dont l'approvisionnement en eau est lui-même déficient, ne veut pas risquer de voir ses sources asséchées ou appauvries. D'autant que des arguments d'hygiène sont avancés. On craint « les fièvres et maladies contagieuses qu'attireraient les émanations dangereuses qu'exhaleraient ces réservoirs, grands et petits, créés spécialement pour être asséchés pendant la période des grandes chaleurs, laissant ainsi à découvert leurs vases profondes provenant des débris de toute sorte d'un sol riche ».*

Aussi dès le 17 avril 1875, le conseil municipal de Fougères émet un avis défavorable concernant les captations. Une commission de défense des intérêts en jeu se constitue, réunissant des maires, des industriels et propriétaires inquiets. Pourtant rien ne pourra entraver la réalisation du projet. Le 13 avril 1878, le conseil municipal de Rennes vote un emprunt de quatre millions pour l'exécution des travaux et le 14 juillet 1882, le Bastard, maire de Rennes inaugure le premier service d'adduction d'eau utilisant les eaux de la Minette et de la Loysance.

Cet épisode pittoresque de la conquête de l'eau nous rappelle que le confort auquel nous sommes habitués n'est qu'un phénomène récent, qui a suscité certaines résistances. Il devrait également nous aider à prendre conscience que le « bon vieux temps », c'est peut-être celui que nous vivons.

J. C.

Source : Archives Municipales de Fougères 3 O 1.



Toujours visible à Mézières-sur-Couesnon, l'aqueduc conduisant l'eau à Rennes.
(Cl. J. Cucarull)



Prévoir la fourniture d'huile et l'entretien des réverbères.
(Cl. Ph. Leparoux)

Que la lumière soit...

On pourra disserter encore longtemps sur les bienfaits et les méfaits de la Révolution française. Elle eut au moins, à Fougères, une conséquence pratique : l'introduction de l'éclairage public.

Le 14 septembre 1789, le lieutenant de maire, Poirier de la Gauthrais, attire l'attention de la communauté et commune sur le fait « que la mauvaise saison s'approchant insensiblement, il est très temps de penser à se pourvoir ou de lanterne ou de réverbère afin d'être à lieu de pourvoir à la tranquillité publique ». L'assemblée municipale en convient mais elle n'est pas bien riche. Elle fait donc appel à la générosité des « communautés des deux sexes, des généraux de paroisses, de la société de Sainte-Anne et de Saint-Roch, et des ecclésiastiques ».

Il convient de situer cette volonté d'assurer l'éclairage nocturne dans cette période troublée des débuts de la Révolution. Après les troubles du mois de juillet, on organise une milice nationale qui effectue des tours de garde de jour et de nuit. La communauté et commune prend en charge la police de la ville, créant à cet effet un siège de police. On vit encore sous la crainte d'un « complot aristocratique ».

L'ECLAIRAGE A L'HUILE

Le 19 octobre, la communauté et commune apprend que, la veille, le général de la paroisse Saint-Léonard a fait don à la ville de deux réverbères, à charge pour elle de les entretenir et de les placer, l'un « entre la maison du sieur Demende et celle du sieur Jambin, et l'autre à l'entrée de la rue Pinterie ». Ils sont donc placés sur la place du Brulix, tout près du corps de garde de la milice nationale, permettant ainsi une meilleure surveillance et sécurité. Une fois les réverbères installés, dans les vingt-quatre heures annonce-t-on, il faut prévoir la fourniture d'huile et l'entretien. Une adjudication est prévue et l'on fait remarquer « que l'on se sert dans plusieurs villes de l'huile de poisson parce qu'elle produit moins de fumée et qu'elle est moins tenace que les autres huiles ». En fait, on retient la solution de l'huile d'olive. « L'adjudicataire tiendra les deux réverbères allumés à quatre mèches à compter du jour que l'adjudication sera approuvée (...) jusqu'à Pâques prochain, depuis cinq heures du soir jusqu'à cinq heures du matin et chaque année, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques. Et depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, il sera seulement tenu de les entretenir allumés depuis dix heures du soir jusqu'à trois heures du matin, à l'exception toutefois des jours et nuits que le clair de lune suffira pour éclairer ». Il fournira l'huile et les mèches et nettoiera les réverbères.

C'est au sieur Guillaume Gaubert, maître vitrier et peintre de son état, demeurant près de la Haute-Grande-Rue, qu'il revient d'accomplir cette tâche. Il s'empresse de protester auprès de l'Intendant : la rétribution est trop faible et l'huile d'olive trop chère.

Il voudrait utiliser « de l'huile de composition dite Victor ». Il plaide sa cause en termes émouvants : « Très médiocre fortune..., une épouse d'une très faible complexion toujours indisposée, chargé de six enfants, tous petits et hors d'état de gagner..., récemment incendié... ». L'assemblée municipale prend acte de cette réclamation et au lieu d'augmenter la rémunération, trouve la solution plus économique de réduire les heures de travail. Guillaume Gaubert sera dispensé d'allumer les réverbères du 5 mai au 5 août. De plus, le remplacement des porte-mèches lui sera remboursé.

H. B.

Sources : Archives Municipales de Fougères BB 6°, DD 2.



La haute et riche façade du théâtre
sur la place piétonne qui porte son nom.

Un théâtre à l'italienne dans la cité Bretonne

A Fougères, un mois après son élection au poste de maire, M. Jules Brochet lance pour la première fois, en mars 1879, l'idée de création d'un théâtre : *Depuis longtemps, Messieurs, une grande partie de nos concitoyens demandent cette satisfaction. Doter notre place du Brûlis d'un grand monument affecté à nos fêtes et à notre délassement*. Dès l'année suivante, les élus adoptent après quelques modifications les plans présentés par l'architecte d'origine fougéroise, J.-M. Laloy. Le bâtiment est inauguré le 24 septembre 1886. Son coût s'établira à 160 000 F.

Le théâtre va être construit à l'emplacement d'anciennes halles qui, depuis un projet de 1855, devaient servir de halle à toile et de salle de spectacle. Il faudra avancer le bâtiment pour respecter l'alignement des façades de l'actuelle rue Nationale. Celle du Théâtre, monumentale, sera conçue selon le style italien, avec ses deux masques, l'un souriant représentant la « comédia », l'autre pleurant, symbolique de la « tragedia ».

CONÇU POUR UNE POPULATION OUVRIÈRE

La richesse de la décoration extérieure, avec ses colonnes, ses entrelacs florissants, se retrouve dans le baroque de son ornement intérieur, fait de velours rouge, de boiseries et d'abondance de dorures.

« La structure de la salle se compose de quatre piles en maçonnerie, reliées entre elles par quatre arcs doubleaux supportant une coupole en pendentif », précise l'architecte sur ses plans. Il poursuit : *« La distribution répond bien au besoin d'une population ouvrière ».*

D'une capacité de près de six cents places assises, il comprend soixante-cinq sièges dans l'amphithéâtre (0,75 F la pièce), soixante-cinq parterres (1,20 F environ), cent sièges en seconde galerie (1,50 F), cent-vingt-cinq places en première galerie (2 F), cent-soixante-et-onze fauteuils d'orchestre (2,50 F), quatre loges à six places auxquelles s'ajoutent deux loges à quatre places (3 F) et vingt-huit strapontins. Le nombre de places populaires n'est pas un hasard ; il correspond à la volonté du maire de *« travailler au bien être moral et à la distraction la plus agréable de tous les habitants. Quand les arts sont cultivés et suivis par la population d'une ville, le niveau des hommes s'ennoblit. Une soirée musicale... n'est-ce pas le plus grand délassement accordé aux hommes fatigués par une journée de travail manuel ou de cabinet ? »*

Le théâtre, pilier de la culture à Fougères, l'est aussi de la morale et de l'ordre public. Le règlement intérieur prévoit une série de dispositions pour veiller à la bonne tenue du spectacle. Outre les interdictions de cracher par terre pour lutter contre la tuberculose, les hommes doivent faire preuve de savoir vivre et *« rester découvert pendant les représentations ; le plus grand silence doit être observé »*. Le texte précise *« Les femmes publiques reconnues telles ne seront pas admises dans la salle »*.

Enfin, des mesures sont prises pour garantir la sécurité publique. Les rassemblements devant le théâtre sont interdits et *« toutes les fois que l'ordre public sera troublé, le commissaire de police interviendra... Au besoin, il fera évacuer la salle »*. Pendant 86 ans, le théâtre vivra des grands moments de comédies, de tragédies, de concerts et de galas.

J. H.

Sources : Archives Municipales de Fougères 1 D 1/28, 2 MN 10/1.

La vie musicale dans le pays de Fougères au XIX^e siècle

Au siècle dernier, les ensembles de musique amateurs sont une composante importante de la vie culturelle. Les orphéons manifestent la richesse et la vitalité de la vie musicale.

Ils sont relativement nombreux. Fougères compte au moins cinq sociétés : la société philharmonique (créée en 1863), la fanfare des pompiers (1857), l'orphéon « *La Fraternelle* » (1888), la société des trompettes fougéraises « *En Avant* » (1894) et la société « *Le Rallye Cor* » (1899). On trouve également une fanfare à Antrain (1861) ainsi qu'une société musicale (1895), à Louvigné-du-Désert (1861), Saint-Georges-de-Reintembault (1862), Saint-Aubin-du-Cormier, Saint-Brice-en-Coglès et Bazouges-la-Pérouse (1898).

Leurs règlements sont révélateurs des valeurs de la société dans laquelle ils se placent. Ils instaurent une hiérarchie rigide. La discipline est la base du système. On retrouve ici l'influence de l'organisation militaire. Être sociétaire d'un orphéon est un honneur qui appelle des devoirs. Le règlement sanctionne les manquements par des amendes : discussion politique ou religieuse soulevée dans une réunion, 0,50 F ; sortir avant la fin d'une réunion, 0,10 F ; assister à une sortie sans l'insigne de la société, 0,50 F ; ivresse, 1 F ; porter les insignes de la société en dehors des réunions, 1 F... La réputation des membres semble ainsi parfaitement préservée. Le produit de ces amendes « *alimente* » le banquet de fin d'année.

MUSIQUE ET POLITIQUE

Musique et politique sont très liées. C'est un bon moyen d'encadrer la jeunesse. En 1895 à Antrain, est créée une société musicale destinée à regrouper les élèves et anciens élèves de l'école communale laïque. En 1898 à Bazouges, est fondée une fanfare scolaire. Certaines usines ont leur propre musique : la manufacture de chaussure Pacory fonde « *Le Rallye Cor* » en 1899. Les personnalités locales jouent d'ailleurs un certain rôle dans ces sociétés. En 1895, la création de la société musicale d'Antrain est soutenue par Le Hérisse, député et conseiller général. Le nombre des membres actifs est très variable. En 1866 à Fougères, la société philharmonique en compte cinquante, l'orphéon quarante-cinq, la fanfare des pompiers vingt-trois, la fanfare d'Antrain vingt-quatre, celle de Louvigné dix-huit et de Saint-Georges-de-Reintembault quinze. À cela il faut ajouter des membres honoraires qui assurent une partie du financement : on en compte soixante-dix à la société philharmonique de Fougères et quatre à la fanfare de Saint-Georges.

Les sociétés ont un rôle de représentation. Elles animent les fêtes locales et participent à de nombreux concours. À Rennes, en 1863, la société philharmonique de Fougères ainsi que la fanfare d'Antrain obtiennent chacune une médaille de bronze. À Vitry en 1865, la fanfare des pompiers obtient une récompense identique.

La crise actuelle du bénévolat met souvent en péril les petites formations musicales, héritières de celles du XIX^e siècle. Chaque année, le 21 juin, la parole est laissée aux musiciens amateurs dans un dévouement de sonorités en tous genres. Paradoxe d'une société qui, 364 jours par an, semble oublier que la musique est avant tout une occasion de se retrouver et de partager une passion commune.

J. C.

Source : Archives Départementales 4 T 10 à 12.

165



L'orphéon « *la Fraternelle* » en 1949.
(Coll. Archives Municipales de Fougères)

Le kiosque de la place aux Arbres

L'édification d'un kiosque à musique est dans la logique de l'aménagement de la place aux Arbres en 1865, par la Société d'horticulture afin d'en faire un véritable jardin public à l'occasion de l'exposition horticole départementale. Déjà à ce moment-là, on a confectionné, pour la fête de nuit, un kiosque « formé de girandoles lumineuses et au fond duquel se détachait une immense lyre couronnant les armes de Rennes et de Fougères ». Cet emplacement est « réservé aux musiciens ».

« VIVE L'ORPHÉON ! A BAS BOULAIS »

En 1873, le conseil municipal prend en charge l'achèvement de l'aménagement du jardin public. Le 17 juillet 1875, est soumise au conseil la demande de M. Jumelais qui désire « être autorisé à faire édifier à ses frais un kiosque sur la place aux Arbres conformément au plan présenté et sous la surveillance du conducteur des travaux ». Le conseil accepte et remercie. L'ouvrage est rapidement achevé puisqu'il est inauguré le 5 septembre. La presse note : « Les deux musiques (la Musique d'artillerie de Rennes et la Société philharmonique de Fougères) et l'Orphéon, qui ont inauguré le kiosque élevé aux frais d'un généreux concitoyen, ont recueilli une abondante moisson de bravos, récompense bien méritée ».

Dès lors, les concerts vont se succéder sur la place aux Arbres. Le kiosque que le Petit Fougérais qualifie de « guérite à compartiments » sera aussi le théâtre d'un incident lié à la politique municipale.

Cela se passe en 1889. Le conseil municipal, dirigé par M. Boulais, n'a accordé que 100 F de subvention à l'Orphéon qui considère cela comme une injure et refuse. Le maire interdit alors à la Société musicale l'accès à tous les locaux dont dispose la commune. Mais, l'Orphéon annonce qu'il se fera entendre après la Société philharmonique.

Effectivement, il se dirige au moment fixé vers le kiosque mais les agents lui en interdisent l'entrée. Quelqu'un éteint la lumière. A la faveur de la bousculade, l'Orphéon entre sous le kiosque, rallume la lumière avant d'être évacué par la force publique. Les Orphéonistes vont devant Saint-Léonard où ils interprètent leur programme. L'affaire se termine dans un café de la place du Théâtre où l'on crie : « Vive l'Orphéon ! A bas Boulais ». Le maire, qui ne peut se faire entendre, se retire et la foule se disperse.

En 1904, ont lieu des travaux de restauration pour remplacer une partie de la balustrade et du plafond, refaire la toiture en zinc et repindre l'ensemble. En 1912, le plancher en bois détruit par les intempéries cède la place à un plancher en ciment. Après la seconde guerre mondiale, le kiosque est à nouveau restauré. On remplace alors la toiture par un modèle plus simple. Elle subsistera jusqu'à l'ouragan d'octobre 1987. Dans la nuit du 16 au 17, les vents violents renverseront le kiosque dont la reconstruction aura lieu plusieurs mois plus tard.

H. B.

Sources : La Chronique de Fougères, 9 septembre 1865, 11 septembre 1875, 24 août 1889. Petit Fougérais, 24 septembre 1890. Archives Municipales de Fougères 1 D 1/27.



Le kiosque du jardin public édifié en 1875 aux frais d'un particulier, et reconstruit en 1988. (Cl. Ph. Leproux)



Quelques-unes des « reliques » qui pourraient trouver place dans le musée. Elles sont actuellement conservées à la Bibliothèque municipale.
(Cl. Ph. Leparoux)

Le Musée de Fougères

Un musée à Fougères ? Oui, bien sûr, il y a le musée Emmanuel de la Villéon et celui de la chaussure mais ce n'est pas de ceux-là dont je veux vous parler aujourd'hui. Souvenez-vous ! C'était un vrai musée encyclopédique comme on en faisait au siècle dernier avec abondance de tableaux, de faïences, de sculptures, de papillons naturalisés, que sais-je encore...

Tout a commencé en 1895. Cette année-là, Henri Roussin, coiffeur à Fougères, qui a collectionné jour après jour près de six mille objets décide d'en faire don à la ville. Il devient le conservateur du futur musée municipal. Ce musée est ouvert au public le 2 janvier 1898. Il est installé dans la tour Mélusine. On peut le visiter gratuitement le jeudi et le dimanche, mais son accès est interdit aux chiens, cannes, parapluies et ombrelles. Le gardien en est le gardien du château : M. Chauvel.

Le 6 juin 1900, Henri Roussin meurt. Le musée continue. Victor Martin qui réside à Rennes, est nommé conservateur sans traitement. C'est un passionné de minéralogie qui fera don de sa collection au musée et qui s'efforcera d'obtenir les aménagements et l'extension nécessaires. Dès 1905, la tour Surienne est aménagée pour recevoir une partie des collections et en 1910, l'aménagement de la tour Raoul est en cours. La collection initiale est complétée par des envois d'Etat et par des dons divers. Dès 1898, René Cordier fait don d'une lampe et de pièces de monnaies trouvées lors d'une fouille près de Carthage et qui lui avaient été données par le fils du bey de Tunis. En 1899 et en 1900, le musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny dépose une collection de chaussures anciennes et exotiques. Le 13 décembre 1907, le conseil municipal remercie les Beaux-Arts de l'envoi d'un tableau de Jacob intitulé « Gelée blanche » et M. Millard pour une aquarelle représentant la place Lariboisière un jour de marché.

Le 29 novembre 1906, Victor Martin présente un rapport à la commission du musée et du château. Avant d'exprimer ses souhaits en matière de budget et d'organisation, il expose l'état du musée. Dans la tour Surienne, est installée la collection de chaussures anciennes et de minéralogie. Les quatre salles de la tour Mélusine contiennent les collections d'Henri Roussin augmentées des dons divers. On y trouve : les maquettes de la statue du général Lariboisière et la momie donnée par M. de Longchamps (salle I) des tableaux et miniatures (salle II) des curiosités archéologiques (salle III) des faïences et porcelaines ainsi que des flèches, des lances et d'autres pièces exotiques (salle IV).

1914, la France entre dans la tourmente du premier conflit mondial. L'heure n'est plus aux préoccupations artistiques et historiques. L'ordre est donné d'évacuer d'urgence les salles du château pour y loger des prisonniers. Les pièces du musée sont entassées en hâte dans deux salles. Après la guerre, il est très difficile de reconstituer les salles telles qu'elles étaient auparavant. Deux salles simplement sont réouvertes.

En 1929, trois ans après la mort de Victor Martin et après un intérim assuré par René Cordier, Albert Durand est nommé conservateur.

En 1944, Etienne Aubrée lui succède. Après le second conflit mondial, une constatation s'impose : le château n'est pas l'emplacement idéal pour un musée. Il faut sauver les collections municipales. A la suite d'une inspection, le directeur des musées de France propose deux solutions : soit fermer le musée et rendre à chaque déposant sa propriété, soit transférer une sélection des collections à la bibliothèque. Finalement, après expertise les pièces les plus intéressantes sont transférées à la bibliothèque dans une des salles du deuxième étage et les autres sont ramenées dans le grenier de l'hôtel-de-ville en 1961. Les chaussures sont renvoyées au musée de Cluny (un nouveau dépôt a été autorisé en 1976). Peut-être reverrons-nous, un jour, les plus belles pièces de notre musée offertes à tous les regards ! C'est ce que je nous souhaite...

H. B.

54. Fougères (I.-et-V.) — Les Halles et la Rue Nationale



Les halles anciennes, à la Baltard, tel qu'elles apparaissent jusqu'en 1944. Ce marché couvert avait été construit dans les années 1880. (Collection Duneu/germain)

Les halles de Fougères depuis cent ans

Les halles ne manquent pas d'histoire à Fougères et leur apparition remonte à la nuit du Moyen Âge. Contentons-nous donc — et c'est déjà beaucoup — des cent dernières années.

En 1880, la municipalité décide la construction d'un « marché couvert » à l'angle de la rue de l'Horloge et de la Grande rue (actuellement rue du Beffroi et rue Nationale). Il s'agit alors de « permettre la vente à couvert du poisson et des légumes ». Le bâtiment sera fait de pierre et de fer « avec des points d'appuis en fonte ». Quant aux sous-sols, « ils seront partagés en caves pour le dépôt des marchandises restées invendues ». Le sol sera recouvert de ciment « ce qui permettra de l'entretenir dans une propreté irréprochable ».

Ce marché couvert, dessiné par l'architecte Laloy, regroupera dix-huit étals sur 580 m². Son coût est estimé à 80 395 F de l'époque. Mais la municipalité estime alors qu'il s'agit « d'un luxe que Fougères peut s'offrir et qui augmentera le bien-être de ses habitants ».

VERRIÈRE A LA BALTARD

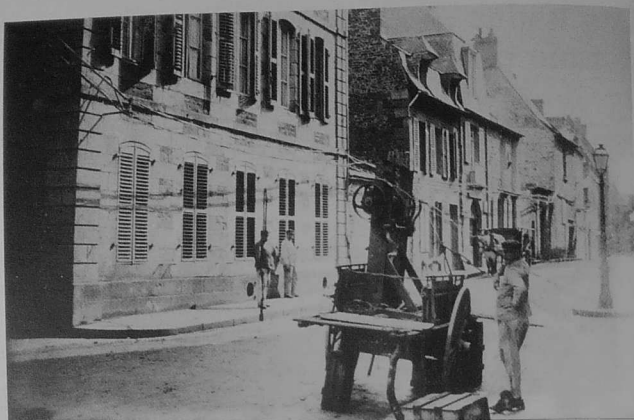
A peine achevé, en 1897, ce marché couvert se voit ajouter « une salle pour les réunions des sociétés ». Conçue par un autre architecte, M. Tirant, elle aura son entrée rue de l'Horloge et coûtera 12 966 F.

C'est cet ensemble que connaîtront les Fougérais pendant près de soixante ans. La grande verrière à la Baltard de la rue Nationale accueillera même à plusieurs reprises, des milliers de chaussonniers en lutte contre leurs « patrons ».

En 1944, le bâtiment est gravement endommagé par les bombardements. Dans les années qui suivent la fin de la guerre, de grosses réparations sont entreprises à plusieurs reprises notamment par la municipalité Réhault : 171 411 F de charpente en 1949, 889 554 F pour la couverture la même année puis encore 700 000 F l'année suivante.

Il faudra attendre mars 1964 pour que naisse un projet de reconstruction complète. D'abord évalué à 550 000 F, le chantier coûtera finalement 730 000 F. L'architecte en fut M. Hec. Pendant les travaux, le marché avait lieu place de la Douve. La municipalité avait alors acheté pour 10 000 F d'abris démontables pour les camelots. Ces halles de granit et de béton, surmontées d'une salle de réunion subsisteront jusqu'à la création de la place Jean Guéhenno et du plateau piétonnier en 1987. Depuis leur démolition, les camelots hebdomadaires ont en partie trouvé refuge sous les arcades bordant le mur nord de la nouvelle place. Les autres s'abritent sous les toits de tissu des parasols multicolores. Sous la place, visibles à travers les verrières, les caves voûtées attendent un nouvel usage.

Ph. L.



En 1922, la pose de câbles aériens pour le télégraphe rue Chateaubriand.



Le déroulement des câbles téléphoniques rue de Verdun en 1922-23. (Coll. Archives Municipales).

Le téléphone à Fougères : Il est arrivé avec le siècle

Le téléphone : c'est en mai 1901 que le conseil municipal se penche pour la première fois sur cette nouvelle technique de communication. Il s'agit alors d'installer un poste téléphonique chez le lieutenant des pompiers Bonnant « dont le dévouement en cas d'incendie est incontestable » et justifie donc qu'il soit « relié au poste central établi au commissariat ».

Peu à peu, le réseau s'étend aux principaux établissements publics. Fin 1902, le conseil municipal vote 800 F pour installer deux lignes, l'une entre la mairie et l'Hôtel-Dieu, l'autre entre le poste de police et la caserne de gendarmerie. En juillet 1909, on demande « l'installation d'une cabine publique à la recette auxiliaire des postes de Bonabry. Elle rendrait de grands services au commerce dans cet important quartier ainsi qu'aux nombreux voyageurs fréquentant cette partie de la ville voisine des gares ». La ville avancera les 644 F nécessaires. En 1911, nouveau vœu en faveur cette fois de la maternité, « pour permettre de faire appeler les médecins au cas où leur intervention serait nécessaire ».

DES HEURES D'ATTENTE

Dès 1907, les élus fougérois se sont souciés de leur « désenclavement » téléphonique : « présentement, on ne peut téléphoner qu'avec le seul département de la Manche. Il existe une ligne directe de chemin de fer de Fougères à Caen. Ne pourrait-on pas obtenir la communication téléphonique avec l'Orne, le Calvados, l'Eure et la Seine-inférieure ? » Un vœu adopté à l'unanimité, à la suite de la Chambre de Commerce.

En juin 1917, à l'occasion de l'augmentation des tarifs des communications, les élus notent que « le nombre des conversations va toujours croissant ». Ce qui n'empêche pas que le service « laisse à désirer : il faut souvent attendre des heures entières pour obtenir la communication avec Rennes. Un circuit unique entre Fougères et le chef-lieu de département est un non-sens pour une ville de l'importance de la nôtre. Il faut dire aussi que les trois quarts des communications doivent être demandées à Rennes ». La municipalité émet donc un nouveau vœu pour que Fougères soit directement reliée à Saint-Malo et aux principales villes des départements limitrophes. A l'époque, le téléphone a déjà démontré sa vocation économique : en 1925, l'annuaire recense 311 abonnés à Fougères ; un tiers ont une activité liée au cuir et à la chaussure...

Les P et T pourtant ne ménagent pas leurs efforts pour étendre le réseau et irriguer tous les quartiers. Des câbles sont posés en façade des immeubles, ce qui ne manque pas d'indigner la population. Le conseil municipal s'en fait l'écho : « l'administration des P et T a fait placer dans certaines rues des câbles supportés par des anneaux du plus déplorable effet, vandalisme contre lequel la population entière a protesté ». Les élus transmettent aux pouvoirs publics une réclamation illustrée de clichés saisis par un photographe local, M. Mabire. Ceux-là même que nous publions aujourd'hui.

Ph. L.

Sources : Archives Municipales 1 D 1/32, 33, 34, 36.

La Complainte
des Bornes-Fontaines
Mélodie triste

Paroles de H.B. Musique de PAUL DE CHEMBRI

« L'administration municipale a décidé de supprimer les bornes-fontaines pour abaisser les
« les propriétaires à l'acquiescer ou au cas du Plus. (Le Journal de Fougères) »

1^{er} Couplet. E-cou-tez tous gens de Fou-gé-rais, De Lin'let, de la Mac' Bou-
-re, Et vous, gens de Lécouss' au-
ssi, E-cou-tez noi'trin ce sé-cit.

Lento

Refrain. De pro-fun-dis fon-tai-nes
allegro al troppo
Tra la la la la la la la la
la la la Tra la la la la la la la

La partition de la « Complainte des bornes-fontaines »
(Bibliothèque municipale)

La bataille des bornes-fontaines

Au début du siècle, les soixante bornes-fontaines de Fougères sont, pour la plupart des habitants, l'unique moyen d'alimentation en eau potable. Pour la « Belle Époque », rien de scandaleux : l'eau à domicile est encore un luxe ! Mais certains quartiers sont très mal desservis : les gens de la rue des Prés, de Bonabry, du Rocher-Coupe... se plaignent d'être obligés de s'approvisionner à des pompes distantes de plus de 100, voire 200 mètres. Pourtant la municipalité commence à envisager la suppression de ces points d'eau.

C'est qu'en application de la loi de 1902, les propriétaires sont contraints de s'abonner et de raccorder leur immeuble au réseau d'eau courante. L'émotion est grande dans la ville quand on apprend qu'il faudra désormais payer l'eau.

En juin 1906, le conseil municipal vote la mort des bornes-fontaines, concurrentes déloyales du « service d'eau obligatoire ». Très vite, la résistance des propriétaires s'organise : 710 d'entre eux « protestent avec énergie » contre ces mesures. En août 1909, un autre arrêté fut considéré par les opposants comme une véritable déclaration de guerre. Un engagement d'abonnement devait être signé avant le 31 décembre sous peine de poursuite...

C'est un soulèvement général. L'association des propriétaires intente un procès à la municipalité. Le Journal de Fougères, conservateur, se livre à des attaques virulentes : « L'abonnement forcé n'est point une mesure hygiénique, c'est une mesure fiscale et comme telle abominable ! » A l'opposé, le Petit Fougérais, de tendance radicale, prend la défense du « progrès » et titre : « L'eau se paie ! ». Lors d'une fête à Fougères en 1910, on chante « La complainte des bornes-fontaines » : « Rapp'lez-vous bien à l'avenir, qu'ous ya d'hygiène, ya pas d'plaisir. De profonds fontainibus, tralalala, etc. »

La querelle prend des aspects clochemerlesques, mais elle reflète l'opposition croissante de la bourgeoisie traditionnelle des propriétaires à la montée des initiatives municipales dans le domaine des équipements publics et bientôt de l'urbanisme. On a d'un côté la droite traditionnelle, tenante inconditionnelle du droit de propriété, de l'autre les radicaux et radicaux-socialistes, très sensibilisés aux problèmes de l'hygiène et du réformisme social.

Finalement la municipalité temporise : pour les fontaines, c'est le sursis. La guerre de 14-18 se chargera de le prolonger.

Tout ceci explique qu'en 1920, le tiers seulement des 2 500 maisons ait été branché. Pour briser les résistances, on décrète que les bornes-fontaines seront supprimées avant le 1^{er} janvier 1924. Mesure brutale, mais même chez les plus acharnés, on se fait à l'idée que la cause n'est plus défendable. En 1925, presque tout le monde est abonné. Deux dernières rescapées de cette bataille, les bornes-fontaines des places Carnot et de la Riboisière serviront encore, surtout les jours de marché, dans les années 50.

R. A.

Sources : Archives Municipales de Fougères 1D1/33 30 1/1. Journal de Fougères, Petit Fougérais.

Un lotissement « défectueux » à Fougères, Bonabry

Créé en 1912 à partir d'une propriété de 6,5 hectares, ce lotissement est situé au nord du quartier de Bonabry, entre les rues Kléber et Amiral-de-Guichen, sur une pente bien exposée et proche du centre ville. On comprend que l'affiche publicitaire ait fait mouche et que, compte tenu de la guerre, les ventes n'aient pas traîné. Tous les lots étaient vendus dès 1920 !

Il faut dire aussi que les temps étaient propices : l'industrie de la chaussure connaît alors ses heures de gloire. Fougères est la ville la plus dynamique du département. Mais c'est aussi celle qui connaît les plus gros problèmes de logement : entassement, manque de confort et d'hygiène ; pas de société HLM, pas de logement social... A une autre échelle, c'est presque le Londres de Dickens !

Dans ces conditions, la création d'un lotissement de cette taille, à proximité des usines et ateliers, est une chance inespérée ; d'autant plus que les quelques 200 lots sont suffisamment petits pour être à la portée de ménages ouvriers.

Effectivement, parmi les premiers acquéreurs, environ 25 % sont ouvriers : chaussonniers, coupeurs, talonniers... Nombreux aussi sont les artisans (22 %) et notamment les cordonniers. Tous s'installent sur de très petits lots de 200 à 300 m².

En revanche, trois autres catégories se taillent la part du lion en surface : les industriels, les commerçants (souvent cabaretières) et les propriétaires. Dans la plupart des cas, ces acquéreurs achètent plusieurs lots contigus, comme Edmond Saucet, marchand de volaille qui, en plus d'un lot de 1 110 m², achète quatre autres lots voisins de 450 m².

La Société Morel et Gaté possède un îlot de 18 parcelles représentant plus de 3 000 m². La fabrique de chaussures Le Pouriel prolonge ses installations sur 11 lots, rue Général-Chanzay. Même chose pour les Etablissements Maunoir...

Curieux lotissement, donc, où voisinent artisanat, résidence et industrie. La maison cosquée y côtoie l'atelier, l'usine domine le bicoque « *mon rêve* » posée dans un jardin minuscule. La spécialisation des espaces bâtis ne va apparaître à Fougères comme ailleurs qu'après 1919, et encore sous une forme très timide. Le premier plan d'aménagement de la ville n'est approuvé qu'en 1922. La première cité d'habitat social, la cité Jean-Allain, n'est créée qu'en 1923, sous l'impulsion de l'abbé Bridel...

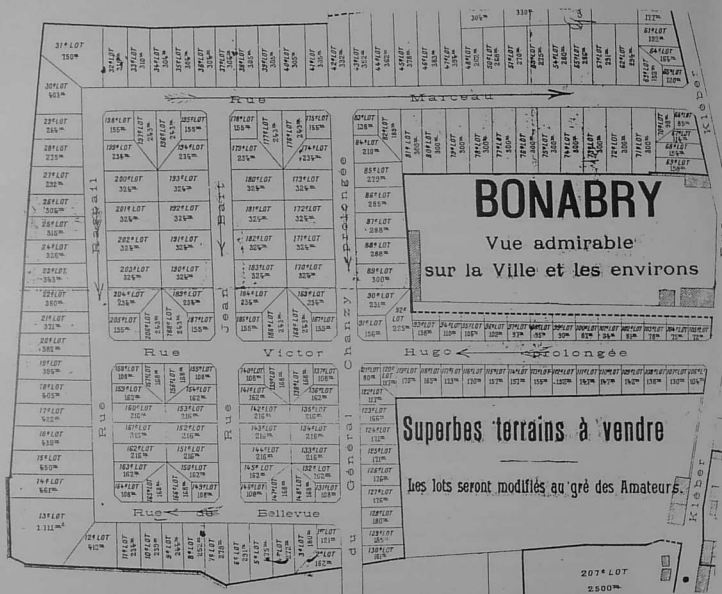
Très vite, l'image de ce quartier va se ternir pour devenir, à la fin des années 20, l'exemple même du lotissement « défectueux ». Comme dans beaucoup d'opérations effectuées avant la loi de 1924, le lotisseur s'était borné à tracer les rues et à faire effectuer un léger empiérement. Mais celui-ci, mal entretenu, a disparu ou est recouvert d'herbe. Les voies, toujours privées, sont dans un état lamentable.

La circulation des véhicules y est presque impossible par temps de pluie. Pour les piétons, rentrer la nuit, c'est risquer l'accident. Seuls quelques propriétaires ont placé devant leur immeuble des bordures de trottoirs... La plupart des habitants ont dû attendre 1926 pour avoir l'eau potable. Le tout-à-l'égout n'est installé qu'en 1929-1930.

En un mot, Fougères avait aussi ses « *mal lotis* ». Une fois terminée la mise aux normes, l'association syndicale des propriétaires est dissoute... en 1937 ! Mais le souvenir de ces travaux si tardivement effectués est resté longtemps dans la mémoire des anciens habitants. Pour beaucoup de vieux Fougérais, les rues René-le-Pays, Marceau, Jean-Bart, Raspail, Bellevue... gardent encore leur surnom des années 30 : les « routes neuves ».

R. A.

Sources : Archives Municipales de Fougères T 5/26, 27, 28.



Plan-masse extrait d'un prospectus de 1912.
(Archives Municipales de Fougères)

Loger les services municipaux Depuis un siècle déjà...

L' Hôtel de ville de Fougères a été construit à cet usage dès l'origine. Il semble avoir été édifié au XIV^e siècle. C'est alors qu'apparaît une organisation municipale (une réunion de 153 « bourgeois » a lieu à Saint-Nicolas). Rien n'a subsisté de la construction primaire à laquelle faisait allusion le maire, en 1774, disant qu'il serait facile « de prouver que cette maison n'a cessé d'appartenir depuis plus de quatre cents ans aux habitants de Fougères et qu'ils en ont rendu aveu et déclaration au roi, le 13 décembre 1678 ».

Au XVI^e siècle, d'importants travaux de rénovation sont entrepris. C'est de cette époque que date la partie la plus ancienne du bâtiment. Une porte et une fenêtre (toujours visible) sont percées : un porche (démoli au XVIII^e siècle) reliait l'édifice à l'église Saint-Léonard. Des vitraux de Pierre Symon aux armes de France, de Bretagne, de la ville et de Diane de Poitiers sont réalisés en 1551.

Une description figurant dans les registres de délibération du XVIII^e siècle permet d'imaginer ce qu'était alors le bâtiment :

— un rez-de-chaussée avec salle basse destinée à entreposer les canons (et plus tard les pompes destinées à lutter contre les incendies) et salle voûtée servant de cave ;

— un étage avec salle de délibération entourée de stalles et salle du conseil. Le premier maire, Ménard des Bourlières, obtient en 1694 l'autorisation d'y loger, sans occuper la chambre de délibération, et en faisant lui-même les cloisons nécessaires.

EXTENSIONS ET DÉCENTRALISATION

Le XIX^e siècle voit se réaliser d'importants aménagements : établissement d'un nouveau perron donnant accès à une nouvelle porte, en 1820 ; travaux dans la grande salle du rez-de-chaussée, en 1832 ; agrandissement de la salle du premier étage, de 1867 à 1870 (avec le plafond que l'on connaît). En 1881, enfin, est construite une nouvelle « bâtisse destinée à loger le secrétaire de la mairie et l'huissier de ville ».

Mais, bien vite, les services municipaux vont se développer hors du bâtiment de l'Hôtel de ville. En 1934, ils sont répartis dans quatre bâtiments. Il est alors question d'installer à Saint-Nicolas les divers services de l'Etat. Le maire, M. Rebuffé, pense qu'il serait préférable de penser d'abord aux services municipaux : « Il faudra bien qu'un jour ou l'autre, on envisage leur centralisation ! Aussi, nous vous demandons de bien vouloir leur réserver ce beau terrain qui est tout indiqué pour les recevoir lorsque la situation économique permettra d'étudier cette question ».

Ce « beau terrain » est aujourd'hui vendu mais les projets de centralisation demeurent...

H. B.



L'hôtel de ville n'a jamais eu d'autres fonctions
mais s'est transformé au cours des siècles.
(Coll. Duneufgermain)

Le plafond de la salle des mariages : presque 120 ans

Le 10 juillet 1866, le conseil municipal, présidé par le baron Charles Debordes, maire, décide de faire agrandir la salle de réception « trop petite pour de grandes réunions telles que les concerts, les distributions des prix, les banquets, etc. ».

Les travaux vont consister à réunir à la salle que l'on veut agrandir un petit cabinet et un corridor.

Le marché est passé en 1867 entre le maire et un architecte fougérais, M. Pierre Jourdin. Dans le descriptif des travaux établi par ce dernier, on relève que le chantier durera trois mois : « Les bois de charpente seront en sapin rouge de Norvège, de première qualité ». Suit aussi une description très précise de la construction du plafond de la salle agrandie et rénovée : « Les plafonds seront faits en lattes espacées de 0,01 mètre. Ils seront en plâtre pur de 0,002 mètre d'épaisseur. On appliquera sur les lattes un enduit un peu clair de plâtre passé au tamis fin pénétrant les intervalles. Lorsque cette première couche sera prise, on en appliquera une seconde de gros plâtre passé seulement au panier et d'environ 0,01 mètre. Celle-ci sera aplaniée et recouverte, encore fraîche, d'une troisième couche de plâtre fin passé au tamis, laquelle formera le parement qui sera dressé et ciré avec le plus grand soin. Les corniches en plâtre seront semblables à celles existant actuellement ».

Le devis estimatif de M. Jourdin livrait aussi quelques éléments de prix. Ainsi, le « mètre superficiel du plafond en plâtre » avait été estimé à 2,03 francs, comprenant « la fourniture de vingt lattes, des pointes, du plâtre, une heure et demie de plâtrier et une heure de manœuvre ». Le coût total des travaux de cette salle s'était élevé à 2 850 francs de l'époque.

Ph. L. et H. B.

Sources : Archives Municipales de Fougères, 1D1/26

La place Aristide Briand

On ne peut guère parler de ce qui est aujourd'hui la place A. Briand avant la Révolution. C'est alors une petite douve au pied des remparts (ou du moins de ce qu'il en reste) et près de l'ancienne porte Roger. Ce n'est que le 20 Messidor an II que l'on attribue le nom de « Place de la Loi » à la « Petite douve, jusqu'au faubourg Roger ». C'est là que, pendant la Terreur, sera dressé l'échafaud.

Le 14 décembre 1807, la place de la Loi devient pour la première fois place d'Armes. Le 3 décembre 1816, un nouveau nom lui est attribué : place d'Artois. En 1821, une mission est prêchée par des Jésuites. Elle dure jusqu'au 27 novembre et se termine par l'érection d'un calvaire, en face du jardin du tribunal (le bâtiment, ancien hôtel de la Bélinaye, a été construit vers 1740), à l'endroit même où se trouvait la guillotine. En 1830, la place reprend son nom de place d'Armes et, le 13 octobre 1842, a lieu le déplacement de la croix de mission qui est installée au bord du boulevard de Rennes où elle se trouve toujours. Ceux qui n'avaient pas apprécié l'édification d'un mémorial religieux à l'endroit de l'exécution des victimes de la Terreur ont obtenu sinon la disparition de ce calvaire, du moins son éloignement.

La fin du XIX^e siècle voit l'aménagement progressif de ce qui n'est encore qu'une place vide. Le 15 décembre 1854, le conseil municipal demande au maire de faire transférer sur la place d'Armes le marché aux peaux de biques qui se tenait jusque là rue du Marché (l'actuelle rue de Verdun). Dans les années 1875-1876, un projet fait long feu : la construction d'une halle aux blés sur cette place. Mais, « le mouvement d'opinion devenant de plus en plus vif », le conseil municipal doit choisir un autre emplacement : la place du Marché (actuellement place Lariboisière).

UN SQUARE

Le 11 mars 1890 est approuvé le projet de nivellement de la place « de façon à embellir cette place en y créant un square ». Le conseil précise que « les propriétaires riverains (...) paieront non seulement la coté-part déjà fixée pour l'établissement des bordures pour celles directement devant chez eux, mais encore pour les trottoirs de l'autre côté de la rue, lesquels délimitent le square ». Le square est réalisé en 1892-1893. « Un bassin avec effet d'eau » est placé au centre.

En 1908, les habitants font une pétition contre le square : il entrave la circulation et les arbres et arbustes masquent la vue des immeubles et donc éloignent le commerce. Ils demandent la suppression du jardin et l'élagage des marronniers. Le conseil municipal rejette la pétition, estimant que les raisons invoquées sont insuffisantes et que le square a été établi à la demande des habitants. Ce jardin sera pourtant supprimé, quelques années plus tard, en 1912.

Dès 1916, le conseil municipal vote un crédit pour l'érection d'un monument aux morts. Le 21 octobre 1917, le choix de l'emplacement fait par une commission est confirmé : la place d'Armes. On adopte également le projet d'Armel-Beaufils, sculpteur d'origine fougèraise. Le monument, financé par des crédits publics et une souscription, est achevé en 1924.

Le 6 mai 1932, la place d'Armes reçoit le nom d'Aristide Briand. En 1934, elle est l'objet d'un nouvel aménagement destiné à permettre le stationnement des taxis entre les arbres et le monument aux morts. Elle prend alors l'aspect qu'elle conservera jusqu'à sa transformation dans le cadre du plateau piétonnier de la Haute Ville (1987).

H. B.

Sources : Archives Municipales de Fougères 1 D 1/7, 17, 20, 22, 25, 27, 29, 30, 33, 36, 41, 2 MN 13/2, 1 O 5/1/4.
Le Boutellier (Christian) Fougères au XIX^e siècle, feuillet paru dans le Journal de Fougères
Lire aussi : Legeard (Luc) Le monument aux morts in *Le Pays de Fougères*, n° 65/87, p. 6-7.



La place d'Armes avant l'arrivée du monument aux morts. On aperçoit, tout à gauche, la maison qui abrite aujourd'hui le syndicat d'initiative, et au milieu, derrière les arbres, le tribunal. (Coll. Daneufgermain)

A Saint-Germain-en-Coglès au début du siècle, des jeunes partent pionniers au Canada



Mme Boismartel, son mari et leur petit-fils ont hérité d'une photo de M. Lejeune, père, et de son épouse.
(Cl. J. Hamard)

L'aventure, celle des pionniers du Nouveau monde, une poignée de jeunes gens de Saint-Germain-en-Coglès va la vivre à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Entre 1896 et 1911, sous le ministère du Canadien libéral Wilfrid Laurier, ils vont faire partie des trois millions d'immigrants venus de toute l'Europe attirés par le défrichage des terres. Dans la petite commune du Coglès, un homme apparaît à l'origine de ces départs, un industriel granitier : M. Lejeune.

« M. Lejeune, c'était un caïd, à l'époque » explique Mme Boismartel, son arrière-petite-fille, en évoquant la personnalité du plus important industriel du granit de Saint-Germain-en-Coglès. Un caractère que confirme Mme Mauduit. « Il avait fait son service dans la marine pendant sept ans, dans les années 1860. Il avait vu beaucoup de choses. C'est seulement à son retour qu'il s'était installé carrier ».

« LA FOIE DU MOMENT »

Réputé aussi doué en affaire que dur dans leur conduite, le « père » Lejeune avait le sens de la famille. « Il a installé trois de ses enfants à Saint-Germain avec une carrière, une maison, des chevaux, une ferme, explique Mme Mauduit. C'est pour cela qu'il voulait emmener au moins trois de ses enfants au Canada, pour leur donner une situation ».

Deux de ses fils, Joseph, Clément et peut-être aussi Constant, partiront dès 1895 avec leur père dans le Manitoba, une région frontalière des USA. C'est d'ailleurs à New-York que la famille débarque. En fait, seul l'aîné, Joseph, va rester au Canada pour défricher les terres. Avant de partir il épousera la bonne de la famille, Sidonie Pelé, pour fonder un foyer. Dans une lettre envoyée le 17 juin 1900, M. Lejeune en réponse à une lettre qui lui apprend la naissance d'une fille écrit : « Vous pouvez continuer et tâcher de peupler les prairies du Manitoba puisque dans ce pays, les habitants font défaut et que la main-d'œuvre est chère, vous en profiterez plus tard ».

Les Lejeune ne seront pas les seuls à partir : deux frères de la famille Simon, Constant et Emmanuel tenteront aussi l'aventure. Le premier vers 1902-1903, le second en 1905. Les deux compères s'installeront à Notre-Dame-de-Lourdes, aussi dans le Manitoba, avant de se séparer, Constant allant vivre dans une région à dominance anglaise. On comprend que les liens entre les familles restées en France s'étaient distendus. Pourtant, en 1978, Mme Jeanne Malle, leur sœur, les rejoindra à l'âge de 78 ans pendant quinze jours, après 70 ans de séparation.

J. H.



(Dessin d'Abel Faivre, vers 1900)

Au début du siècle, les petits Fougerais en nourrice

De nos jours, les assistantes maternelles et la création de crèches ont facilité le placement des enfants en bas âge. Ce problème a toujours préoccupé les parents lorsqu'ils devaient exercer leur profession et notamment à une époque où le congé parental voire la notion de « congé de maternité » n'existaient pas.

Avant la guerre 1914-1918, on essayait de préférence, de trouver une nourrice à la campagne où le bébé pourrait également profiter et bénéficier d'un « bon air », en plus, bien sûr, des soins nécessaires prodigués par une femme d'expérience. Les « nourrices, sevrées ou gardeuses » devaient se déclarer à la mairie pour obtenir l'approbation du maire et d'un médecin pour exercer leur fonction. Elles ne pouvaient garder plus de deux nourrissons à la fois, sauf autorisation spéciale et il leur était interdit d'allaiter un autre enfant que celui qui leur était confié ; l'enfant devait être nourri « au sein, au biberon ou à la chèvre ! ».

Une petite étude réalisée sur le placement des enfants à Javené entre 1900 et 1914 et portant sur 153 enfants, révèle que cette commune, de par sa proximité immédiate avec la ville sans doute, ne compte pas moins de 44 nourrices « agréées ».

En général, l'enfant est placé dès les premiers jours qui suivent sa naissance parfois dès le lendemain et ne reste jamais plus de deux ans chez sa nourrice : la limite d'âge est prescrite par la loi...

Les nourrices sont généralement âgées de 30 à 60 ans et chargées elles-mêmes de 3 à 8 enfants. Certaines d'entre elles sont réputées et la palme revient à la Dame Coquelin, de la Rue-Chevrel, qui reçoit 17 enfants en 13 ans.

Sur 141 couples de parents, la majorité vit des métiers du cuir (64 femmes sont chaussonnières et 65 hommes partagent le métier d'ouvrier en chaussures ou de cordonnier). 27 parents sont débitants de boissons. En revanche on trouve très peu de cadres et d'employés chez les parents des enfants placés (5 industriels et 14 employés divers) et l'on peut s'étonner de trouver 37 mamans qui n'exercent aucune profession.

Quand aux tarifs, ils varient de 15 à 30 F par mois avec une moyenne générale de 22 F. Ces tarifs sont variables et dépendent, outre de la proximité immédiate de la ville, de la profession des parents.

Il semble même qu'il y ait quelque marchandage et il n'est pas rare de voir des enfants placés à des tarifs différents à quelques jours d'intervalle : 21 F pour un couple de chaussonniers et 27 F pour un marchand de bois dont l'épouse est sans profession. On va jusqu'à demander 40 F à un inspecteur d'assurances pour la garde de son fils âgé de cinq jours dans une ferme de la Hayais. La concurrence s'installe parfois entre les nourrices, bien qu'en général les tarifs soient relativement stables, et deux voisins du village de la Rivière proposeront simultanément 17,50 F et 24 F.

Les enfants sont tous nourris au biberon à Javené ; un seul est sevré, ce qui est mentionné sur le registre. Cet enfant arrive, il est vrai, âgé de dix-huit mois et, demandant moins de soins, sa nourrice demande 15 F à ses parents débitants de boissons.

Déjà, d'évidents progrès avaient été réalisés dans le domaine de la protection de l'enfance — des mentions de vaccinations commencent à apparaître en 1909 — même si elles peuvent apparaître bien minces aujourd'hui.

M. H.

Sources : Archives Municipales de Javené.



Le monument aux morts de Javené (au chevet de l'église).
(Cl. M. Hodebert)

Javené... ou une commune rurale pendant la Grande guerre

Comme toutes les communes de France, Javené paya un lourd tribut à cette hécatombe en vies humaines que fut la Guerre 1914-1918, puisque 48 de ses enfants tombèrent au Champ d'Honneur, soit plus de 5 % de sa population d'alors.

Comme partout, les hommes sont partis au front, les femmes prennent la relève des gros travaux et assument toutes les charges de la vie quotidienne, ce qui n'est pas sans poser parfois de graves problèmes au pays.

La municipalité intervient à diverses reprises pour faire rapatrier des soldats dont la présence au front provoque l'inquiétude des Javenéens. C'est ainsi qu'elle demanda en 1915 le retour dans ses foyers du seul meunier de la commune « afin qu'il puisse procurer la farine nécessaire à l'alimentation de la population » et en 1917, un sursis d'incorporation pour le seul entrepreneur de battage et deux de ses employés car « la présence de ces trois soldats de Javené est indispensable si l'on veut que la moisson puisse se faire correctement dans toute la région ».

En 1915, le conseil décide que la vente des concessions au cimetière sera distribuée en secours de guerre.

Le 22 octobre 1916, la commune contribue pour 4 500 F au deuxième emprunt national de la victoire.

L'Armistice de 1918 voit revenir, enfin, les soldats rescapés de ces quatre terribles années passées dans les tranchées.

Le 15 décembre 1918, à l'occasion du Vœu rive gauche du Rhin à la France, la municipalité de Javené fait la déclaration suivante :

« Le conseil de Javené, considérant que la France doit retirer de la guerre tout le bénéfice qui lui est dû ; que de tous les grands Etats engagés dans la lutte, c'est la France qui, incontestablement, a été appelée à fournir l'effort le plus considérable ; c'est elle qui a le plus souffert de la guerre, c'est elle qui a été, qui est et qui restera toujours la plus en lutte aux convoitises des peuples germaniques ; la France a donc le droit de demander que toutes les garanties lui soit accordées pour la mettre à l'abri de nouvelles guerres et de nouvelles invasions ».

« Emet le vœu que pour assurer à la France et au Monde une paix durable, c'est de lui rendre les frontières naturelles qu'elle a possédées et qui lui ont été ravies, c'est-à-dire tous les pays allemands de la rive gauche du Rhin ».

Dans une délibération du 23 février 1919, le conseil municipal constate avec satisfaction que « la bonne entente règne entre les citoyens de Javené, que la commune n'a jamais eu de garde-champêtre et qu'elle n'en éprouve pas le besoin ; les différends étant si rares entre les habitants que ceux-ci se règlent neuf fois sur dix à l'amiable sans avoir recours au Juge de Paix ».

Le dimanche 26 octobre 1919, Javené organise sa « Grande fête des poilus » et le conseil municipal décide de la subventionner pour 905 francs. Tout le pays est en liesse pour fêter le retour de ses soldats tandis que d'autres familles mesurent leur chagrin et leur amertume en pensant à leurs chers disparus.

Enfin en 1921, le conseil décide que Javené aura son « Monument aux Morts de la Grande Guerre ». Une quête est organisée parmi la population qui participe ainsi pour 5 000 F, soit près de la moitié de la dépense, à l'érection du monument.

Le rythme normal de la vie reprend peu à peu ses droits... Pourtant rien ne sera plus tout-à-fait comme avant...

M. H.

Sources : Archives Municipales de Javené.



L'une des seules photos connues
de la discrète Pauline Montembault.
(Coll. particulière)

Mademoiselle Pauline...

« *Mademoiselle Pauline* » : c'est sous ce nom qu'elle était connue dans le quartier de Saint-Sulpice-Rillé. Son souvenir y est resté vivant surtout chez ceux qu'elle a accueillis lorsqu'ils étaient enfants.

Jeanne-Marie Pauline Montembault est née à Billé le 20 octobre 1875. Elle est la fille de Jean Montembault, cultivateur au Mas, et de sa femme, Jeanne Destay. Peu après sa naissance, ses parents viennent, comme beaucoup alors, s'installer à Fougères, rue de l'Echange. Leur fille devient piqueuse en chaussures à l'usine Cordier.

En 1897, Myriam Nélet qui vient de perdre son mari et qui n'a que 39 ans décide de se consacrer à l'œuvre de Sainte-Marthe. C'est une « école ménagère » dont le but était de « recueillir, après les classes et chaque jour de congé, ces fillettes d'ouvriers, que les exigences de l'industrie moderne privent de leurs parents, en faisant d'elles, pendant les longues journées de travail des orphelines d'atelier » (extrait du rapport à l'Académie française). Aussitôt, à 23 ans, Pauline Montembault quitte son travail pour se mettre au service de Mme Nélet.

SAINTE-MARTHE

Comment se passe la vie à Sainte-Marthe ? Nous pouvons le savoir à travers le roman « *La mésangère* » publié en 1909 par Myriam Nélet sous le pseudonyme de Myriam Thelen. Changeant les noms de lieux et de personnes, elle raconte, sous forme de journal de bord, la vie quotidienne dans cette garderie qu'elle a baptisée la Mésangère : travail d'aiguille, promenades en forêt, catéchisme... Pauline Montembault y est présente sous le prénom de Marie-Rose. Voici ce qui est dit d'elle : « Marie-Rose ! Tel est le joli nom de mon adjointe. Je la reconnus tout de suite, pour l'avoir vue sur les bancs du catéchisme, alors qu'à l'époque de notre première Communion elle y avait une place près de la mienne. Rose et fraîche sous les hauts tuyaux du bonnet normand, elle a des yeux bleus qui regardent au-delà. Les prosélytes vaillantes qui suivaient le Maître à la première heure devaient avoir une expression semblable et un pareil sourire ».

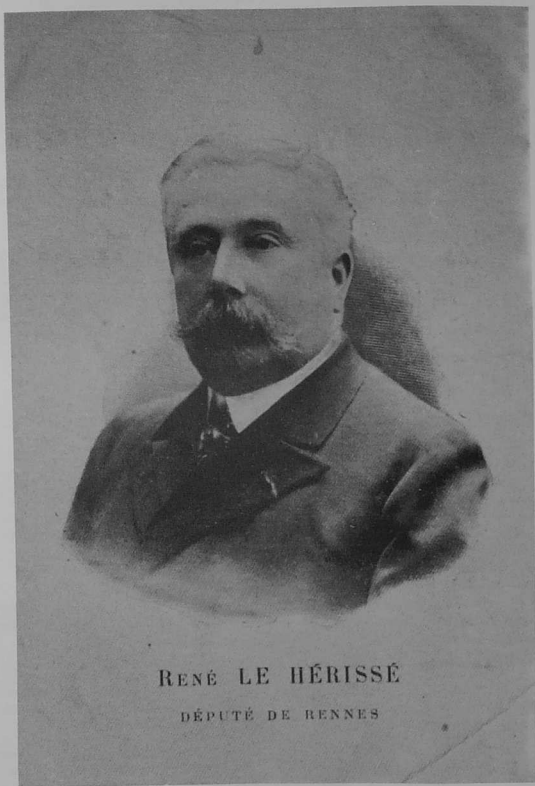
En 1908, Pauline Montembault a eu la joie de se rendre à Rome et à Jérusalem.

1914 : c'est la guerre. Sainte-Marthe est transformé en « ambulance » par la Croix-Rouge. Mlle Pauline s'occupe des blessés sans délaisser les filles de la garderie. Ce dévouement lui vaut l'attribution par l'Académie française du prix Monthyon en 1916.

1929 : Myriam Nélet meurt. L'œuvre de Sainte-Marthe continue, reprise par la communauté de Rillé. Pauline Montembault s'y dévoue jusqu'à sa mort le 4 mai 1958. Elle a alors 82 ans. Un article nécrologique précise : « Mlle Pauline a travaillé jusqu'à mercredi dernier à faire le catéchisme aux enfants ».

H. B.

Sources : Supplément à *La Croix* dimanche 7, lundi 8 janvier 1916.
Echo paroissial juin 1958.
Thelen (Myriam) *La Mésangère*, Paris, Plon.
Chronique Républicaine 10 mai 1958.



(Coll. Basset, Cliché J.-Y. L.)

René Le Hérisse député

Le 19 février 1911, une grande fête réunit la famille républicaine de l'Ille-et-Vilaine. Parlementaires, conseillers généraux, maires et amis ont été rassemblés par Jean Janvier, maire de Rennes, pour célébrer le 25^e anniversaire de l'élection au palais Bourbon de René Le Hérisse.

Celui qui est « toujours monté à la tribune dans l'intérêt des petits et des faibles, des bons travailleurs, de ceux qui ne peuvent se défendre eux-mêmes », comme l'écrit le journaliste du « *Bonhomme breton* » (quotidien républicain), est presque entré par hasard en politique.

René Félix Le Hérisse est né à Antrain-sur-Couesnon, le 14 décembre 1857, dans une famille de tradition républicaine. Son père est receveur de l'enregistrement, et il envoie son fils poursuivre ses études classiques aux lycées de Rennes et Saint-Louis, à Paris. A 19 ans, René se destine à une carrière militaire en entrant à l'école militaire de Saint-Cyr.

En 1878, il en sort et devient sous-lieutenant au 18^e Cuirassier, puis lieutenant au 24^e Dragons.

Alors qu'il allait être promu au grade de capitaine, il est sollicité pour se présenter en Ille-et-Vilaine, en remplacement de M. de la Riboisière, démissionnaire. Inconnu, sa candidature soulève quelques réticences, mais son élection se déroule sans problème ; le 14 février 1886, il est élu par 56 126 voix sur 63 613 votants. Une longue carrière politique commence. Il choisit de quitter l'armée active et s'inscrit à la gauche radicale de la Chambre. Il cumule rapidement plusieurs mandats : le canton d'Antrain le choisit comme conseiller général et, en 1888, sa commune natale l'élit maire.

Au parlement, son activité se développe surtout autour des problèmes de l'armée. Dès son arrivée, le nouveau député dépose une proposition de loi instituant la gratuité absolue pour les élèves des écoles militaires, polytechnique et navale. Son intérêt pour les questions militaires le fait entrer à la Commission de l'Armée. Il prend donc part à l'élaboration des grandes lois militaires de 1889 et 1905, qui réduisent le service militaire à trois ans, puis à deux ans.

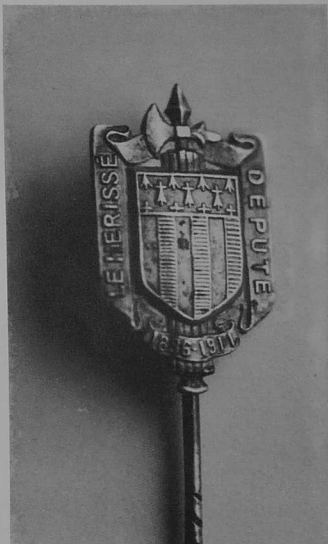
Ses fonctions le rapprochent du ministre de la Guerre, le général Boulanger. Il adopte avec fougue et virulence le programme anti-parlementaire de son ministre : « *Révision, constituante, référendum* » sont leurs mots d'ordre. Le Hérisse combat au premier rang des partisans du général. Il est vrai que ce député à l'allure trapue, à la tête carrée, portant moustache et à la voix de stentor, ne passait pas inaperçu parmi les supporters du ministre. C'est d'ailleurs grâce à lui que Boulanger est élu dans l'Aisne.

Ses nouvelles positions l'éloignent peu à peu de ses anciens amis. En 1889, le Président de la République, Sadi Carnot, le démet de ses fonctions de maire, et il est battu au conseil général d'Ille-et-Vilaine. La prudence l'oblige à ne pas solliciter les suffrages des électeurs de Fougères. Il préfère se présenter dans la circonscription de Rennes, qui l'élit député.

LE RETOUR

Passé l'orage boulangiste avec la mort du général (1891), Le Hérisse reprend sa place dans la majorité républicaine, mais sans s'inscrire à aucun groupe. Il redevient maire d'Antrain.

Son activité se poursuit inlassablement. Il s'intéresse aux questions militaires, rurales et coloniales. Il fonde et préside le « *groupe de défense des revendications des ouvriers des établissements civils de la guerre* ». En 1897, il fait prendre un décret qui règle les problèmes de salaires et de retraites des ouvriers des arsenaux. Il est aussi favorable à la mise en place des retraites ouvrières et paysannes.



Une épingle à cravate avait été créée à l'occasion du 25^e anniversaire de l'élection de R. Le Hérisse.
(Coll. Basset, Cliché J.-Y. L.)

Le Hérisse n'oublie pas sa région natale. Grâce à lui, Rennes obtient le transfert de l'école d'Agriculture de Grand-Jouan. Antrain bénéficie aussi de son activité : il crée des sociétés de secours mutuels, des écoles et un hospice-Hôpital.

Il appartient à de nombreuses commissions parlementaires, dont celle des Affaires extérieures et des Colonies : il est même élu par la Côte d'Ivoire au Conseil supérieur des Colonies (1896). Des séjours en Afrique sont l'occasion de publier le récit de son « *Voyage au Dahomey et à la Côte d'Ivoire* » (1903) et de décrire « *L'ancien royaume du Dahomey* » (1911).

En 1913, René Le Hérisse ne se représente pas à la députation, mais devient sénateur jusqu'en 1920. Il décède le 25 mai 1922. Disparu, il survit dans la mémoire des Antrains : leur hôpital porte son nom.

J.-Y. L.

Sources : Cointat Michel, *Biographie des députés de Fougères (dernière partie) de la II^e à la V^e République*, Bulletin de la Société archéologique et historique de l'arrondissement de Fougères, T. XXIII, 1984, p. 1-27.
A.D.IV. Antrain-sur-Couesnon, E dépôt (administrateur) K 43.



Henri Lepouriel : un ardent défenseur du système coopératif et de la classe ouvrière. (Coll. particulière)

Henri Lepouriel : coopérateur et compagnon

Henri Lepouriel est né le 12 janvier 1878 à Saint-Sauveur-des-Landes. Son père est menuisier. Lui, comme beaucoup, devient chaussonnier à Fougères où il épouse en 1898 Mélanie Gallais.

Le 25 mai 1907, il est reçu compagnon sous le nom de « Saint-Sauveur, l'ami des arts », il est alors artisan cordonnier-botier et prend activement part à la lutte ouvrière.

En 1910, il prend la direction de l'Émancipation fougèraise, une coopérative de production de chaussures, destinée avant tout à fournir du travail aux militants syndicaux chassés par leurs patrons.

1912 : Henri Lepouriel est élu pour la première fois au conseil municipal (il était candidat sur la liste socialiste). Ce premier mandat dure jusqu'en octobre 1913. Il se montre un élu discret sauf à la séance du 20 juin 1913 durant laquelle il conteste l'urgence des travaux à l'Hôtel-Dieu. Il demande la taxation de la viande pour limiter son prix. A sa requête, le crédit accordé pour la participation de deux membres au congrès des conseils de prud'hommes est augmenté de 50 F. Enfin, il interpelle le maire, M. Haslé, sur son refus d'accorder les halles pour une réunion publique. Il fait voter un blâme qui est repoussé (14 voix contre 3).

Déjà membre du conseil d'administration de l'Alliance des travailleurs fougèrais, coopérative de consommation créée en 1898, il remplace Eugène Trébourg à la présidence le 3 août 1914. Il assume ce rôle dans un esprit de solidarité « en accordant un crédit limité à certains sociétaires, en allouant des indemnités de secours aux femmes des soldats prisonniers ou blessés ». La guerre finie, en 1919 est créée la « Solidarité mutuelle des coopérateurs », dont Lepouriel devient président.

LA DÉFENSE DES CONSOMMATEURS

Devenu membre du conseil central de la Fédération nationale des coopératives, Henri Lepouriel est appelé à Nantes à la direction d'une nouvelle société. Il vient d'être élu en 1925 au conseil municipal de Fougères. Il accède à la fonction de quatrième adjoint, fonction qu'il conservera jusqu'en 1929. Souvent absent, du fait de ses nouvelles attributions, il intervient néanmoins plusieurs fois dans les débats de 1925 à 1927. Le 16 mars 1927, notamment, il « rappelle les droits conférés aux maires pour la taxation des prix de la viande. Il s'étonne que, dans une ville atteinte sérieusement par le chômage, il existe encore des bouchers que le mercantilisme guide ; c'est un vrai scandale. Ne serait-il pas à propos d'exiger de ceux-ci que le prix, le poids et la qualité de la viande soient inscrits sur le papier l'enveloppant ? »

Dimanche 14 juin 1931 : M. et Mme Lepouriel, ainsi que leur petite-fille, âgée de 7 ans, sont à bord du *Saint-Philibert*. Ils sont avec 500 personnes (coopérateurs nantais et leurs familles) sur le chemin du retour après un moment agréable passé à Noirmoutier. Alors que le bateau cherche à regagner le chenal de l'embouchure de la Loire après la pointe Saint-Gildas, c'est le drame : une vague trop forte fait couler le bateau. Seules huit personnes survivront à la catastrophe. Henri Lepouriel figure sur la longue liste des victimes. Son corps est ramené à Fougères et inhumé le 22. La mer a mis fin de manière prématurée à la carrière d'un défenseur de la classe ouvrière à qui la Ville de Fougères rendra hommage, en 1968, en attribuant son nom à une rue.

H. B.

Sources : Archives Municipales de Fougères 1 D 1 / 35, 39, 40 1 K 2/1.
Chronique de Fougères
Documents fournis par M. Emile Giffard.

FOUGÈRES. — Le Syndicat d'Initiatives



Le Syndicat d'initiative de Fougères à sa «naissance», place A. Briand.
(Coll. Duneufgermain)

Albert Durand, ou la naissance du tourisme fougerais

Peintre, photographe, poète, paysagiste, défenseur du patrimoine culturel et archéologique, donnant de sa personne et de sa fortune, Albert Durand (1856-1943) a assuré sans relâche pendant près de quarante ans la promotion de sa ville natale.

Ayant une extraordinaire vision de l'avenir, il pressent, à l'aube du XX^e siècle le rôle touristique qu'elle pourra jouer. Dès l'apparition de l'automobile il affirme : « *Toute l'influence que ce nouveau mode de locomotion ne manquerait pas d'avoir sur les mœurs.* »

En 1914, le directeur des monuments historiques affirmait son intérêt pour le château. Peu de temps après, c'est le ministre Gaston Girard, haut commissaire au tourisme, qui ajoutait : « *Le château de Fougères est le plus beau château féodal du monde... Il faut lancer Fougères.* »

La guerre allait contrarier les initiatives qu'Albert Durand entendait prendre pour cela. Conseiller municipal à partir de 1913, il préconise tout d'abord l'installation intérieure du château. Il encourage la transformation de la place Leroux grâce à une souscription. Il fonde surtout le syndicat d'initiative dont il devient le président. En 1918, il sollicite le concours de la municipalité afin de le faire vivre et de le développer : « *Il est nécessaire dès maintenant de faire connaître la ville pour qu'à la fin des hostilités, notre commerce local puisse profiter de l'aubaine.* » Albert Durand institue le tryptique Vitré - Fougères - Le Mont-Saint-Michel, clé de voûte du tourisme « *des Marches de Bretagne.* »

LA CONSTRUCTION DU SYNDICAT D'INITIATIVE

Les années vingt marquent une nouvelle étape. Le droit d'entrée au château, perçu depuis août 1919, offre quelques ressources qui vont permettre d'assurer une nécessaire information. Ainsi, Charles Le Goffic, vantant dans *L'illustration*, en 1923, les mérites de la cité bretonne, n'hésite pas déjà à faire le rapprochement entre Fougères et Carcassonne !

La construction d'un véritable syndicat d'initiative s'impose. Albert Durand préconise l'édification d'un bâtiment place d'Armes, près du commissariat de police. La municipalité lui alloue en 1931, 100 000 F. Mais en cette période de crise économique elle prévient : *Nous avons confiance que Fougères sera visitée, que monsieur Durand recevra l'absolution des contribuables...*

En avril 1932, le syndicat d'initiative reçoit ses premiers visiteurs : « *On trouve à notre siège social des notices, plans, guides, dépliants, itinéraires, cartes concernant surtout la région ainsi que des documents d'archéologie et d'histoire locale... On peut y feuilleter à loisir diverses publications illustrées, on a sous les yeux la collection complète des cartes postales éditées par nos soins... On peut y faire sa propre correspondance. Dans notre hall spacieux, accueillant et gai, complètement tapissé d'affiches variées qui lui font un cadre de circonstance, des panneaux de publicité sont offerts à ceux de nos commerçants qui voudraient profiter du passage des touristes pour les attirer dans leur magasin.* »

D'année en année, le flux des visiteurs s'accroît. Les congés payés de 1936 vivifient le tourisme fougerais. La seconde guerre mondiale donnera un coup d'arrêt momentané à une activité devenue essentielle.

L. L.

Sources : Archives Municipales de Fougères 1 D 1/36, 1 D 1/40.
Lire aussi : Legeard (Luc) « *Albert Durand de la Bédouaillère* » in *le Pays de Fougères*, n° 80/91, p. 2-8.



(Carte postale, coll. Duneufgermain)

La place Leroux : La terrasse du jardin public

La place Leroux, partie du jardin public, datant du XVIII^e siècle, est située en contrebas de la place aux Arbres. Elle doit son nom à celui qui l'a réalisée : l'abbé Leroux. Guillaume-André Leroux est né à Rennes vers 1745. Il est devenu prêtre puis professeur et chapelain au collège Saint-Yves. Le collège fermé en 1774, il devient chapelain de l'hôpital Saint-Nicolas, chargé de la direction des religieuses. Parallèlement, il est chargé de la direction des ateliers de charité qui ont été créés pour venir en aide aux pauvres qui subissent les méfaits de la crise du textile. Pour fournir un travail à ces miséreux, il leur fait aplanir l'espace qui deviendra la place Leroux. Au début de la Révolution, il est plutôt réservé par rapport aux idées nouvelles disant aux religieuses : *Croyez ce que je vous dis maintenant, et si je venais à changer d'attitude, ne me suivez pas*. Mais très vite, il prête serment et devient curé constitutionnel de Romagné. Après la Révolution, il redevient aumônier de Saint-Nicolas après avoir sollicité en 1801 la charge de curé de Saint-Léonard. Il meurt en 1813.

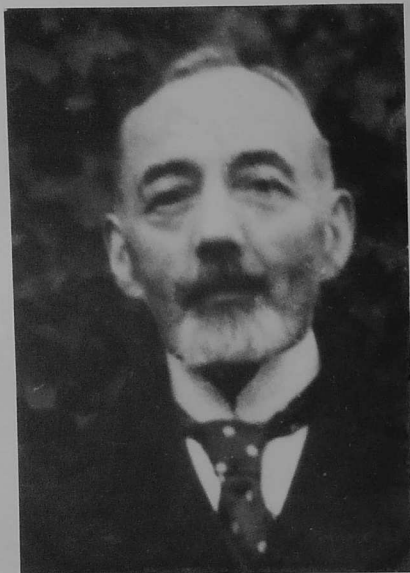
AMÉNAGÉE EN 1924

Après le terrassement du XVIII^e siècle, la future place Leroux est restée en l'état jusqu'en 1913. A ce moment-là, on envisage une extension du jardin public qui engloberait la place Leroux. Le 27 juin 1915, le conseil municipal adopte un plan de transformation de la place Leroux, plan de l'architecte Jean-Marie Laloy présenté par Albert Durand : *En contemplant le panorama grandiose qui, de la place aux Arbres, s'étend en éventail vers tous les points d'un vaste horizon et qui, pour le touriste, est l'un des principaux attraits de notre cité pittoresque, est-il un seul d'entre nous, Messieurs, qui n'ait souvent pensé qu'un autre premier plan pourrait, plus dignement que l'actuelle place Leroux, mettre en valeur un si merveilleux tableau ? Qui d'entre nous n'a pas entendu maintes fois exprimer sur ce point le sentiment populaire et ne souhaite que ce terrain vague, inculte, abandonné, soit enfin réuni au jardin public par des pentes moins tortueuses et plus adoucies qui, le rendant plus accessible, en ferait le prolongement fleuri d'une promenade justement renommée ?* On prévoit de faire exécuter les travaux par les prisonniers allemands.

Mais ce n'est qu'en 1922 qu'est à nouveau adopté le projet d'aménagement de la place : *Construction le long de la rue des Vallées, d'une clôture en fil de fer barbelé qui fera perdre à la place Leroux son caractère de terrain vague. Cette clôture sera complétée par une haie de palmes ou autres arbustes de même genre et par un portail placé au débouché sur rue. (...) De gros terrassements seront nécessaires. (...) Le caractère du jardin devant être très simple (...) un petit nombre d'allées entourant un gazon au centre duquel sera placé le bassin dont M. Gaston Cordier a fait don à la ville. Cet admirable bassin en granit provenant d'un château des environs (Poilley) devrait être transporté de la place d'Armes et mis en place*. Les travaux sont achevés en 1924 pour notre plus grand plaisir...

H. B.

Sources : Le Bouteiller (Henri) Fougères au XIX^e siècle feuilleté paru dans le Journal de Fougères. La Révolution dans le pays de Fougères. Archives Municipales de Fougères 1 D 1/35 38.
Lire aussi : Bonnin (Hélène) « Le jardin public de Fougères » in Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de Fougères, LXXVI 1987, p. 3-17.



Henry Rebuffé prit fait
et cause pour les nécessiteux de la ville.
(Coll. Archives Municipales)

Henry Rebuffé (1876-1951)

Henry-Charles Rebuffé est né le 25 janvier 1876 à Fougères. Il était fils de Louis Rebuffé, négociant, et de son épouse née Marie-Constance Gesbert.

Après avoir fréquenté l'école communale Saint-Léonard, il entre comme apprenti typographe à la *Chronique de Fougères*. Il devient ensuite rédacteur à *l'Eclair de l'Est*, un journal de Reims. Sans doute remarqué par François Depasse, directeur de la *Chronique*, il est rappelé à Fougères où il prend la direction de l'hebdomadaire fougérois à la mort du directeur en 1903, direction qu'il conservera jusqu'en 1947.

En 1914, la guerre éclate. Henry Rebuffé s'engage dans l'artillerie. Son épouse assure la direction de la *Chronique*, et *Le Petit Fougérois*, qu'il dirigeait également, cesse de paraître en 1915. Il écrira plus tard : « *L'exaltation patriotique, en 1914, était en tous lieux et dans tous les milieux* ». Revenu de la guerre, il reprend la plume, une plume alerte et au service de ses idées.

L'HOMME POLITIQUE

Radical, Henry Rebuffé sollicite pour la première fois les suffrages des électeurs en 1928, lors des élections législatives. Il est alors battu par le candidat modéré Lefas. Élu au conseil municipal en 1929, il démissionne en 1932 après un nouvel échec face au député sortant. En 1933, il est réélu au conseil municipal lors d'élections partielles et devient maire en décembre. Il est reconduit dans ses fonctions en 1935. Il doit démissionner en septembre 1940, ayant des difficultés avec les occupants allemands. En 1944, il revient à la tête de la délégation spéciale chargée de l'administration de la ville jusqu'aux élections de 1945. Réélu maire en 1945, il le reste jusqu'en 1947.

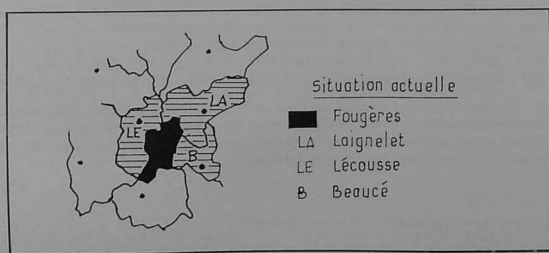
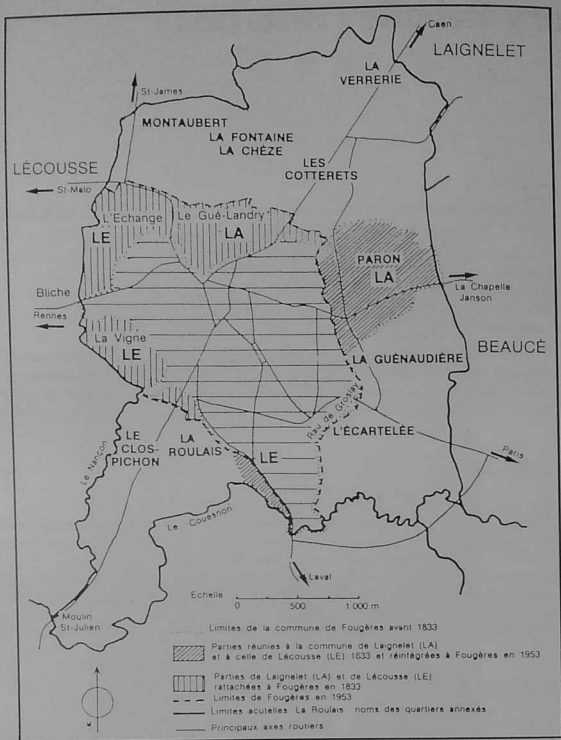
UNE ŒUVRE SOCIALE

Henry Rebuffé a, d'après les témoignages de ceux qui l'ont connu, toujours eu le souci des nécessiteux. L'une des principales actions de son mandat de maire aura été la construction d'un hospice (comme on disait alors) pour les personnes âgées à la Chesnardière. C'est également lui qui a initié à Fougères les colonies de vacances. Dès la déclaration de guerre en 1939, il se préoccupe du sort des ouvriers mis en chômage par la fermeture des usines et crée pour eux des cantines populaires. Il se préoccupe également de l'accueil des réfugiés et du ravitaillement de la population (déchargement d'un train de ravitaillement en juin 1940 et mise à l'abri de son contenu). En 1941, il organise des cantines pour les enfants qui servent 382 313 repas jusqu'en 1945.

Homme vif, un peu « soupe au lait », il a su se faire apprécier de ceux qui ne partageaient pas ses convictions. Henry Rebuffé a laissé deux brochures en forme de témoignage : *Fougères pendant la guerre et sous l'occupation* et *Fougères au temps de la belle époque*. Il est mort le 23 octobre 1951, ayant incontestablement marqué sa ville.

H. B.

Sources : *Chronique de Fougères* et *Chronique Républicaine*
Archives Municipales de Fougères F 2/271, 1 D 1/40 à 46, 1 K 4/2/3 et 1 K 4/5/6.
Rebuffé (Henry) *Fougères pendant la Guerre* est sous l'Occupation, Fougères 1968.



Fougères et son « espace vital »

PETITE HISTOIRE DES ANNEXIONS

Les limites des communes remontent pour l'essentiel au fond des âges : entre les territoires des premières communautés d'agriculteurs, les paroisses des XI-XII^e siècles et la carte communale de 1789, quelle permanence ! On comprend les difficultés qui vont naître des contradictions entre ces cadres fossiles et les grandes transformations démographiques de ces cent dernières années, notamment la croissance des villes.

Fougères va en faire deux fois l'expérience en un peu plus d'un siècle. Précédée par une réorganisation des paroisses à l'époque du Concordat, l'annexion de certaines portions de Lécousse et de Laignelet est confirmée par une ordonnance royale de 1833 ; mais en échange du « faubourg Roger », la ville cède Paron, plus excentré. Fougères gagne 69 ha, mais elle reste une des plus petites communes d'Ille-et-Vilaine et une des plus densément peuplées (1). Vitré est dix fois plus étendue, Redon quatre fois ! Il n'est donc pas étonnant que le problème se soit reposé au début du XX^e siècle. Conséquence de sa rapide croissance des années 1870-1911, la ville qui atteint 21 000 habitants, étouffe dans ses limites. Elle les a déjà d'ailleurs largement débordées, surtout au nord, sur la commune de Laignelet.

Dès 1910, on repare d'annexion, notamment des Cotterets, ce faubourg où sévissent « vols, fraudes et prostitution... ». Avec la moralité et l'ordre public, l'annexion apporterait l'hygiène que le bureau de Fougères pourrait contrôler : beaucoup d'immeubles n'ont ni cave, ni fosse d'aisance...

On retrouve ces arguments en 1920, mais avec des propositions plus positives : le prochain réseau d'assainissement ferait disparaître ces « égouts à col ouvert » que sont les fossés bordant les routes. L'Office HBM nouvellement créé, pourrait réaliser ses projets.

Mais l'argument majeur est financier : L'annexion « ferait disparaître cette injustice criante de gens vivant de la présence d'une ville à laquelle ils ne paient pas l'impôt ». Le projet sera d'ailleurs rejeté par le conseil municipal de... Fougères en 1934, sous prétexte qu'il ne procurerait pas de ressources suffisantes. Quel aveu ! Il va resurgir à la Libération, avec son habituel cortège de polémiques souvent violentes. Laignelet accuse même Fougères « de s'inspirer des grands champions de l'espace vital de sinistre mémoire ».

Le projet est finalement accepté en 1946 par le conseil général « à condition que Bliche ne soit pas ôtée à Lécousse », ce qui n'est pas d'une logique évidente quand on voit à quel point même à l'époque, le cœur de la ville est excentré. Les nouvelles limites ne sont officialisées qu'en 1953 par décret ministériel. Pour les trois amputées, Beaucé, Laignelet, Lécousse, l'adaptation sera dure. Quant à Fougères, elle gagne 643 ha, plus de 3 000 habitants, des ressources supplémentaires ; mais aussi des charges. On a promis beaucoup à ces nouveaux électeurs avant les élections municipales du 26 avril 1953 !

R. A.

(1) 1833, 390 ha, 7 600 habitants ; 1911, 390 ha, 21 000 habitants ; 1946, 390 ha, 19 281 habitants ; 1954, 1 033 ha, 23 151 habitants. Surface moyenne des communes urbaines en France, 2 400 ha.
Sources : Archives Municipales de Fougères 3D2.



Détail de la façade en mosaïque
de l'usine Morel et Gaté
(devenue Foyer-Résidence Rebuffé)
(Cl. Ph. Leparoux)

Quand l'industrie de la chaussure s'ouvre à l'art décoratif : La production de mosaïstes italiens à Fougères

Les arts décoratifs triomphent dans les années 1925. Il sont représentés en Bretagne par les Odorico. Originaire du Frioul, la famille Odorico fuit la misère comme beaucoup d'italiens à la fin du XIX^e siècle et ouvre à Rennes un atelier de mosaïque. Ainsi plusieurs générations Odorico enrichissent la Bretagne et l'Anjou de leur production foisonnante et électrique : bains publics, piscines, crèches, villas balnéaires, magasins, tympans et intérieurs d'églises.

En ce début du siècle, Fougères vit au rythme de la chaussure et l'usine Morel et Gaté en marque son apogée : elle fait appel à l'architecte vitréen Gauvin et à Isidore Odorico fils (son père avait déjà décoré le tympan de la maternité, avenue de la Verrerie et celui de l'hospice de St-Brice-en-Cogès).

La volonté est de faire une belle façade et une belle entrée pour l'usine, au risque de reprendre la population. Isidore Odorico a fait ses études à l'école des Beaux-Arts de Rennes et revient d'une longue captivité en 1918. Tout jeune, il est chargé d'orner de mosaïques une villa somptueuse à Etables-sur-Mer (dans les Côtes-du-Nord). Puis en 1927, il réalise le décor de la façade principale et des bâtiments annexes de l'usine Morel et Gaté.

L'AFFIRMATION D'UN ARTISTE

La forme des frises varie d'un étage à l'autre : lignes de triangles et d'arcs de cercle, aux dominantes bleu et jaune orangé, pour le premier ; lignes d'écailles bleues surimposées qui permettent de faire ressortir l'orangé de petits soleils, pour le second. Les motifs des frises, très simples, sont plaisants et s'harmonisent avec l'architecture. Isidore Odorico décore également la cage inférieure de l'escalier, à l'entrée de l'usine. Les arts décoratifs s'affirment comme une véritable expression artistique et Odorico trouve ici l'occasion d'exprimer une personnalité libérée d'un enseignement académique.

En 1932-1933, il travaille à nouveau pour Fougères. Il associe le carreau cassé au carreau grès-cérame pour les paillassons du magasin Langlois, place du Théâtre. En 1935, il réalise les détails de la façade de l'usine Emile Barbier. Là aussi, les formes sont simplifiées à l'extrême et l'artiste maîtrise parfaitement les harmonies colorées très contrastées. Priorité est donnée à l'ornementation très lisible. Au gré de flâneries dans les villes toutes proches, Rennes, Vitry, Laval, on peut toujours observer plusieurs décorations de ces mosaïstes italiens.

D. H.

Cet article s'inspire de la thèse de 3^e cycle d'Hélène Guéné, « Odorico mosaïste, la production d'un atelier italien en Bretagne et Anjou » (1983) (Institut armoricain, Rennes).

Fresque extérieure
à la clinique Saint-Joseph.
(Coll. particulière)



Dans la chapelle de la clinique,
la fresque du couronnement de la Vierge.
(Coll. particulière)

André Mériel Bussy (1902-1984) Ou la décoration de la clinique Saint-Joseph

André Mériel Bussy est né à Fougères le 11 janvier 1902. Après l'obtention d'un diplôme de l'école des Beaux-Arts de Rennes, il s'inscrit à l'École nationale supérieure de Paris, dans l'atelier de Lucien Simon où il reste jusqu'au service militaire. Débute ensuite une carrière riche et variée. L'artiste aborde toutes les techniques : peinture à l'huile, gravure sur bois, aquarelle. Dès le début des années trente, il se consacre à une œuvre décorative : intérieurs de paquebots, Maison de la Bretagne à l'exposition de 1937, fresques religieuses et art sacré.

L'après-guerre donne une impulsion nouvelle à son travail. Les commandes sont nombreuses aussi bien en Bretagne qu'en banlieue parisienne. La ville de Fougères, en partie détruite en 1944, a besoin de nouvelles infrastructures. En 1951, débute la construction d'une maternité ultramoderne à la clinique Saint-Joseph, boulevard Saint-Germain. Elle est achevée à la fin de l'année 1952. La direction de l'établissement fait alors appel à l'artiste qui va réaliser sur mortier frais deux grandes fresques : l'une surmonte l'entrée, l'autre est destinée à la chapelle.

DEUX FRESQUES

Les lieux imposent les thèmes. L'artiste, profondément croyant, sut répondre à cette exigence. À l'extérieur, sur fond rouge, Saint-Joseph méditatif se tient debout. Il esquisse de la main gauche un geste d'accueil et présente de la main droite le bâton de pèlerin. À ses pieds, dans un médaillon, Marie tient dans ses bras nouveau-né.

Un paysage stylisé constitue l'arrière-plan. Le château de Fougères, discrètement figuré, vient judicieusement replacer dans son contexte cette œuvre monumentale.

La seconde fresque représente « Le couronnement de la Sainte-Vierge en présence de la Sainte-Trinité ». Le Fils s'appête à déposer la couronne sur la tête de Marie, sa mère. L'attitude est grave, respectueuse, humble. Le Père l'accompagne en un élégant geste d'offrande. Une colombe représente le Saint-Esprit. Le symbolisme est riche : la couronne d'épines, les clous, la croix que portent les anges rappellent la Passion du Christ. Deux encensoirs orientaux laissent échapper des volutes de fumée qui sont autant de motifs décoratifs.

Le peintre, pour donner plus de relief à la scène, s'appuie sur la perspective traditionnelle qu'autorise un subtil jeu d'escaliers. Si le bleu, couleur mariale est absent, les tonalités vertes, grises, jaunes incitent au recueillement.

De part et d'autre de l'autel, deux inscriptions confirment le message spirituel : « Ne fallait-il pas que le Christ souffrit pour entrer dans sa gloire » ; « Mon âme exalte le Seigneur, mon esprit exulte en Dieu mon Sauveur ». Le couronnement de Marie n'exprime pas une victoire triomphale. C'est l'humble conquête du salut représenté dans un lieu de souffrance.

L'inauguration de la clinique Saint-Joseph eut lieu à la mi-avril 1953 en présence d'une assistance nombreuse. Le cardinal Roques assisté de Monseigneur Martin procéda à la bénédiction de la chapelle et, dans un geste plus large, du bâtiment.

L. L.

Sources : L'opinion fougèraise, 19 avril 1953.
Lire aussi : Legeard (Luc) « André Mériel Bussy » in Le pays de Fougères n° 83-91 p. 3-7.

La chaussure dans la tourmente L'affaire Bata

Dans les années 1930, l'industrie de la chaussure fougeraise, frappée de plein fouet par la crise, tente de survivre. Au début d'octobre 1934, une circulaire annonce à la mairie le passage à Fougères d'un contrôleur de la main-d'œuvre de Nantes, envoyé par le ministère du Travail, et d'un délégué de la « fameuse » firme tchécoslovaque Bata, dans le but d'embaucher des jeunes chômeurs fougerais pour les usines de chaussures que Bata monte à Hellocourt, en Moselle.

Aussitôt les critiques se font vives, tant du côté patronal que du côté ouvrier. On s'étonne notamment de voir un recruteur d'une fabrique étrangère, « la plus importante concurrence de l'industrie française de chaussures », patronnée par le ministère du Travail. Mais surtout chacun a peur des « conditions d'embrigadement des ouvriers que l'on se propose de militariser à la manière de ceux de Flin, en Tchécoslovaquie, où Bata a ses principales usines ».

Le 13 octobre, une manifestation de protestation a lieu à Fougères. Le conseil de l'union des syndicats professionnels chrétiens estime que les manifestants marquent ainsi « un refus de l'autoritarisme et proclament le droit au travail mis au service du progrès et de l'amélioration sociale ». Des pressions sont exercées sur les chômeurs refusant de partir à Hellocourt : on les menace de radiation de la caisse de chômage. Le 16 octobre, une nouvelle réunion de protestation rassemblant 2 000 personnes a lieu sous les halles, ce qui manifeste l'unanimité des Fougerais à ce sujet.

UN DRAME NATIONAL

L'affaire allait prendre des proportions nationales. Le 26 janvier 1935, une délégation des syndicats ouvriers fougerais est reçue par le président du conseil, M. Flandin, qui promet de protéger la chaussure française contre la concurrence de Bata et l'importation sarroise. C'est le danger des « polaks », c'est-à-dire des pays de l'Est en général, qui est ici évoqué.

Un « groupe interparlementaire de défense de l'industrie française de la chaussure et des cuirs, peaux et industries annexes » est constitué le 8 mars 1935. Les événements s'accroissent puisque le 10 mars l'incident Bata est clos. La caisse de chômage reçoit l'arriéré de l'Etat pour payer les chômeurs récalcitrants.

Malgré la vigilance des parlementaires, le dossier n'était pas clos. En octobre 1935 on apprend que Bata avait fait des démarches auprès de trois commerçants fougerais afin d'y installer un magasin de vente, projet qui n'aboutit pas. Mais Bata s'installe à Saint-Hilaire-du-Harcouët et à Rennes au début de 1936 et a un projet d'achat d'usines à Saint-James.

Ce repli sur soi montre combien les industries de la chaussure n'étaient pas préparées à affronter la nouvelle conjoncture internationale et à remettre en cause leurs méthodes de gestion. Cette attitude traditionnelle et conservatrice des patrons est probablement un des principaux facteurs d'explication de la chute brutale des années 1970.

J. C.

L'hospice de la Chesnardière

Curieuse histoire que celle d'un hospice que la guerre a transformé... en collège !

Tout commence en 1934. A cette date, le vieil hospice Saint-Louis créé en 1678 pour l'«*entertainment*» des pauvres, des mendiants et des vagabonds et devenu par la suite Hôpital général, est vétuste. Le nouveau maire, Henri Rebuffé, évoque devant le conseil municipal «*la question de l'hospitalisation de nos vieillards*». Il mentionne le projet de transfert de Saint-Louis dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu mais explique que la crise économique a entraîné l'abandon du projet de construction d'un nouvel hôpital. Il propose néanmoins la construction d'un hospice sur le terrain de la ferme de Beaumanoir, propriété des hospices.

C'est alors que Mme la Comtesse d'Avenel décide de faire un don aux hospices civils : un terrain dépendant de son domaine pour y construire un hospice de vieillards et ceci à deux conditions : l'hospice sera tenu par des religieuses et une rente viagère de 5 000 F par an lui sera versée. La proposition est séduisante. Le maire déclare : *Ainsi, grâce à la générosité de Mme d'Avenel, notre hospice de vieillards sera construit en pleine ville, dans un vaste terrain au milieu d'un joli parc admirablement exposé. (...) Il était impossible de rêver meilleur emplacement*. A l'unanimité les conseillers municipaux approuvent.

Les travaux vont pouvoir commencer. Les premiers marchés sont passés en 1937. En 1938 est décidée la reconstruction d'une conciergerie. Le 31 décembre, le décompte définitif du premier lot est approuvé. Peu à peu les nouveaux bâtiments s'élèvent.

CHANGEMENT D'AFFECTATION

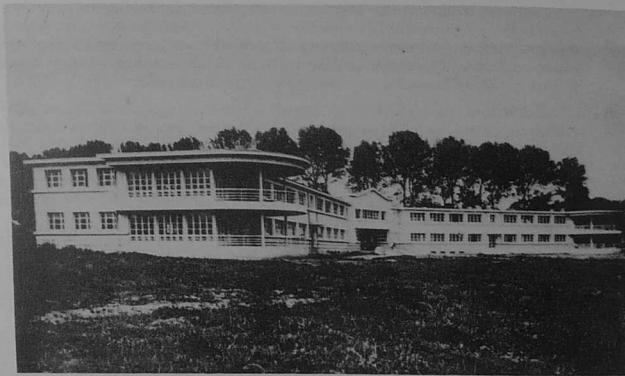
C'est alors que la guerre éclate. Le médecin-colonel Marquis, chargé de l'organisation du service de santé, demande que le nouvel hospice soit mis à sa disposition pour le soin des blessés militaires. Après avoir refusé dans un premier temps en raison de l'état de l'hospice Saint-Louis, le conseil municipal accepte cette mise à disposition. Le 18 juin 1940, alors que les Allemands arrivent à Fougères, les services hospitaliers désaffectent l'hôpital auxiliaire de la Chesnardière. Les vieillards de Saint-Louis y sont transférés le jour même.

1944 : Fougères est bombardé. On avait pris la mauvaise précaution (mais pouvait-on savoir ?) de transférer à nouveau les vieillards mais cette fois-ci dans l'ancien orphelinat de la Providence. Trente-cinq d'entre eux, impotents, meurent sous les bombes. Le bâtiment du collège de garçons, situé à l'angle de la place Lariboisière et de la rue Rallier, est lui aussi pratiquement détruit par le bombardement. L'établissement est transféré à la Chesnardière dans les locaux de l'hospice. Des travaux d'aménagement sont entrepris pour en faire un bâtiment d'enseignement et c'est là que l'on va construire à partir de 1964 le futur lycée Jean-Guêhenno.

Comme il n'y a plus d'hospice à la Chesnardière, Mme d'Avenel confie à la communauté de Rillé le soin d'en construire un à côté de son château où elle réside jusqu'à sa mort en 1962. La nouvelle maison de retraite est ouverte en 1955.

H. B.

Sources : Archives Municipales de Fougères 1 D 1/41, 1 D 1/43, 2 MN 5/5.
Lire aussi : Hélène Bonnin, «*Henry Rebuffé, un maire pour Fougères*», in *Le pays de Fougères*, n° 75-89, p. 12-19.



L'une des rares photos de l'hospice de la Chesnardière.
(Coll. Archives Municipales de Fougères)



L'été 36, les salariés goûtent aux plaisirs des premiers congés payés.
(Coll. J. Hamard)

Front populaire : En juin 36, la paix sociale règne à « Fougères-la-Rouge »

Le Front populaire, les grèves avec occupation d'usines, la revendication de la semaine de quarante heures et les congés payés... les accords de Matignon. L'été 36, c'est l'époque où des « hordes » de salariés sillonnent les routes de France à pied ou à bicyclette. Ce sont les vacances au bord de mer et les auberges de jeunesse. Dans l'air du « Temps des cerises », Charles Trénet chante « Y'a d'la joie... » et exprime là toute l'euphorie de la période.

Juin 36 va être célébré un peu partout, y compris à Fougères. Pourtant, la ville industrielle est restée en marge du mouvement. La « capitale de la chaussure » n'a connu aucune grève. Dans cette période d'agitation sociale, « Fougères-la-Rouge » apparaît comme un havre de paix.

Les seules grèves enregistrées dans le « pays de Fougères » n'ont pas eu pour instigateurs les chaussonniers, mais les granitiers. La ville même vit à son rythme normal. Cette « démobilisation » a sans doute pour origine la grande grève de 1932. Pendant sept mois, Fougères est paralysée et les soupes populaires font leur réapparition. Or, cette grève qui s'achève par un compromis, est considérée comme un échec. Pour les ouvriers fougérois, il n'est donc pas question, quatre ans plus tard, de risquer une nouvelle aventure.

FERMÉ EN AOÛT

Les salariés fougérois vont, comme partout, bénéficier des acquis des accords de Matignon. Surtout en matière de congés payés. Une délégation d'industriels de la chaussure présidée par M.G. Cordier et une autre, ouvrière, conduite par J. Fournier, vont négocier leur mise en application.

Une première réunion le 30 juillet en fixe les modalités. Elle est suivie d'une seconde le 9 septembre. Mais c'est le 29 septembre qu'est signé l'accord à la sous-préfecture sous la présidence de M. Robert Martin, sous-préfet.

Le texte précise : « Les ouvriers étant, à Fougères, payés toutes les semaines, on déterminera le prix de la semaine moyenne, d'où on tirera le prix moyen de l'indemnité journalière ou le prix moyen de l'indemnité de quinzaine suivant la durée des services continus dans l'année écoulée ». Suivent une série de clauses pour régler des situations particulières (retour du service national, ouvriers ayant changé d'entreprise, familles nombreuses).

Par courrier adressé au préfet d'Ille-et-Vilaine le 8 octobre, M. Bertin, président de la Chambre de commerce de Fougères, apporte quelques précisions : « Il a été convenu que les usines de Fougères fermeraient toutes en même temps et que les vacances seraient données les deux premières semaines d'août en une seule fois. En ce qui concerne les installations commerciales, les congés sont pris généralement par roulement et dans le bâtiment qui doit donner les congés en deux périodes de six jours ouvrables... Il y a toujours, pour employer les chômeurs éventuels n'ayant pas droit aux congés, quelques travaux urgents, pour lesquels ceux-ci peuvent être réservés ».

J. H.

L'épopée oubliée des réfugiés espagnols dans le pays de fougères

Juillet 1936 : la guerre civile éclate en Espagne, entraînant les premières vagues d'exil vers la France. S'y ajoutent, en 1939, les familles espagnoles que la victoire du fascisme condamne.

Devant cette arrivée en masse, des camps sont prévus pour les héberger. Fougères en installe un, dans les locaux de l'ancien orphelinat de la Providence, qui peuvent accueillir 200 personnes. Avec 193 émigrés en février 1939, sur plus de 3 000 dans le département, Fougères fait cependant figure de centre de refuge secondaire. En août 1939, les Espagnols qui restent à Fougères sont transférés dans les camps de Rennes. La guerre nécessitant leur restitution à l'armée, les réfugiés sont regroupés à Vieux-Vy à partir d'octobre. Situés autour du carreau des Mines de Bretagne, 87 logements qui servaient aux ouvriers de la mine sont mis à leur disposition. On y compte alors 654 personnes, en majorité des femmes et des enfants. En février 1940, ils ne sont plus que 130. En juin suivant, malgré les mesures prises pour la liquidation du camp de Vieux-vy et du placement des réfugiés dans l'économie locale, il reste encore à la charge de l'Etat 30 réfugiés indigents.

SURVEILLANCE POLICIÈRE ET MÉDICALE

Maintenir l'ordre public est une priorité. Les réfugiés sont mis sous surveillance. Chaque centre possède ses gardiens. Il est interdit aux Espagnols de quitter le camp. Cependant des accommodements interviennent : à Fougères, des sorties sont autorisées entre 14 et 17 h. pour les visites aux malades de l'hôpital. Le contrôle y est sévère : un régisseur nommé par le maire se charge de la répartition des dépenses.

Combattre l'oisiveté, entretenir la santé des réfugiés afin d'éviter toute épidémie sont les autres préoccupations essentielles des autorités locales. A Fougères, un seul médecin suffit à assurer la surveillance sanitaire. A Vieux-Vy, on installe un service complet d'infirmerie dans l'ancienne maison du directeur. On pose également des poêles pour permettre à ses occupants de supporter les rigueurs de l'hiver.

De plus, se pose un problème de communication entre les Espagnols et les autochtones. Une institutrice se charge de faire la classe à tous les enfants du camp de Fougères.

Cet épisode nous montre comment la vie d'une région rurale peut vivre au rythme des événements internationaux les plus dramatiques et en ressentir fortement les soubresauts. Il ne reste de ces gens qu'un souvenir qui s'estompe au fil des années, mais l'Histoire nous apprend à ne pas oublier.

J.C

Source : Archives Départementales 4 M. 342 à 350.
Jérôme Curacull, « Un épisode oublié : les réfugiés espagnols dans le pays de Fougères (1936-1940) », *Le Pays de Fougères*, n° 72, 1989, P. 3-10.

217



Arrivée des réfugiés espagnols en France, en 1936
(Composition de Gignoux, le Pèlerin, 20 septembre 1936. Coll. R. Centre)

Les visites présidentielles à Fougères

Fougères, une ville qui, selon Victor Hugo, « devrait être pieusement visitée par les peintres », reçut de nombreux visiteurs de marque et notamment plusieurs présidents de la République.

Sadi Carnot – Juin 1893 : une statue équestre du général Lariboisière doit être inaugurée par le président de la République, Sadi Carnot. Une médaille est frappée, des réceptions sont préparées. Hélas, le président, souffrant, doit remettre son voyage. « Que faire ? » se demande le journaliste de « La Chronique ». *Ne pas se laisser abattre d'abord. La déception est énorme, mais elle n'est pas telle qu'il faille tout considérer comme perdu.* L'inauguration aura donc lieu, mais le sous-préfet ne recevra pas. Assassiné en 1894, Sadi Carnot n'a pu accomplir le voyage annulé.

Félix Faure – Elu en 1894, Félix Faure se rend à Fougères, le 13 août 1896. Il arrive à la gare à 8 h 55 et repart après le déjeuner, à 12 h 55. Accueilli par la Reine des fabriques, il se rend à la sous-préfecture puis visite les usines Doussin et Cordier. Après une présentation des diverses sociétés (Secours mutuel des ouvriers réunis, Société de tir, Société colombophile, Pédale fougèraise...), il se rend à l'institution des sourds-muets de Rillé puis à l'Hôtel-Dieu. La ville, point encore totalement acquise aux idées républicaines, reçoit pourtant le président comme il convient : trois arcs de triomphe, de nombreux oriflammes... L'accent est mis, dans les discours, sur la bienfaisance et sur les progrès de l'industrie : « Vos industriels ont compris la nécessité de réaliser tous les progrès », déclare Félix Faure.

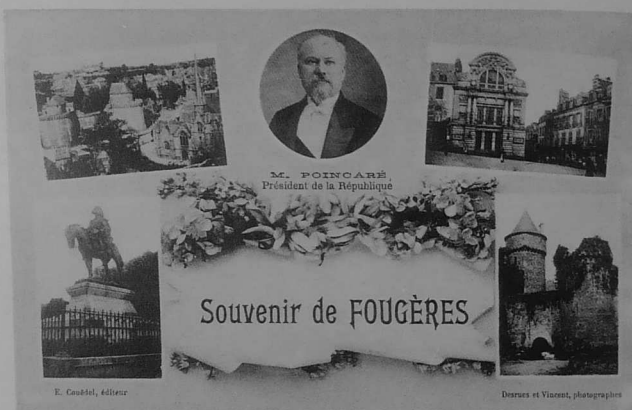
Raymond Poincaré – La seconde visite présidentielle est plus courte que la première. Arrivé à 8 h 18 (toujours par le train), le 30 mai 1914, Raymond Poincaré repart vers midi. Là encore, les décorations sont nombreuses. On a même reconstitué la porte Roger. Le président passera à la sous-préfecture, à la mairie où il verra une exposition de chaussures, place aux Arbres, à l'Hôtel-Dieu et à la maternité via le château. Les discours évoquent bien sûr l'industrie. Le président parlera de « *rajeunissement industriel* » après le déclin de « *teinturerie, mégisserie, papeterie* », mais aussi de l'histoire de la cité et de ses monuments. Raymond Poincaré dit qu'il connaissait déjà Fougères et qu'il est heureux de revoir l'hôtel de ville, le château, la statue de Lariboisière. Il parle de cette « *vieille cité féodale qui a sous sa couronne antique une physionomie si fraîche et si avenante* ».

Charles de Gaulle – Faut-il voir là une accélération de l'histoire ? La visite du président de Gaulle ne dure que 50 minutes (de 13 h 55 à 14 h 45). Accueilli à la gare, Charles de Gaulle se rend à la mairie. Le maire lui présente le conseil municipal puis les personnalités. Le président descend alors place Raoul II où il prononce un discours au pied du Château. Il parle de l'unité nationale, de l'Algérie qui est alors au cœur de l'actualité, et évoque le soutien que lui a apporté la Bretagne durant la Seconde Guerre mondiale. Au passage, il fait allusion à « l'ancienneté » de la ville, « ses liens étroits avec la France depuis toujours ». Il qualifie Fougères de « *ville laborieuse et courageuse* ». Pendant ce temps, Mme de Gaulle a visité le centre de rééducation de l'ouïe et de la parole.

Depuis le 11 septembre 1960, date de la visite du général de Gaulle, aucun président de la République n'a visité Fougères. Seule l'épouse de l'actuel chef de l'Etat, Mme Mitterrand, s'est rendue dans notre ville le 28 septembre 1985.

H.B.

Sources : – La Chronique de Fougères,
– Archives Municipales 4 R 6/2,
– La Chronique Républicaine.



On n'avait pas lésiné sur les moyens au moment de la visite du président Poincaré : une carte postale avait été éditée.
(Document Bibliothèque municipale)

Table des matières

Préface	3	La bibliothèque de Fougères et les "de POMMEREUL"	111
Table des auteurs	7	Anne Boivent à Laignelet, berceau d'une congrégation	115
De Clovis à Charlemagne : les métamorphoses de la marche	9	Hyacinthe-Théodore-Marie Pilorge, secrétaire de François-René de Chateaubriand	117
Fougères, mille ans d'histoire ?	13	Edmond et Zacharie Roussin	119
Et le Couesnon devint frontière	15	Le Révérend Père Heude savant naturaliste	121
Les églises romanes du pays de Fougères	19	Chapelle et collège Saint-Yves	123
Les premiers châteaux du pays de Fougères : un patrimoine méconnu	21	Être instituteur dans la région d'Antrain au siècle dernier (1820-1880)	127
L'aventure fougèraise en Angleterre	23	Au Bourg-Roger, le couvent des Récollets	129
Échos et soupirs de la forêt de Saint-Aubin-du-Cormier au Moyen Âge	25	L'Hôtel-Dieu. Quand un hôpital déménage	131
Hivers d'hier et d'aujourd'hui	29	Lorsque Javené écrivait à Napoléon III	133
Immigrés normands à Fougères au XV ^e siècle	31	A l'ombre du clocher de Billé. Pas si simple d'être « sacriste » en 1869	137
Saint Vincent Ferrier à Fougères	33	A Billé... histoire d'un calvaire	141
Guerre et peste dans le pays de Fougères (1460-1480)	35	Le rocambolique inventaire de La Chapelle-Janson en 1906	145
Le renforcement des fortifications de Fougères à la fin du XV ^e siècle	37	Les querelles autour de la laïcité dans le pays de Fougères (1880-1910)	147
La construction du clocher de Saint-Sulpice vers 1490 :		Fougères en liesse pour le couronnement de la Vierge des Marais	149
Importance et rayonnement d'un grand chantier au Moyen Âge	39	« Pontivy la justice » au conseil municipal	153
Le beffroi de Fougères : un défi au temps	43	Les « jersettes » de M. de La Riboisière	155
Lorsqu'on vendait de la baleine à Fougères !	45	La naissance de l'industrie laitière : 1890-1960	157
Foires et marchés du pays de Fougères (XVI ^e -XVII ^e siècles)	49	L'affaire de la captation des sources de la Minette et de la Loysance (1874-1880)	159
Le commerce à Fougères et les cohues de la ville	51	Que la lumière soit...	161
Les pierres tombales de l'enclos Étienne de Fougères : image de la mort	53	Un théâtre à l'italienne dans la cité bretonne	163
A Luitré, de l'histoire à la légende... ou les voyages de saint Gilles...	57	La vie musicale dans le pays de Fougères au XIX ^e siècle	165
Les retables lavallois du pays de Fougères	61	Le kiosque de la place aux Arbres	167
A l'église Saint-Sulpice, le retable brille de dix mille éclats	63	Le Musée de Fougères	169
Une ancienne seigneurie du pays : le Moulin-Blot à Vendel	65	Les halles de Fougères depuis cent ans	171
Querelles seigneuriales à Javené	67	Le téléphone à Fougères : Il est arrivé avec le siècle	173
Une grande seigneurie avant la Révolution, le marquisat de Saint-Brice	69	La bataille des bornes-fontaines	175
Une paroisse rurale au temps des « banalités » : Javené	71	Un lotissement « défectueux » à Fougères, Bonabry	177
Des cours d'accouchement au XVIII ^e siècle	75	Loger les services municipaux. Depuis un siècle déjà...	179
Le problème des déchets : une (déjà) vieille histoire	77	La place Aristide Briand	183
Quand le recteur de Saint-Sulpice était aumônier de la prison	79	A Saint-Germain-en-Coglès au début du siècle,	
Être prisonnier, il y a deux siècles dans le pays de Fougères	81	des jeunes partent pionniers au Canada	185
Cinq incendies au XVIII ^e siècle, Fougères crée un corps de pompiers	83	Au début du siècle, les petits Fougèrais en nourrice	187
Les inondations dans le quartier de Saint-Sulpice	85	Javené... ou une commune rurale pendant la Grande Guerre	189
Fougères, ville du textile	87	Mademoiselle Pauline...	191
Les Francs-Maçons à Fougères au XVIII ^e siècle	89	René Le Hérisse député	193
Deux épisodes de la vie municipale à Fougères	91	Henri Lepouriel : coopérateur et compagnon	197
La Révolution commence dès janvier 1789	95	Albert Durand, ou la naissance du tourisme fougèrais	199
Le marquis de La Rouërie en Amérique	97	Henri Rebuffé (1876-1951)	203
Les deux vies du médecin Putod (1755-1793)	99	Fougères et son « espace vital »	205
Dans le château de Fougères en 1793,		Quand l'industrie de la chaussure s'ouvre à l'art décoratif :	
le tribunal révolutionnaire des prisonniers et... des ânes	101	La production de mosaïstes italiens à Fougères	207
La guillotine à Fougères...	103	André Mériel Bussy (1902-1984). Ou la décoration de la clinique Saint-Joseph	209
Le premier maire de Fougères (février - septembre 1790) :		La chaussure dans la tourmente. L'affaire Bata	211
Julien Loysel, un révolutionnaire modéré	105	L'hospice de la Chesnardière	213
René Louiche-Desfontaines, botaniste	107	Front populaire : En juin 36, la paix sociale règne à « Fougères-la-Rouge »	215
		L'épopée oubliée des réfugiés espagnols dans le pays de Fougères	217
		Les visites présidentielles à Fougères	219

Imprimerie Nouvelle La Datinière, 50600 Parigny

Dépôt légal : décembre 1992



Pierre Chaplain, Autoportrait